

Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt du

# GAL Ardèche

2014-2020

3 Centre  
Monts  
Méridionale

**Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir**



## Sommaire



### Le territoire et sa stratégie

Page 3 > page 20



### La gouvernance

Page 21 > page 24



### Le plan d'actions

Page 25 > page 42



### La maquette financière

Page 43



### Pilotage et évaluation

Page 44 > page 49



### Annexes

Page 50

## Le territoire et sa stratégie

### 1. Le territoire

#### A. Un territoire très rural, aux ressources à préserver et à développer pour rééquilibrer ses moteurs de développement économique et social

L'ensemble des éléments cartographiques illustrant la partie diagnostic du territoire sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.parc-monts-ardeche.fr/votre-parc/centre-de-ressources/category/84-candidature-leader-2014-2020.html>

#### Une ruralité polymorphe

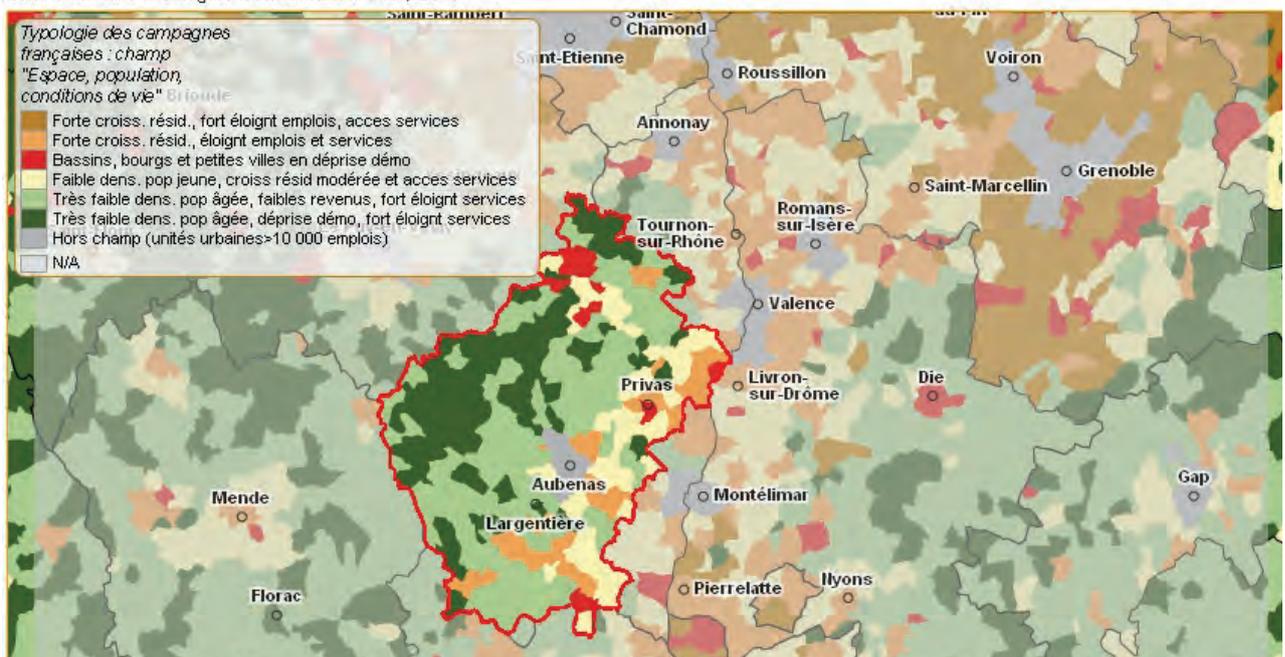
Correspondant aux contreforts est du Massif-Central, allant de 170 m. aux Vans à 1 753 m. au sommet du Mont Mézenc, le territoire LEADER s'étend sur 3 974 km<sup>2</sup>, soit 72 % du département de l'Ardèche.

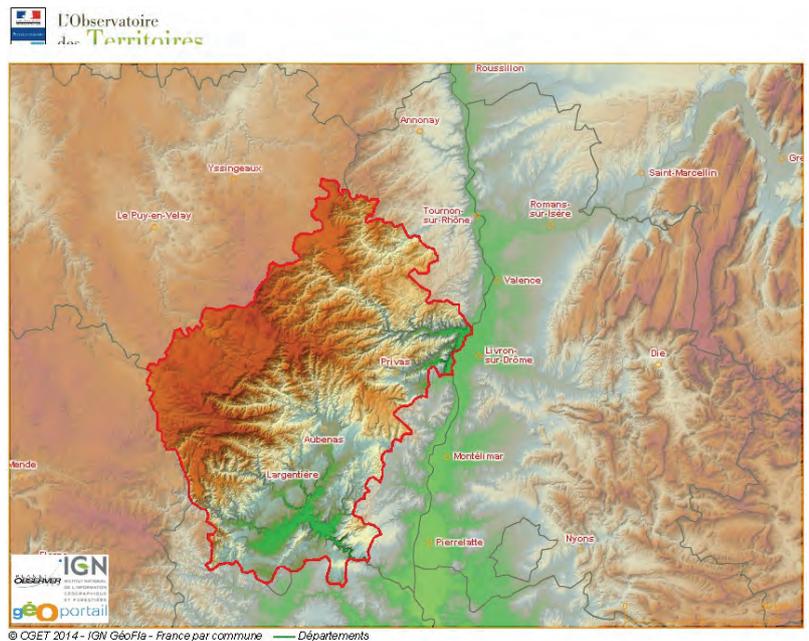
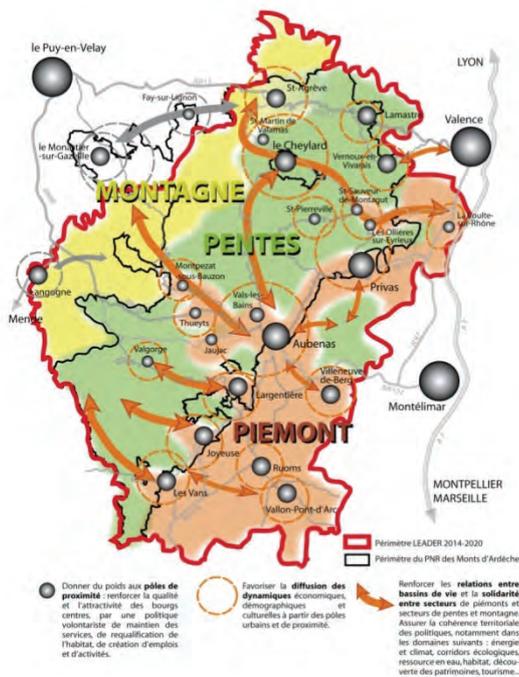
La géographie de massif de ce territoire génère des contraintes fortes en termes d'implantation des habitats, des services, des activités et génèrent des enjeux forts en matière de mobilité.



L'Observatoire  
des Territoires

**Typologie des campagnes françaises : champ "Espace, population, conditions de vie"** - source : DATAR - INRA CESAER/ UFC-  
CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT, 2011





Les trois secteurs du territoire LEADER (montagne, pentes et piémont) subissent des influences distinctes et parfois contradictoires :

- densité démographique et attractivité inégales ;
- dynamiques économiques hétérogènes ;
- déprise / pression urbaine.

#### Chiffres-clés :

160 497 habitants (50 % de la population ardéchoise)  
236 communes (70% des communes ardéchoises)  
3974 km<sup>2</sup> (72% de la superficie pour l'Ardèche)  
Densité : 40,38 habitant/km<sup>2</sup>

➤ **Enjeu : Faire de la ruralité un moteur de développement et d'équilibre territorial**

### Une fragilité sociale du territoire

#### Un territoire inégalement attractif

dont la population augmente désormais grâce à l'arrivée de nouvelles populations, mais avec des différences importantes selon les secteurs.

➤ **Enjeu : Conserver la dynamique d'attractivité du territoire tout en renforçant la cohésion sociale territoriale**

#### Le territoire aux problématiques sociales les plus marquées de Rhône-Alpes

Le département de l'Ardèche présente les caractéristiques sociales les plus fragiles de la région Rhône-Alpes :

- Niveau de vie par unité de consommation (18 337 € / unité de consommation) ;
- Taux de chômage localisé (10,5 %) ;
- Part des foyers fiscaux non imposables dans l'ensemble des foyers fiscaux (51,6 %) ;
- Taux de pauvreté des 65 ans et plus (10,3 %) ;
- Potentiel financier des communes par habitant.

➤ **Enjeu : Favoriser la responsabilité sociétale territoriale et valoriser les ressources humaines du territoire**

## Des retraités qui s'installent, génèrent de l'économie résidentielle mais qui accentuent le vieillissement du territoire

### Des jeunes peu présents, peu formés et peu ouverts sur l'Europe... mais un territoire qui se mobilise

Face à un indicateur de jeunesse faible, une part des 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de 37.8 % en Ardèche (plus faible taux régional), une faible mobilisation du « Programme européen pour Jeunesse en action » 2007-2012, le territoire se mobilise aujourd'hui autour d'une préoccupation partagée : la place des jeunes sur le territoire. Que ce soit à travers les réseaux mis en place récemment, les acteurs de la jeunesse mobilisés, ou encore la volonté de mieux prendre en compte les jeunes dans la gouvernance territoriale (journée d'échanges et de réflexions sur l'adolescence « Pour que l'Ardèche méridionale devienne un "territoire d'adolescentes"... » (avril 2013) ; réflexions au sein des Conseils Locaux de Développement ; « Points de vue des adolescents sur leur territoire de vie » : projet avec les élèves de trois collèges sur leurs visions du territoire du Parc (2013/2014),...

Visionnez les deux films réalisés en 2013 et 2014 qui témoignent de cette mobilisation : <http://www.pays-ardeche-meridionale.net/des-actions/le-schema-enfance-jeunesse/pour-que-lardeche-meridionale-devienne-un-territoire-dadolescentes/> et <https://www.youtube.com/watch?v=HJQcZCRemYI>

#### ➤ Enjeu : Donner une place centrale aux jeunes

## Une économie déséquilibrée subissant la mutation de ses industries et l'évasion des revenus hors du territoire

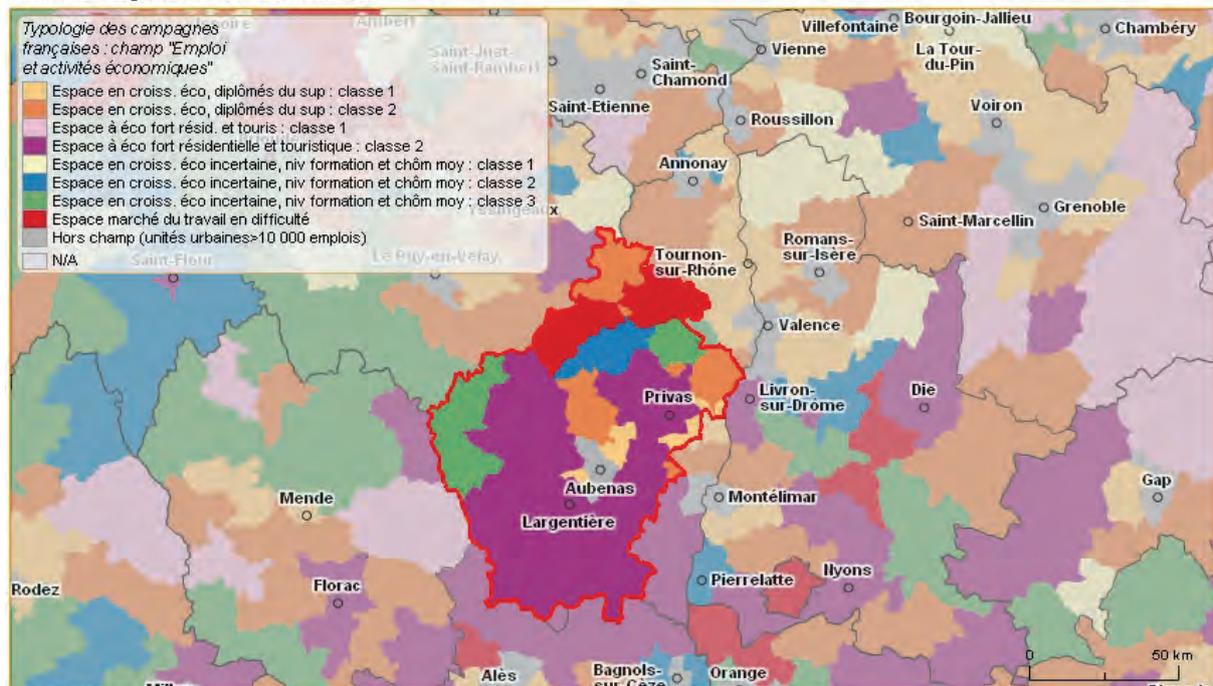
Le périmètre LEADER est sous l'influence combinée de deux dynamiques déséquilibrée de développement économique comme en témoignent les récentes études<sup>1</sup> réalisées sur les moteurs de développement à l'échelle du périmètre LEADER :

- **celle de l'Ardèche méridionale** se caractérise par un **modèle de développement hyper résidentiel, lié à une forte attractivité touristique**, qui se traduit par un **exceptionnel potentiel de captation de richesses**. En revanche, le territoire ne parvient pas à transformer ce flux financier conséquent en emploi de proximité et en valeur ajoutée. Ce fort **déséquilibre** se traduit notamment par une économie productive largement sous-représentée et une intense évasion commerciale (la densité des emplois de proximité est nettement inférieure aux moyennes de comparaison) ;
- **celle du Centre Ardèche** se caractérise par une majorité d'emplois dans le domaine des services, de l'industrie et de l'agriculture, ces deux derniers étant en baisse. L'économie devient **plus présente** en conservant un caractère diffus et la part productive, spécialisée (textile, bijou, ...), est en **perte de compétitivité**.

Le territoire est également presque intégralement classé en **Zone de Revitalisation Rurale**, zonage qui caractérise les territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique.

<sup>1</sup> Démarche de l'Institut de Management des Pratiques Locales pour le Pays de l'Ardèche méridionale en 2012, intervention de Magali Talandier sur le CDRA ValDAC en 2012 et étude sur le développement économique du territoire Ouzève-Eyrieux-Doux par la DDT de l'Ardèche en 2013

**Typologie des campagnes françaises : champ "Emploi et activités économiques"** - source : DATAR - INRA CESAER/ UFC-CNRS  
 ThéMAV Cemagref DTMA METAFORT, 2011



➤ **Enjeu : Soutenir l'émergence d'une nouvelle économie locale équilibrée en appuyant l'émergence de nouveaux moteurs de développement économique**

#### Des structures agricoles fragilisées dans un contexte de marché favorable

- Une **perte de potentiels agricoles et de capacité productive** importante en 10 ans (déprise : -30% de surfaces en herbe)
- Une **urbanisation** qui se fait majoritairement sur des terres agricoles (déjà limitées en surface) et des milieux boisés
- Une **baisse du nombre d'exploitations agricoles**, des agriculteurs âgés et des enjeux sur la transmission
- Des **menaces importantes** dans les 6 ans à venir sur les exploitations (cynips sur la ressource châtaigne, loup qui peut faire évoluer des pratiques et des systèmes de productions, dégradation des milieux,...)
- Des **conséquences sur les filières et les Hommes** (fragilisation des outils de productions, isolement, difficultés sociales), des installations a minima, des milieux agro pastoraux qui se referment)
- Des **demandes croissantes sur les filières de qualité** (marchés porteurs) : AOP Châtaignes, AOP Fin Gras, AOP Picodon, IGP Vins Ardèche, Agriculture biologique, des demandes sur l'agneau, le lait ; mais aussi sur d'autres productions : petits fruits, olives, maraîchage, plantes aromatiques et médicinales.
- La **consommation locale** à structurer et renforcer (D'Ardèche et de saison, cantines scolaires)

➤ **Enjeu : reconquérir le potentiel productif de l'agriculture tout en garantissant la préservation des ressources ; soutenir une valorisation agricole localisée, qualifiée, spécifiée**

#### Une ressource forestière et bois importante à qualifier et spécifier

La forêt couvre aujourd'hui plus de 50 % du territoire et 80 % appartient à des propriétaires privés. Globalement « jeunes », les peuplements sont variés et restent peu exploités et valorisés (récolte d'environ 20 % de

l'accroissement annuel). Une « culture forestière » doit être développée auprès des propriétaires privés, tant au niveau de sa gestion durable, des conditions de son exploitation, que de la valorisation locale des bois. Enfin, de nouveaux marchés en émergence (bois énergie, biomasse,...) présentent un risque de sur-exploitation de la ressource.

- **Enjeu : Valoriser la ressource forestière dans le cadre d'une gestion concertée et durable qui préserve le capital environnemental et productif ; accompagner la qualification et la certification de la ressource ; développer les potentiels de valorisation du bois local**

## **Un capital naturel riche et des espaces convoités à ménager**

### **Une naturalité remarquable**

Plusieurs entités naturelles et paysagères composent ce territoire du nord au sud : le plateau de Vernoux, les Boutières, le Mézenc-Gerbier et les Sucs, la Haute-Cévenne, la Cévenne méridionale, le piémont cévenol et l'Ardèche méridionale (plateaux calcaires et plaines alluviales du Bas Vivarais).

Il se déploie en une mosaïque de milieux naturels et agropastoraux, en une diversité de systèmes complémentaires (pentes et plateaux) qui font aujourd'hui l'objet de classements et de programmes de gestion spécifiques (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Parc, Projet Agro-Environnemental et Climatique, Réserves naturelles nationales, biologiques...).

Les paysages et les espaces naturels et bâtis remarquables de ces plateaux, pentes et plaines fondent aujourd'hui en grande partie l'attractivité de ce territoire et lui confèrent des qualités intrinsèques.

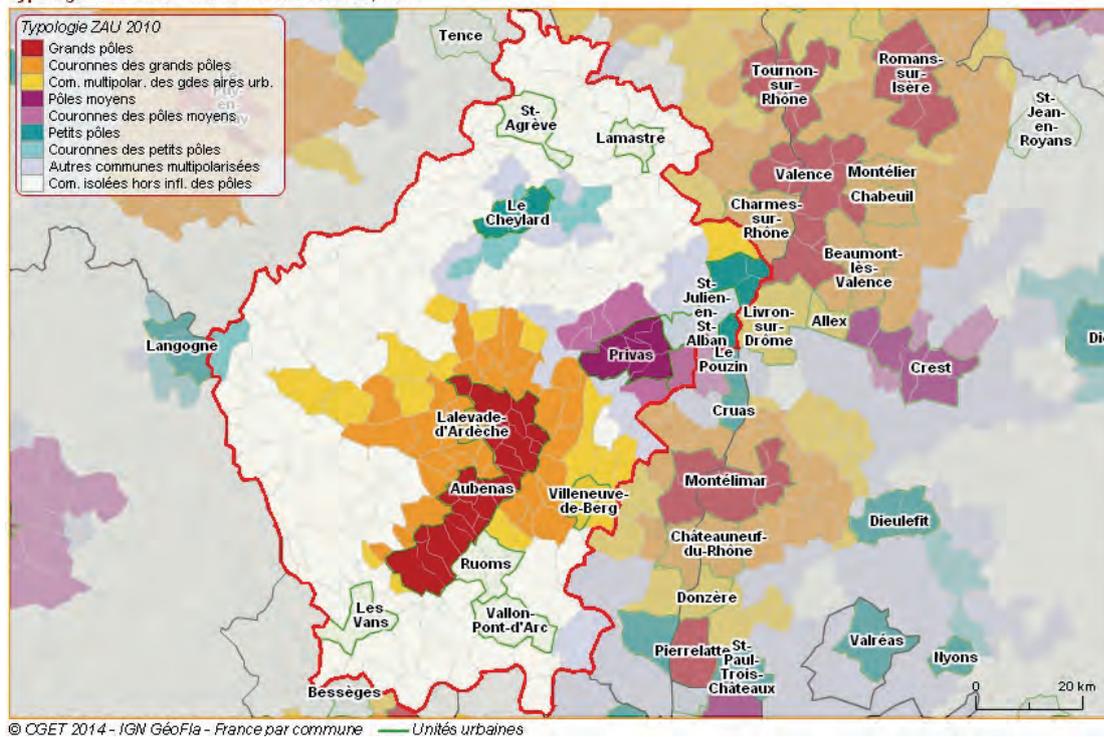
- **Enjeux : Préserver le capital naturel et les caractéristiques d'attractivité du territoire**

### **Une logique de dépendance et de complémentarité entre les zones rurales et urbaines**

Si le territoire LEADER est caractérisé par sa forte ruralité et ses espaces naturels remarquables, il n'en n'est pas moins lié aux unités urbaines d'Aubenas et Privas qui supportent des charges de centralité (zone d'emplois et d'activités, services, commerces, habitat). Dans une moindre mesure, d'autres plus petites unités urbaines du territoire (Les Vans, Lamastre, Saint-Agrève, Le Cheylard,...) assurent ces fonctions... Ces **dépendances et complémentarités entre les zones rurales et urbaines du périmètre LEADER** amènent à s'interroger sur le modèle de développement souhaité et la capacité du territoire à faire face aux bouleversements qui l'attendent à moyen terme (hausse des énergies fossiles, poursuite de la désindustrialisation, ...). Bien que le territoire ne puisse vivre sans sa plus grande unité urbaine (Aubenas), il doit accompagner le renforcement des **équilibres territoriaux** pour rendre cohérent son **modèle d'urbanisme rural**, renforcer la **territorialisation de l'économie sur les zones les plus fragiles** et enfin de favoriser le **changement de comportements**.

- **Enjeux : Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire ; Renforcer les bassins de vie, comme espaces de proximité attractifs et solidaires**

Typologie ZAU 2010 - source : DATAR-INSEE, 2010



### Un consensus territorial pour des efforts en matière d'urbanisme et de gestion durable des espaces

Ce consensus se traduit notamment dans la mise en place des outils que sont :

- La **charte de gestion durable des territoires de l'Ardèche** signée le 25 juin 2010 ;
- le **reclassement du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche** en mars 2014 dont la Charte fixe des objectifs en matière d'urbanisme durables ;
- les deux **procédures SCOT Ardèche méridionale et Centre Ardèche** enclenchées.

Ce consensus territorial prend place dans un contexte d'évolution législatif : Grenelle II et de la loi ALUR.

➤ **Enjeu : Des espaces à préserver, d'autres à reconquérir, des solidarités territoriales à renforcer et une exemplarité à rechercher**

### En synthèse : des ressources territoriales à révéler et à accompagner

Les ressources du territoire LEADER (qu'elles constituent des gisements à révéler ou font déjà l'objet d'une reconnaissance) se répartissent en plusieurs catégories :

- Des **ressources naturelles** : paysages (remarquables), rivières (territoire château d'eau : Loire, Ardèche, Eyrieux et affluents), forêt (50% du territoire), énergies renouvelables... ;
- Des **savoir-faire et des ressources productives** : laine, textile, bijou, métiers d'art, énergie hydraulique, construction (rénovation, lauze,...)... qui témoignent du caractère industriel et artisanal de ce territoire depuis trois siècles ;
- Des **femmes et des hommes**, qui sont autant de ressources pour ce territoire, car disposant de **capacités** à révéler ou à valoriser : approche par les capacités, économie sociale et solidaire, économie de proximité, développement de la citoyenneté territoriale... ;
- Des **productions agricoles emblématiques** ou des **niches** : 4 AOP (Fin Gras du Mézenc, Châtaigne d'Ardèche, Picodon, Côtes du Vivarais), viande bovine, lait, miel, olivier, vin, viande d'agneau, plantes

aromatiques et médicinales, truffe, pomme de terre de l'Eyrieux, petits fruits, ... tout cela sur un territoire où l'agriculture biologique est fortement développée et où plusieurs dynamiques structurantes sont à l'œuvre : reconquête de la châtaigneraie traditionnelle, D'Ardèche et de saison, ... ;

- Des **ressources culturelles** : patrimoine bâti, patrimoine immatériel et culturel, un nombre importants d'acteurs culturels, de pôles culturels structurants et de projets culturels.

A ces dernières s'ajoutent des **ressources émergentes**, que le territoire a désigné comme **structurantes et vectrices de développement** : la voie douce de la vallée de l'Eyrieux (Dolce Via), deux labels UNESCO (patrimoine mondial de l'humanité : Grotte Chauvet-Pont d'Arc ; Géopark des Monts d'Ardèche), le projet de parcours artistique « Partage des eaux » (œuvres d'art in situ en écho à la première œuvre d'art de l'humanité : Grotte Chauvet-Pont d'Arc), les industries créatives et culturelles (image, design, ...).

➤ **Enjeu : Faire de nos ressources des vecteurs de développement et de cohésion territoriale**

### **Un territoire qui réussit dans la mise en œuvre des programmes européens LEADER mais qui capte peu les autres financements européens**

Les évaluations finales des programmes LEADER portés par le Parc témoignent d'une réussite quant aux fondamentaux LEADER et aux fondamentaux des stratégies de développement recherchées, même si bien évidemment des marges de progrès sont à prendre en compte pour l'avenir. L'évaluation finale (en cours) du GAL des 3 Sources viendra très prochainement compléter cette analyse. Ces évaluations pointent la capacité du territoire à porter ces programmes autant que les réponses qu'ils apportent aux porteurs de projet du territoire avec notamment 2 851 000 € de FEADER mobilisés sur 2009-2014.

Cependant, les autres programmes européens mis en œuvre à l'échelle régionale ou Massif-Central (FSE, FEDER, FEADER) sont peu utilisés sur le département de l'Ardèche et encore moins sur le périmètre des LEADER des Monts d'Ardèche 2009-2014 (*cf. bilan quantitatif du programme LEADER des Monts d'Ardèche*). Ils se concentrent sur une typologie de maîtres d'ouvrage offrant peu de diversité : structures d'insertion pour le FSE, structures publiques importantes pour le FEDER (villes, entités départementales, ...) et sur l'axe 3 du FEADER (hors 323 : une quinzaine de micro-entreprises, CRPF, Sites de proximité et oenotourisme).

L'apport du programme LEADER sur le territoire a ainsi d'autant plus d'impact au regard des fonds européens accessibles aux porteurs de projets du territoire.

➤ **Enjeu : Adapter, grâce à LEADER, la mobilisation des fonds européens afin de cibler ces derniers sur les spécificités du territoire ; solliciter une enveloppe financière à la hauteur de la stratégie locale de développement**

## B. Trois territoires de projets coordonnés et des dynamiques d'acteurs multiples

### **Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (PNRMA), coordinateur des politiques territoriales et structure porteuse du GAL**

Créé en 2001 à l'initiative des castanéiculteurs, le Parc des Monts d'Ardèche vient d'être renouvelé pour 12 ans par décret du Premier ministre le 14 mars 2014. Son territoire bi-départemental, (Ardèche et Haute Loire) et bi-régional (Auvergne et Rhône-Alpes) correspond aujourd'hui à 145 communes, 12 communautés de communes et une communauté d'agglomération et 2 villes-portes (Aubenas et Privas). Il concerne 76 649 habitants (98 327 avec les villes portes) pour une superficie de 2 280 km<sup>2</sup>.

**La Charte 2014-2025** affiche une **cohérence territoriale renforcée**, notamment sur le territoire Gerbier-Mézenc... et un **rôle de coordination** du Syndicat mixte réaffirmé (articulation des politiques publiques locales au service de la Charte : Commission mixte d'articulation parc/Pays de l'Ardèche méridionale/Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux ; plans de coopération entre les Communautés de communes/agglomération et le Parc). Elle s'organise autour de **3 vocations** :

- Un territoire remarquable à préserver ;
- Un territoire productif qui valorise durablement ses ressources ;
- Un territoire attractif et solidaire.

Elle se traduit également en objectifs qualitatifs et quantitatifs et au-delà se décline en objectifs opérationnels à 4 ans (2014-2017). Pour atteindre ces **objectifs opérationnels**, le Syndicat mixte du Parc mobilise des **outils** au service de l'ensemble des acteurs du territoire : Charte Européenne du Tourisme Durable, Plan Climat Energie Territoire 2013-2017, plans de coopération avec les Communautés de communes, label Geopark, PSADER 2015-2020 (en cours d'élaboration), Projet Agro-Environnemental et Climatique « Pentes et montagnes ardéchoises » 2015-2021 (déposé le 15 octobre 2014), animation d'une partie des Sites Natura2000 et des Espaces Naturels Sensibles...

### **Le Pays de l'Ardèche méridionale (PAM), un espace de coopération et un opérateur de projets structurants**

Le Pays de l'Ardèche méridionale créé en 2006 par fusion des trois Contrats Globaux de Développement (CGD) est un espace de coopération, qui fédère les 14 Communautés de communes du sud de l'Ardèche autour d'un projet de territoire ambitieux et durable couvrant 173 communes et totalisant 141 000 habitants.

Il anime un Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) pour 2011-2017 qui s'articule en 2014 autour de 3 défis majeurs :

1. Faire du Pays un territoire d'innovation pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques
2. Agir sur les leviers de développement de l'économie de proximité
3. Conforter la cohésion territoriale pour valoriser les ressources humaines du territoire garantes du vivre ensemble

La subvention régionale affectée au contrat s'établit à 14 481 617 €, dont 2 200 000 € (15%) pour le volet « agricole et forestier ».

Au-delà, le Pays met en œuvre notamment des actions de développement économique (gestion et animation de pépinières d'entreprises, animation de la plate-forme d'aide aux créateurs/repreneurs d'entreprise « Initiative Ardèche Méridionale », animation du réseau Créafil, portage de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural « Sud Ardèche », « Bistrots de Pays ® », expérimentation « Espaces de Coworking »,...). Il est aussi coordinateur d'un réseau territorial en faveur de la jeunesse et animateur de la réflexion territoriale « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT) Ardèche méridionale.

### **Le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV), le partenaire incontournable du développement territorial en Centre Ardèche**

Le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux anime un Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA). Jusqu'à mi-2014, le territoire du CDDRA s'étendait sur 1 700 km<sup>2</sup>, 110 communes, 5 Communautés de communes et 2 Communautés d'agglomération, soit 220 400 habitants (103 793 emplois).

Suite aux nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, les périmètres de plusieurs CDDRA ardéchois et drômois, **le CDDRA ValDAC** (adopté en décembre 2013) **est devenu en septembre 2014 le CDDRA Centre Ardèche**, passant ainsi à un périmètre de 4 Communautés de communes et 1 Communauté

d'agglomération, soit 96 106 habitants. Un processus d'avenant est donc engagé sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2014 afin de faire évoluer la stratégie et les fiches-actions eu égard à ce nouveau périmètre et à la nouvelle dotation régionale (de 20 010 629 € à **8 676 286 €**).

**Au moment du dépôt de la présente candidature LEADER, l'avenant est en cours d'élaboration** mais la Charte de territoire et la stratégie territoriale définie en 2013 autour de 3 axes restent valables :

1. Conforter et développer les coopérations et les transversalités
2. Renforcer les bassins de vie, comme espaces de proximité attractifs et solidaires
3. Accompagner les adaptations aux changements par l'innovation et l'expérimentation

Au-delà de l'animation du CDDRA, le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux met en œuvre notamment des actions de développement économique (animation de la plate-forme d'aide aux créateurs/repreneurs d'entreprise « Initiative », animation du réseau Créafil, « Bistrots de Pays ® »,...) Il est aussi coordinateur d'un réseau territorial en faveur des acteurs culturels et animateur de la réflexion territoriale « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT) Centre Ardèche.

### **Une volonté politique affirmée de coopérer entre territoires de projets**

Dès la dynamique du Pays de l'Ardèche méridionale lancée en 2005, les élus du Parc et du Pays ont acté leur volonté de coopérer ensemble au service du territoire. Une convention d'articulation, la mise en place d'une commission mixte d'articulation Parc / Pays, mais aussi la conduite de chantiers partagés (comme la réalisation de diagnostics communs : habitat, foncier et PSADER) ont traduit de manière opérationnelle cette volonté.

Cette coopération s'est rapidement élargie au SMEOV en 2007, avec une convention d'articulation Parc / SMEOV au titre du Contrat de Développement de Rhône-Alpes ValDAC, mais aussi et surtout dans les années qui ont suivi, avec l'élargissement de la commission mixte Parc / Pays au SMEOV.

Aujourd'hui, les trois territoires coopèrent encore sous d'autres formes de manière effective : articulations entre les 3 PSADER, poste mutualisé « énergie/climat » entre le Parc et le Pays, partenariat sur le 1/3 temps CRPF, sélection de la candidature conjointe à l'appel à participation de Rhônalpénergie-Environnement « Mieux connaître la vulnérabilité de mon territoire et l'adapter aux effets du changement climatique », ... La constitution d'une candidature LEADER conjointe s'inscrit donc dans le prolongement direct de ce partenariat.

### **Une organisation territoriale en devenir**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et les fusions intercommunales, le territoire LEADER comprend **14 Communautés de communes et 1 Communauté d'agglomération**. Si l'on met en perspective la carte de l'intercommunalité ardéchoise de 2014 avec celle de 2008, l'évolution est considérable (suppression des zones blanches, agrandissement des contours intercommunaux, évolution de la fiscalité...).

Pour autant, dans le contexte de la réforme territoriale engagée par l'Etat (**loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 28 janvier 2014, dite loi MAPTAM, et sa déclinaison en deux volets**), **cette photographie 2014 de l'intercommunalité pourrait encore évoluer de manière significative d'ici 2022** même si beaucoup de points sont encore en discussion à ce jour : seuil de 20 000 habitants par intercommunalité, suppression des départements, implication de la société civile dans les conseils communautaires, ... Des chantiers relatifs à l'application de la loi MAPTAM sont d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire : schéma de mutualisation des compétences, nouvelles compétences obligatoires et optionnelles, ...

A ce contexte intercommunal vient s'ajouter le contexte plus général commun à toutes les collectivités locales, à savoir une **raréfaction des moyens financiers**. Ce contexte amène ainsi à penser « autrement » l'action publique, tant dans les moyens organisationnels (gouvernance technique, financière et politique) que dans les choix stratégiques. Le programme LEADER à l'échelle de 3 territoires organisés se situe ainsi au cœur des questions d'actualité : comment mieux coopérer, renforcer l'efficacité et anticiper le changement dans un contexte de mutation institutionnelle ?

## Deux SCOT à l'échéance 2018 pour l'Ardèche méridionale et le Centre Ardèche

Sur le périmètre LEADER, le débat territorial autour de l'élaboration des SCOT a été animé par le Pays de l'Ardèche méridionale et le SMEOV au cours de ces dernières années avec l'approbation des périmètres des SCOT Ardèche méridionale et Centre Ardèche en 2013. Le périmètre LEADER couvre dans son intégralité ces deux SCOT et les Communautés de communes du Parc des Monts d'Ardèche (hors Haute-Loire).

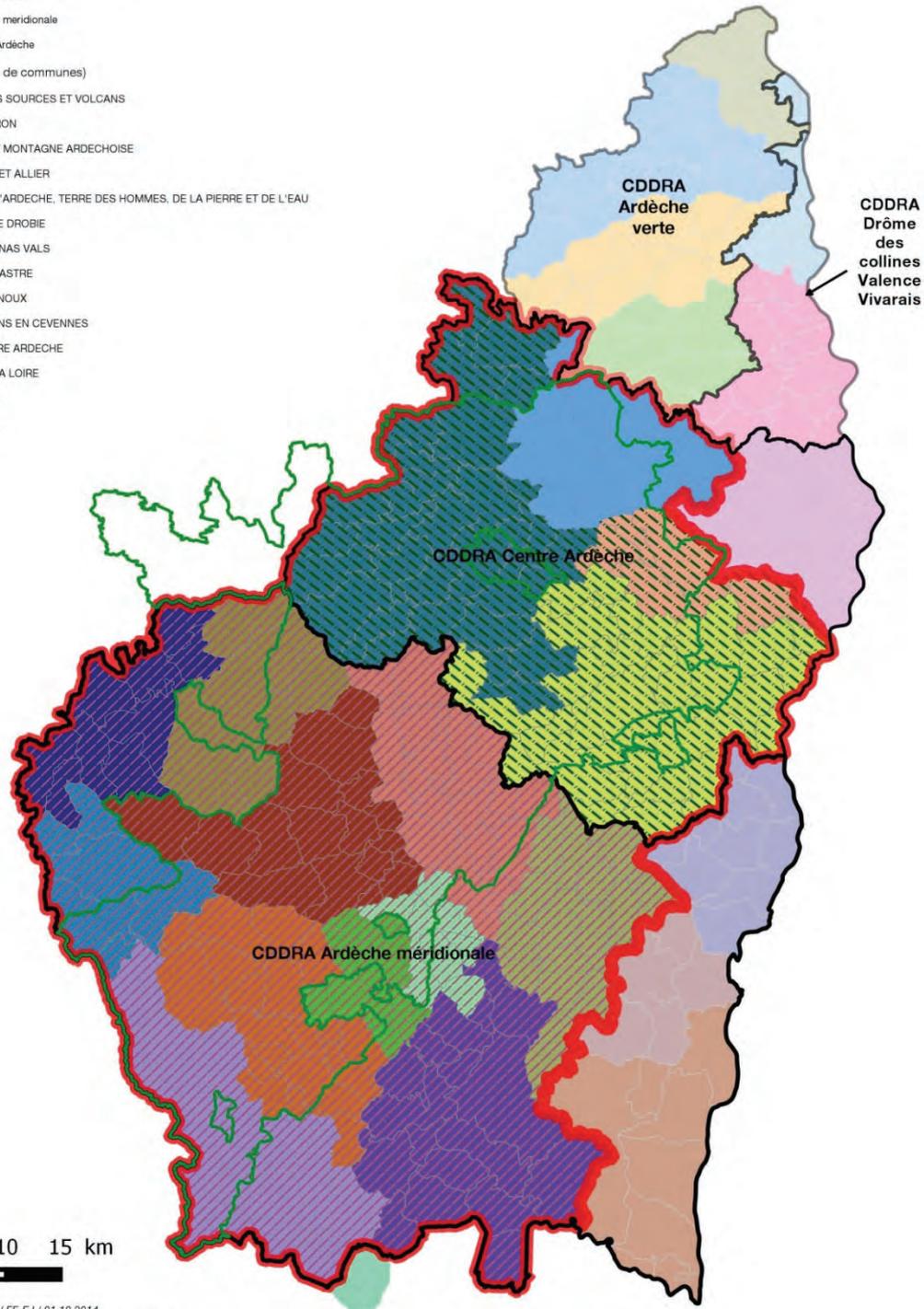
### Périmètre LEADER 2014-2020 et SCOT

#### Légende

- PROJET DE PERIMETRE LEADER 2014-2020
- PERIMETRE PNRMA
- SCOT Ardèche méridionale
- SCOT Centre Ardèche

#### EPCI (Communautés de communes)

- ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS
- BERG ET COIRON
- CEVENNES ET MONTAGNE ARDECHOISE
- ENTRE LOIRE ET ALLIER
- GORGES DE L'ARDECHE, TERRE DES HOMMES, DE LA PIERRE ET DE L'EAU
- PAYS BEAUME DROBIE
- PAYS D'AUBENAS VALS
- PAYS DE LAMASTRE
- PAYS DE VERNOUX
- PAYS DES VANS EN CEVENNES
- PRIVAS CENTRE ARDECHE
- SOURCE DE LA LOIRE
- VAL DE LIGNE
- VAL EYRIEUX
- VINOBRE



Cartographie : PNRMA / FF-EJ / 01.10.2014.  
 Source données : Région Rhône Alpes / Préfecture de l'Ardèche  
 Sources carto : BD Carto - IGN Paris 2011

### **Les dynamiques d'acteurs à l'œuvre sur le territoire : une ressource partenariale**

Le territoire LEADER bénéficie d'un ensemble d'outils et de dynamiques partenariales au service des enjeux et des projets du territoire. L'ensemble de ces partenaires (dont la liste non exhaustive figure en *annexe*) va être invité à intégrer le GAL au regard des enjeux de coopération territoriale et de conduite du programme qui sont synthétisés plus loin.

### **L'expérience LEADER du territoire : des réussites à valoriser, des marges de progrès à prendre en compte pour l'avenir et 5 défis à relever**

L'ensemble de la démarche de construction du diagnostic et de la stratégie LEADER 2014-2020 s'est faite de manière coordonnée avec la démarche d'évaluation finale du programme LEADER des Monts d'Ardèche 2009-2014. Elle a fait émerger des enjeux de gouvernance autant que des enjeux stratégiques qui ont été intégrés dans la présente candidature. L'évaluation finale complète du GAL des Monts d'Ardèche 2009-2014 peut être consulté sur en ligne à l'adresse suivante : <http://www.vivre-monts-ardeche.fr/-Avancement-du-programme-.html>. Les 5 défis à relever à l'avenir sont les suivants :

- 1) Faire davantage de choix stratégiques, en identifiant des thématiques « phares », et en traduisant ces choix en modalités pratiques de mise en œuvre technique du programme
- 2) Amplifier, encore, la complémentarité entre le programme Leader et tous les autres dispositifs financiers du territoire, et conserver le principe d'adossement du PSADER « Parc »
- 3) Innover et expérimenter de nouvelles modalités « pratiques » de gouvernance participative du programme Leader tant sur le plan interne, qu'externe
- 4) Poursuivre le soutien à l'ingénierie « de projets » des intercommunalités et inventer l'ingénierie territoriale « de demain »
- 5) Positionner plus clairement le Parc, dans le nouveau schéma de gouvernance des programmes financiers du territoire, tant sur le plan politique que technique

### **➤ Enjeux relatifs à la coopération territoriale et à la conduite du programme LEADER**

- Faire de LEADER un outil partagé de recherche d'innovation, de cohérence et de coopération territoriale
- Amplifier, plus encore, la complémentarité entre le programme LEADER et tous les autres dispositifs financiers du territoire en lien avec la Charte du Parc, et faire en cela de LEADER l'outil de recherche de la plus-value territoriale
- Faire émerger des projets innovants sur trois des objectifs stratégiques : rééquilibrer les moteurs du développement économique, conforter la cohésion territoriale et accompagner l'émergence des SCOT
- Accompagner l'élargissement de dynamiques de développement partagées à l'échelle LEADER (réseau d'acteurs, StaRTer, ...) en renforçant les coopérations entre territoires et entre acteurs
- Poursuivre le soutien à l'ingénierie de projets des intercommunalités (notamment sur des projets précis en lien avec la Charte) et inventer « l'ingénierie publique » de demain : soutenir fortement les initiatives de mutualisation supra-communautaires, imaginer des fonctionnements partagés entre Syndicats Mixtes et Communautés de communes, des partenariats publics-privés ; mener une réflexion collective sur l'évolution et le partage de l'ingénierie
- Articuler projets d'aménagement (SCOT) avec projets de développement (LEADER) et promouvoir un principe d'exemplarité de l'urbanisme rural grâce à un cadre de référence ; favoriser les coopérations entre territoires (faire de l'inter-SCOT Ardèche méridionale/Centre Ardèche une plus-value pour le territoire en adéquation avec la Charte du Parc)
- Positionner plus clairement encore chacun des trois territoires de projets dans le nouveau schéma de gouvernance des programmes financiers du territoire
- Faire du Comité de programmation LEADER un lieu d'expérimentation en matière de gouvernance participative
- Construire un outil de gouvernance simple et efficace au regard des dynamiques d'acteurs déjà en place

### C. L'analyse des atouts, faiblesses, opportunités, menaces du GAL Ardèche <sup>3</sup>

***Un territoire très rural, aux ressources à préserver et à développer  
pour rééquilibrer ses moteurs de développement économique et social***

Atouts	Faiblesses
<p>Un territoire globalement attractif Des retraités qui s'installent Un territoire rural polymorphe (montagne/pentes/piémont, capital naturel remarquable, bourgs-centres/zones urbaines) Une riche mosaïque de paysages, de milieux et d'espèces De petits pôles urbains structurent le territoire et les aires urbaines d'Aubenas et Privas supportent des charges de centralité pour la majorité du territoire Des filières de qualité (4 AOP : Fin gras du Mézenc, Châtaigne d'Ardèche, Picodon ; Côtes du Vivarais ; agriculture biologique) Une ressource forestière couvrant plus de 50% du territoire Des savoir-faire et des ressources productives spécifiques Des ressources culturelles riches Des dynamiques d'acteurs multiples Des pratiques de coopération entre acteurs territoriaux</p>	<p>Une attractivité inégale (répartition de la population) et des bourgs-centres à reconquérir Des jeunes peu présents, peu formés et peu ouverts sur l'Europe Des problématiques sociales fortes (vieillesse, pauvreté,...) Un niveau de vie faible par rapport à la Région Rhône-Alpes (revenu moyen, taux de chômage,...) Les petits pôles urbains perdent de leur attractivité (habitat, commerces...) Un modèle économique déséquilibré subissant la mutation de ses industries et l'évasion des revenus hors du territoire Une urbanisation qui se fait majoritairement sur des terres agricoles et des milieux boisés Un territoire qui capte peu les financements européens hors LEADER</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une économie résidentielle permettant de capter et redistribuer des revenus (économie de proximité,...) Un consensus territorial pour des efforts en matière d'urbanisme et de gestion durable des espaces Les évolutions législatives : Grenelle II et ALU Des demandes croissantes sur les filières de qualité (AOP, bio, certification locale) Une consommation locale en augmentation Des femmes et des hommes disposant de capacités à révéler Des ressources émergentes (Grotte Chauvet-Pont d'Arc, Géopark, Dolce Via,...) Une organisation territoriale en devenir : Communautés de communes/d'agglomération, Syndicats mixtes (décentralisation) Mutualisation et amplification des dynamiques territoriales à une échelle plus large</p>	<p>Un vieillissement démographique accéléré du territoire Risque de dilapidation des ressources (foncier, bois, paysages,...) Des menaces (cynips, loup, ressource en eau, changement climatique...) sur les structures agricoles Perte de compétitivité des industries du territoire (textile, bijou, ...) en mutation Le renforcement du déséquilibre des moteurs de développement économique au détriment des appareils productifs et de l'emploi La poursuite du processus de paupérisation du territoire</p>

## 2. La stratégie pour 2015-2022

Considérant les enjeux en termes de développement rural et de gouvernance territoriale présentés plus haut, les deux enjeux régionaux de l'AMI LEADER (Changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources / Territorialisation des économies rurales), les fondamentaux LEADER et les préconisations issues de l'évaluation finale des programmes LEADER et PSADER des Monts d'Ardèche 2009-2014 (*cf. en annexe*), **la stratégie LEADER retenue s'organise autour de la priorité ciblée suivante :**

### Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir

Claire, facilement appropriable, cette stratégie locale de développement renvoie à trois notions clés :

- Des **ressources spécifiques** ont été reconnues comme vectrices de développement social, environnemental et économique :
  - Des ressources patrimoniales à préserver par un **urbanisme rural exemplaire** ;
  - Des **filières émergentes** pour une économie équilibrée et relocalisée ;
  - Des ressources humaines (**jeunes**, partenaires privés, société civile, hommes et femmes vivant sur ce territoire) à révéler.La stratégie réside donc dans le **processus de préservation et d'activation** de ces ressources qui permettra de générer du développement territorial.
- Le **passeport** :
  - pour coopérer avec d'autres territoires ;
  - pour grandir (éduquer, responsabiliser en accompagnant le changement de comportements) ;
  - pour inventer une nouvelle gouvernance territoriale...
- **L'avenir** :
  - celui d'un modèle de développement plus vertueux ;
  - celui que l'on se fixe pour de 2022, et dont LEADER peut être le laboratoire... ;
  - celui saisi par la jeunesse du territoire.

Cette stratégie se met en œuvre à l'échelle de trois territoires de projets ardéchois qui coopèrent sur des objectifs partagés, autour d'un territoire commun constitué des Communautés de communes du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (chef de file), du SCOT Ardèche méridionale et du SCOT Centre Ardèche. **Le GAL LEADER ainsi constitué a été nommé au stade de la candidature :**



**Ardèche**<sup>3</sup> renvoie à deux idées fortes de la stratégie LEADER 2014-2020 :

- **Espace de coopération territoriale** entre les trois territoires, le GAL est plus que la somme de ces trois territoires ardéchois, il représente la **valeur ajoutée territoriale** que produit la coopération territoriale combinée au partenariat public-privé. Il est aussi le fruit de choix stratégiques, pour permettre avec LEADER d'innover sur les axes de développement jugés comme partagés et prioritaires.
- **Espace de décision**, le GAL, en impliquant les jeunes et en fixant des modalités nouvelles d'implication des partenaires, invente une **nouvelle gouvernance territoriale 3.0**.

**Plus précisément, la stratégie LEADER 2014-2020 se décline autour de 7 axes stratégiques**, qui permettent de traiter de manière **multi-sectorielle la priorité ciblée**. Les objectifs agricoles et forestiers sont intégrés de manière transversale à l'ensemble de ces axes stratégiques.

Ces axes stratégiques se retrouvent au sein du diagramme d'objectifs et dans les fiches-actions. Pour certains, ils ont fait l'objet **d'exercices de prototypage** afin de préciser la faisabilité opérationnelle des objectifs et identifier les pistes d'innovations.



**Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural**

- Disposer d'un cadre de référence exemplaire reconnu à l'échelle nationale
- Les SCOT comme projets d'aménagement, LEADER comme projet de développement



**Passer d'un modèle économique à dominante résidentiel à une économie rurale équilibrée**

- Transformer les atouts du territoire en ressources territoriales
- Inventer de nouveaux moteurs de développement



**Devenir un territoire responsable et responsabilisé**

- Changer les pratiques (habitants, professionnels,...) par l'éducation
- Mettre les jeunes au cœur de la citoyenneté territoriale en les impliquant dans la stratégie et la gouvernance du programme



**Inventer l'ingénierie publique de demain**

- Soutenir fortement les initiatives de mutualisation supra-communautaires
- Réfléchir collectivement à l'évolution et au partage de l'ingénierie



**Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire**

- Accompagner le renforcement des équilibres territoriaux
- Renforcer la territorialisation de l'économie sur les zones les plus fragiles



**Faire de LEADER un laboratoire de coopération et de cohérence territoriale**

- Développer la concertation territoriale et du partenariat public-privé (GAL élargi aux dynamiques d'acteurs en lien avec la stratégie et à des membres volontaires actifs)
- Impliquer les jeunes dans la gouvernance territoriale
- Simplifier et optimiser la gouvernance des politiques de développement rural (PSADER,...)



**Développer la stratégie du GAL par des actions de coopération avec d'autres territoires**

- Conforter la stratégie locale de développement et améliorer les projets
- Consolider des liens avec d'autres territoires européens
- "Découvrir ailleurs, c'est grandir"

Pour mettre en œuvre cette stratégie, des **modalités spécifiques de mise en œuvre** ont d'ores et déjà été pointées :

- Cette stratégie coordonnée entre trois territoires de projet est le fruit de choix stratégiques et opérationnels visant à faire de LEADER un vecteur de valeur-ajoutée territoriale. Pour être conduite, elle nécessite une **dotation FEADER conséquente**, mesurée, à la hauteur des priorités qui ont été fixées et de l'ambition collective du territoire.
- Véritables opérateurs de la stratégie économique du GAL, les **Sites de proximité** mobiliseront leur savoir-faire sur trois actions innovantes : le lancement d'un incubateur à idées, le pôle ressources économie sociale et solidaire et la construction d'offres d'activités au service de la stratégie LEADER. Ces actions seront mises en œuvre sur 3 ans à titre expérimental, sur de nouveaux périmètres et dans le cadre d'une gouvernance nouvelle. 500 000 € de FEADER leur seront réservés pour ce faire.
- **Unité urbaine d'Aubenas** : Si le territoire LEADER est caractérisé par sa forte ruralité et ses espaces naturels remarquables, il n'en est pas moins fortement lié à l'unité urbaine d'Aubenas (plus de 20 000 habitants), de part les charges de centralité que jouent cette dernière (zone d'emplois et d'activités, services, commerces, habitat) comme d'autres plus petites unités urbaines du territoire (Les Vans, Lamastre, Saint-Agrève, Le Cheylard,...). Ces **dépendances et complémentarités entre les zones rurales et urbaines du périmètre LEADER** amènent à s'interroger sur le modèle de développement souhaité et la capacité du territoire à faire face aux bouleversements qui l'attendent à moyen terme (hausse des énergies fossiles, poursuite de la désindustrialisation, ...). Ainsi, si le territoire ne peut pas vivre sans l'unité urbaine d'Aubenas, il doit accompagner le renforcement des **équilibres territoriaux** en son sein pour rendre cohérent son **modèle d'urbanisme rural** (entre pression et déprise), renforcer la **territorialisation de l'économie sur les zones les plus fragiles** et enfin augmenter sa résilience par un changement de comportements du plus grand nombre. En ce sens, l'unité urbaine d'Aubenas ne doit être pénalisée ni par les charges de centralité qui lui incombent et donc le rôle structurant qu'elle joue pour les zones rurales voisines, ni par la densité de population et d'emplois qu'elle présente. LEADER doit au contraire lui permettre de jouer ce rôle de centralité de manière exemplaire en soutenant des projets concourant à la stratégie du programme sur ce périmètre et bénéficiant y compris aux zones rurales voisines. Pour autant, le GAL devra s'assurer d'une bonne répartition des crédits sur l'ensemble du périmètre LEADER. C'est pourquoi les projets dont les retombées seraient exclusivement au bénéfice de l'aire urbaine d'Aubenas, soit sans impacts sur les zones rurales du territoire LEADER, ne pourront dépasser 10 % de l'enveloppe FEADER.
- Conformément aux préconisations issues de l'évaluation finale du GAL des Monts d'Ardèche 2009-2014, la stratégie devra se traduire notamment par le soutien de gros projets d'investissement, permettant à la fois de rendre lisible la stratégie, mais aussi de mobiliser les moyens de l'équipe LEADER au service de l'animation. C'est pourquoi il a été décidé de **soutenir des dépenses d'investissement** pour faire émerger des cadres de références concrets et exemplaires, en particulier en matière d'urbanisme rural, en faveur des 8 projets stratégiques économiques émergents et enfin en matière de nouveaux modèles économiques.

**Afin d'enclencher et mettre en œuvre cette stratégie à l'issue de la sélection, quatre chantiers seront prioritairement enclenchés dès 2015** (au-delà de la mise en route du programme : conventionnement, outils, ....) :

- **Constitution du GAL et du Comité de programmation** (et création des outils dédiés) ;
- Etat des lieux de **l'ingénierie territoriale** et structuration de la méthode pour la réinventer ;
- Lancement de la dynamique "**jeunes**" : consolider les modalités d'implication des jeunes dans le programme ;
- Formalisation des premiers projets de **coopération**.

Enfin, **l'analyse de cette stratégie** au regard des enjeux régionaux de l'AMI LEADER, des objectifs 2020 de l'Union Européenne, et de manière plus spécifique des enjeux agricoles et forestiers, et de l'économie rurale et ceux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), pointe une forte cohérence stratégique (*cf. annexe*).

**Diagramme d'objectifs (schéma d'organisation de la stratégie LEADER** *En vert, les objectifs agricoles et sylvicoles ; en violet, les objectifs relatifs à la coopération*

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Valeur ajoutée Leader	« On aura réussi si... »	Montants FEADER
<p><b>Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural</b></p>	<p>Préserver et optimiser nos ressources (paysagères, foncières, architecturales, naturelles)</p>	<p>Accroître les compétences en faveur d'un urbanisme rural innovant</p>	<p>Réseau d'acteurs de l'urbanisme (animation, formation, voyage d'études, outils mutualisés)</p>	<p>Mise en réseau d'acteurs Echanges d'expériences Apport d'expertise pour l'ensemble du territoire LEADER</p>	<p>Le territoire dispose d'un <b>cadre de référence</b> (réalisations exemplaires et fonctionnelles) illustrant les orientations SCOT et leur traduction dans les documents d'urbanisme. Ces réalisations sont <b>reconnues à l'échelle nationale</b>.</p>	<p>1 500 000 €</p>
	<p>Repenser la manière d'habiter</p>	<p>Doter les élus d'outils pour favoriser un urbanisme durable</p>	<p>Conception d'outils d'aide à la décision (plans-paysage, trames vertes et bleues, études architecturales, schémas ...)</p>	<p>Intégration des préoccupations paysagères et environnementales dans les documents d'urbanisme</p>	<p>Les <b>deux SCOT</b>, les <b>documents d'urbanisme</b> et les <b>politiques de l'habitat</b> sont <b>exemplaires, durables et appropriés</b>, car nourris par les dynamiques partenariales et les projets soutenus par LEADER (valeur d'exemplarité).</p>	
	<p>Favoriser la transition écologique</p>	<p>Accompagner et soutenir les nouvelles formes d'urbanisme rural exemplaires</p>	<p>Etudes pré-opérationnelles et investissements en faveur de nouvelles formes d'habiter/habitat exemplaires (densification, reconquête centres bourgs, greffe, actions commerciales collectives et innovantes) : études et investissements</p>	<p>Accompagnement méthodologique fort : qualité de la démarche et des projets Mise en avant d'opérations exemplaires et échange d'expériences Caractère démonstratif et reproductible</p>	<p>Les <b>habitants</b> et les <b>professionnels</b> ont changé leurs comportements quant à leurs manières d'habiter ce territoire (de la maison provençale sur 2000 m<sup>2</sup> à la maison ardéchoise de demain ; diminution de la précarité énergétique dans l'habitat)</p>	
	<p>Renforcer l'attractivité (activités économiques, lien social, accès aux services, mobilité)</p>	<p>Accompagner le changement de comportements pour habiter autrement le territoire en 2022</p>	<p>Actions d'accompagnement en faveur de l'urbanisme, des paysages et de l'habitat (formation des élus, actions de sensibilisation et/ou démonstratives en direction des habitants, aide à la mise en place des politiques habitat diminuant la précarité énergétique, conception d'actions innovantes visant à imaginer et promouvoir les futurs modes d'habiter en 2022, actions en faveur de l'éco-mobilité)</p>	<p>Mutualisation à l'échelle Leader Actions démonstratives</p>	<p>Les <b>acteurs concernés</b> (élus, propriétaires, professionnels agricoles et forestiers) ont atteint des objectifs de <b>limitation de la consommation du foncier</b> tels que définis dans la Charte du Parc et les SCOT. Cette préservation sert les <b>capacités productives</b> et l'<b>émergence d'un habitat durable</b>.</p>	
	<p>Accompagner le passage à l'action</p>	<p>Soutenir les actions de mobilisation foncière des collectivités locales sur des zones à enjeux</p>	<p>Etudes et actions opérationnelles de préservation et de reconquête agricole et forestière (diagnostics agricoles et sylvicoles, expérimentation en faveur de la mobilisation foncière, animation)</p>	<p>Passage à l'action</p>	<p>Le territoire dispose d'un <b>cadre de référence</b> (réalisations exemplaires et fonctionnelles) illustrant les orientations SCOT et leur traduction dans les documents d'urbanisme. Ces réalisations sont <b>reconnues à l'échelle nationale</b>.</p>	
	<p>Maintenir nos capacités productives agricoles et forestières</p> <p>Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire</p>	<p>Développer la stratégie par des actions de coopération (pour mémoire)</p>	<p>Expérimenter de nouvelles formes d'urbanisme rural</p>	<p>Ouverture à l'extérieur et confortation de la stratégie locale</p>	<p>Le territoire dispose d'un <b>cadre de référence</b> (réalisations exemplaires et fonctionnelles) illustrant les orientations SCOT et leur traduction dans les documents d'urbanisme. Ces réalisations sont <b>reconnues à l'échelle nationale</b>.</p>	

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Valeur ajoutée Leader	« On aura réussi si... »	Montants FEADER	
<b>Transformer les atouts du territoire en ressources territoriales</b>	Passer d'un modèle économique à dominante résidentiel à une économie rurale équilibrée  Renforcer notre compétitivité	Tester de nouvelles formes d'accompagnement de l'entreprenariat  Faire émerger de nouvelles activités	Expérimentation de nouvelles méthodes de renforcement des capacités locales (lancement d'un incubateur à idées - Sites de proximité, mobilisation de l'épargne locale en faveur des projets économiques, club jeunes entrepreneurs,...)  Développement de potentiels d'activités (Sites de proximité)	Expérimentation  Méthode Spécification de l'économie du territoire	L'économie du territoire est <b>plus équilibrée et spécifique</b> .  Les ressources territoriales ont été « <b>révélées</b> » et sont <b>devenues des moteurs du développement</b> vecteurs d'emplois et d'activités.	2 600 000 €	
	Favoriser une nouvelle économie rurale entreprenante  Capter et transformer les flux présents et entrants en emplois	Qualifier et spécifier les ressources agricoles et forestières (territorialisation et qualification)	Détection, structuration, consolidation des débouchés agricoles et forestiers (pastoralisme, petits fruits, vin, châtaigne, lait, miel, bois, ...)  Soutien aux 8 projets stratégiques émergents : économie sociale et solidaire (pôle ressource ESS), industries culturelles et créatives (métiers d'art, bijou, ...), croissance verte (rénovation de l'habitat), pierre sèche, Dolce Via, Géopark, parcours artistique « Partage des eaux », Bistrot de Pays© (structuration et développement des filières : études, actions collectives et investissements)	Mutualisation et effet levier à l'échelle Leader Spécification de l'économie du territoire	Des <b>projets d'investissement</b> révélant ces ressources ont été soutenus et sont reconnus à l' <b>échelle nationale</b> .	1 700 000 €	
	Transformer les gisements en ressources territoriales  Miser sur l'innovation sociale (renforcement des capacités)	Cibler l'intervention de LEADER sur la concrétisation de 8 projets stratégiques	Soutien à l'émergence de nouveaux modèles économiques (nouveaux outils, nouveaux process, nouveaux usages, nouveaux partenariats)	Démultiplication des stratégies territoriales Caractère démonstratif Accompagnement du changement de pratiques	De <b>nouvelles méthodes</b> de renforcement des capacités locales ont été expérimentées et validées.	Le territoire dispose en 2022 d'un <b>cadre de référence</b> témoignant de l'impact économique et social des nouveaux moteurs de développement.	1 700 000 €
	Favoriser l'innovation par appuyer l'émergence de nouveaux moteurs de développement  Renforcer les liens territoriaux, universités et entreprises  Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire	Favoriser de nouveaux modèles économiques (économie de la fonctionnalité, économie collaborative, circuits courts, économie circulaire)  Faire émerger de nouveaux processus d'apprentissage collectif public/privé  Développer la stratégie par des actions de coopération (pour mémoire)	Soutien à l'émergence de nouveaux modèles économiques (nouveaux outils, nouveaux process, nouveaux usages, nouveaux partenariats)  Déploiement de l'Université territoriale d'entreprises Ardèche et du dispositif StraRTer à l'échelle LEADER  Géopark, Bistrot de pays, pierre sèche, châtaigne, parcours artistiques...	Elargissement à l'échelle Leader Partenariat public/privé  Ouverture à l'extérieur et confortation de la stratégie locale			

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Valeur ajoutée Leader	« On aura réussi si... »	Montants FEADER			
<b>Vers un territoire responsable et responsabilisé</b>	Inciter aux changements de comportements et de pratiques	Soutenir une offre structurée d'éducation au territoire	Structuration de l'offre d'éducation au territoire (mise en réseau, professionnalisation, création de nouveaux contenus et nouveaux produits, communication)	Spécification de l'économie du territoire	<b>L'éducation au territoire</b> constitue une démarche organisée à l'échelle LEADER  Les <b>jeunes</b> ont participé de manière effective à la gouvernance et à la stratégie LEADER  Un panel de sondés (habitants, élus, professionnels) peut citer au moins <b>une action exemplaire</b> soutenue par LEADER qui a contribué aux changements de comportements.	1 500 000 €			
		Mettre les jeunes au cœur de la citoyenneté territoriale	Actions par et pour les jeunes	Des jeunes décideurs Réseau de partenaires, mutualisation Effet d'entraînement					
	Accompagner la transition écologique	Encourager la mobilité internationale	Accompagnement des projets de mobilité internationale	Ouverture à l'extérieur du territoire					
		Inventer l'ingénierie territoriale de demain	Préservation des ressources environnementales, agricoles et forestières par des pratiques professionnelles responsables (agriculture biologique, outils de gestion durables des ressources (eau, forêt,...), actions et animation PAEC...)	Articulation entre les politiques agro-environnementales					
	Favoriser l'ouverture à l'autre	Faire des jeunes de citoyens responsables	Encourager des pratiques responsables auprès des citoyens	Actions innovantes favorisant les pratiques responsables des citoyens et des collectivités (gestion des déchets verts, inventaires participatifs, éco-mobilité, consommation locale...)			Renforcement des capacités locales à agir		
		Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire	Doter les axes stratégiques du programme de moyens pour agir	Ingénierie mutualisée entre structures à l'échelle supra-communautaire			Renforcement des capacités locales à agir		
	<b>Développer la stratégie par des actions de coopération avec d'autres territoires</b>		Développer la stratégie par des actions de coopération (pour mémoire)	Changements de pratiques, éducation, valeurs universelles, mobilité internationale			Ouverture à l'extérieur et confortation de la stratégie locale		<b>7 300</b>
			<b>Sous-total axes stratégiques</b>						
	<b>Animer et mettre en œuvre la stratégie et les fondamentaux LEADER</b>		<b>Développer la stratégie par des actions de coopération avec d'autres territoires</b>	Actions préalables, actions communes et actions locales			Ouverture à l'extérieur et confortation de la stratégie locale	La coopération améliore les projets. Des liens sont consolidés avec des territoires européens, au-delà de LEADER. Le réflexe « découvrir ailleurs, c'est grandir » a pris chez nombre de jeunes (et d'adultes) du territoire.	<b>200</b>
				4 ETP LEADER, communication, outils, évaluation, frais de fonctionnement, études			Coordination, mutualisation	Les fondamentaux LEADER et la stratégie ont été respectés. Optimisation, simplification et efficacité des politiques de développement rural	<b>1 000</b>
<b>Total</b>						<b>8 500</b>			

## La gouvernance

L'élaboration d'une candidature commune entre les trois territoires de projets et le choix de la gouvernance LEADER qui en découle illustrent la volonté politique d'innover, de coopérer et d'assumer une certaine prise de risque partagée.

### 1. L'élaboration de la candidature LEADER : le choix des bons partenaires au bon moment

La méthode d'élaboration de la candidature est partie du constat suivant :

- **En 2014, les trois territoires de projets sont validés** et ont été le fruit de nombreuses concertations avec les partenaires publics et privés (Parc : Charte 2014-2025 ; Pays de l'Ardèche méridionale : clause de revoyure du CDDRA et concertation SCOT ; SMEOV : Charte de territoire et nouveau CDDR validés fin 2013, concertation SCOT) ; LEADER doit se nourrir de ces concertations, sans créer de nouveau territoire de projet.
- Une **Commission mixte d'articulation Parc / Pays de l'Ardèche méridionale / SMEOV** existe et fonctionne ; elle permet autant que de besoin de travailler efficacement sur les questions d'articulation entre les trois territoires de projets.
- Deux GAL existent sur le territoire pour la période 2009-2014 ; le processus **d'évaluation finale du GAL des Monts d'Ardèche et les regards croisés avec les GAL voisins** (GAL des 3 sources et GAL du Pays du Velay) permettront d'élaborer des préconisations concertées pour 2014-2020.

La gouvernance envisagée pour l'élaboration de la candidature visait donc à identifier, tant au niveau du diagnostic que de la stratégie, **sur quoi, à quelle échelle et comment la valeur ajoutée LEADER pouvait être mobilisée au service du développement rural sur ce territoire partagé**. La gouvernance au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie fut donc la suivante :

- Des **instances de concertation et de production** visant à mobiliser l'expertise de terrain plus que l'exhaustivité du partenariat : **7 focus-groupes** se sont ainsi tenus ; ils ont chacun permis d'identifier les défis d'avenir à relever et de prototyper des actions en lien avec la stratégie à partir de la question suivante : « Et si on changeait de... ». Focus-groupes : Filières agricoles et sylvicoles, Ressources naturelles et culturelles, Création et maintien d'emplois et d'activités, Gestion de l'espace - urbanisme, architecture, paysages, Gouvernance et complémentarité des outils, Jeunesse, Implication de la société civile (CLD). Ce sont ainsi plus de 50 partenaires publics et privés distincts qui se sont mobilisés.
- La **Commission mixte d'articulation** comme instance publique décisionnelle de la concertation territoriale ; il a donc fallu attendre qu'elle soit à nouveau opérationnelle fin juin 2014 pour poursuivre la préparation de la candidature.
- Une attention particulière portée aux **Communautés de communes et d'agglomération** avec la tenue de deux Comités techniques dédiés et une Conférence des EPCI du Parc, élargie aux 15 Communautés de communes concernées par le périmètre LEADER.
- Des **instances de concertation et d'échanges** : présentation au sein des Syndicats mixtes, des Comités de pilotage CDDRA et soirée avec l'ensemble des partenaires publics et privés qui a réuni 60 personnes.

#### En conclusion sur la phase d'élaboration

La méthode retenue visait à s'appuyer sur les instances de concertation territoriale existantes et à mobiliser les partenaires de manière cohérente avec l'histoire récente/en cours de la concertation territoriale. A posteriori, cette méthode s'est révélée pertinente, car elle a permis de :

- faire émerger des constats partagés ;
- générer du consensus territorial sur un large périmètre ;
- proposer des méthodes innovantes, notamment en termes d'implication des jeunes dans la citoyenneté territoriale, d'ingénierie publique, de partenariat public-privé.

## 2. LEADER : laboratoire de la concertation territoriale et du partenariat public-privé

Le GAL et le Comité de programmation envisagés pour le programme LEADER 2014-2020 sont le fruit de l'évaluation finale du GAL des Monts d'Ardèche et de l'expérience du territoire en matière d'implication de la société civile et de pilotage de politiques publiques. Ils témoignent d'une volonté forte visant à **faire de LEADER un laboratoire en matière de gouvernance et de partenariat public-privé**. Au stade de la candidature leur composition n'est pas arrêtée, mais le cap est donné et le chemin identifié pour y parvenir est précisé plus bas.

Le Comité de programmation sera l'instance décisionnelle d'un GAL élargi visant à **renouveler les modalités d'implication et de sélection des partenaires privés** et publics et à faire de LEADER un **outil de coopération et concertation territoriale**. Pour cela, le GAL et le Comité de programmation auront les **contours** et **rôles** suivants :

### Le GAL :

C'est un GAL élargi (au moins une centaine de membres) qui se réunit au moins une fois par an : bilan annuel, réflexion sur la stratégie dans le cadre d'ateliers thématiques et/ou transversaux, visite d'expériences,.... Il permet de faire le lien entre les instances et dynamiques partenariales liées à la stratégie LEADER et de s'ouvrir à des personnes intéressées qui ne souhaitent pas s'impliquer au-delà d'une fois par an.

### Composition du GAL :

Elle s'appuie sur la diffusion d'un appel à candidature notamment au sein des instances en lien avec la stratégie LEADER (identifiées en annexe) et via les canaux de diffusion classiques (institutionnels, presse et réseaux sociaux). Elle permet de combiner partenariat effectif et volontariat.

*Les membres du Comité de programmation sont désignés au sein du GAL.*

### Modalités de désignation des membres privés du GAL :

Sélection des membres via un appel à candidature qui sera lancé officiellement dès que le territoire sera retenu (les 3 mois à partir du dépôt de la candidature permettront de le préparer), et organisation dans la foulée d'une réunion pour expliquer le programme LEADER (les fondamentaux LEADER), les résultats des précédents LEADER, la stratégie LEADER 2014-2020, le rôle attendu des membres du GAL. Cette réunion permettra aux candidats d'affiner leur candidature.

### Rôle du GAL :

- Se consulter entre acteurs publics/privés et créer du lien entre les dynamiques territoriales (LEADER, PSADER, PPT, PAEC, Créafil, ...) et les points de vue
- Établir un bilan partagé annuel et donner la direction pour l'année suivante
- Disposer d'un vivier d'expertise pouvant être mobilisé par le Comité de programmation
- S'approprier la stratégie LEADER et ses résultats « concrètement »
- Amplifier la communication autour du programme

*Un règlement intérieur cadrera précisément le rôle du GAL.*

### Rôle du Comité de programmation :

- Être garant de la stratégie LEADER et de la bonne utilisation des fonds européens : décision sur les demandes de subvention LEADER ; pilotage, évaluation de la stratégie et de la gouvernance ; pilotage des actions de coopération et de communication
- Construire l'inter-territorialité et la solidarité territoriale au sein du périmètre LEADER
- Accompagner l'extension de certains dispositifs à l'échelle Leader (StaRTER par exemple)
- Innover en matière de gouvernance public/privé
- ...

### Composition du Comité de programmation :

- *Collège privé* : les membres seront sélectionnés à partir des candidatures reçues lors de l'appel à candidatures et de leur volonté d'intégrer le Comité de programmation. Les critères seront ensuite les suivants : répartition cohérente au sein des 13 thématiques du collège privé (voir infra) ; vivre sur le territoire LEADER ; équilibre géographique au sein du territoire LEADER ; parité hommes/femmes, jeunes/moins jeunes ; champs de compétences, de connaissance et de partage ; volonté et capacité à s'impliquer sur la durée (5 réunions par an minima et sur 6 ans). Le collège public du Comité de programmation procédera à la sélection des membres du collège privé.
- *Collège public* :
  - Les élus Parc, Pays, SMEOV sont désignés au sein de leurs structures ; ils permettent de faire de LEADER un outil créant du lien entre les dynamiques territoriales (cohérence, amplification), en particulier avec les SCOT et les PSADER ;
  - Le Parc en tant que chef de file en assure la Présidence ;
  - Les Communautés de communes sont réunies spécifiquement pour désigner les 4 membres qui les représenteront ; à l'échéance 2022, elles ne seront plus 15 ;

### Fonctionnement du Comité de programmation :

- Un **exécutif restreint** (2 à 4 personnes dont le Président) afin d'éviter l'isolement du Président. Les missions confiées aux membres de l'exécutif LEADER seront à préciser au sein de ce dernier.
- Tenue d'une **réunion préparatoire** pour chaque Comité de programmation : Président, exécutif, équipe LEADER et élu régional.
- **Comité de programmation type** : visite de terrain + audition des porteurs de projets + décisions et stratégie. Les porteurs de projets sont invités à rester à l'ensemble du Comité de programmation, qui est public et ainsi mieux comprendre la stratégie et le fonctionnement LEADER. Ce Comité de programmation est tournant sur le territoire.
- Dès la phase de conventionnement, **il élabore des critères de sélection des projets** et construit le dispositif d'évaluation qui lui permettra de piloter la stratégie. Ce faisant, il se construit ainsi au cours des premiers mois une culture commune et ses outils de pilotage.
- Le Comité de programmation devra **innover dans ses modalités « pratiques » de gouvernance** et de valorisation de son activité : par exemple un Comité de programmation virtuel une fois par an avec outil dédié et signature électronique, utilisation des nouveaux supports de communication (vidéo, etc...), en particulier eu égard à la géographie du GAL.

### Composition du Comité de programmation :

Membres publics			Membres privés				
	Structures	Titulaires	Suppléants		Thématiques	Titulaires	Suppléants
	Elu régional ?			1	CLD		
1	PNR	Elu généraliste		2	Plateforme d'initiative		
2		Elu agricole		3	Bois		
3		Elu urbanisme		4	Agriculture		
4	Pays	Elu généraliste		5	ESS : acteurs économiques		
5		Elu agricole		6	Emploi et formation		
6		Elu urbanisme		7	Environnement		
7	SMEOV	Elu généraliste		8	Économie culturelle		
8		Elu agricole		9	Urbanisme et architecture		
9		Elu urbanisme		10	Paysages et patrimoines		
10	Communautés de communes			11	Jeunesse		
11				12	Éducation au territoire		
				13	Universitaire en sciences humaines		
				<b>Total : 24 sièges</b>			

### 3. LEADER : laboratoire pour impliquer les jeunes dans la gouvernance territoriale

L'idée que LEADER puisse être un vecteur d'innovation en faisant des jeunes du territoire des citoyens responsables à part entière a été actée au cours de la phase d'élaboration de la candidature tant par les partenaires de la jeunesse que par les élus. Plusieurs pistes ont été formulées et doivent encore être consolidées en termes de mise en œuvre. Il en ressort à ce stade de la candidature que **les membres du GAL ne doivent pas définir a priori les modalités de mise en œuvre d'une gouvernance « jeunes » ni les actions qui pourraient émerger**. Les modalités de mise en œuvre seront donc précisées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 avec les partenaires précités et des moyens humains spécifiques seront consacrés au sein de l'équipe LEADER pour accompagner les jeunes dans cette dynamique.

### 4. LEADER : laboratoire pour simplifier et optimiser la gouvernance des politiques de développement rural

Le périmètre LEADER est concerné par 3 PSADER : Ardèche méridionale, Centre Ardèche et Monts d'Ardèche. Au-delà des principes d'articulation entre ces 3 programmes, LEADER sera demain l'outil, par délégation, pour instruire et payer tous les dossiers co-financés LEADER/PSADER.

Dans ce contexte de complémentarité forte, tant stratégique que financière et administrative, les élus porteurs des trois territoires de projets (Président(e)s des Syndicats mixtes et chefs de projet locaux et régionaux) partagent un objectif stratégique commun : **une gouvernance efficace, simplifiée et optimisée** des politiques de développement rural (dont LEADER et PSADER) à moyen terme (2018). Pour ce faire, les années qui précèdent 2018 seront mises à profit pour expérimenter des solutions de simplification.

### 5. LEADER : laboratoire pour décider

Au stade de la candidature, des **critères de sélection** des projets sont formulés ; ils seront précisés par le Comité de programmation au démarrage du programme. D'ores et déjà, la stratégie invite à proposer des critères par fiche-action ; les critères suivants permettront de veiller à des priorités spécifiques de la stratégie :

- critères de ruralité et de liens urbain-rural (charges de ruralité et de centralité, ...) ;
- critère financier : possibilité ou non de mobiliser d'autres financements (FEDER, FSE, FEADER en direct CPER, GPRA, ...) ; capacité financière des collectivités locales (potentiel financier, ...) lorsqu'elles seront maître d'ouvrage ;
- critère d'innovation ;
- critères « jeunes » ;
- ...

## Le plan d'actions

### Fiche-action 1 : Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural

#### Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Territoire aux espaces naturels et paysagers remarquables, le territoire LEADER n'en n'est pas moins un territoire qui fait face à de nombreuses pressions et évolutions :

- Pression urbaine sur la zone de piémont sur les espaces agricoles, forestiers et sur les paysages
- Déprise agricole
- Dévitalisation des centres bourgs
- Modèles architecturaux inadaptés « invasifs »
- Attractivité et changements des modes de vie
- ...

La notion d'urbanisme rural permet d'embrasser les différents aspects de ces pressions et évolutions : planification, foncier, agriculture, architecture, habitat, préservation des milieux, modes de vies...

Au moment même où le territoire prend la mesure de ces enjeux et des actions à initier, LEADER permet de soutenir des projets de développement en cohérence avec des projets d'aménagement du territoire, tels que les SCOT, les documents d'urbanisme et la Charte 2 du Parc. Au-delà, il favorise en particulier :

- L'exemplarité des démarches et des projets soutenus ;
- La mise en réseau des acteurs et des actions.

#### Enjeux :

- Promouvoir un principe d'exemplarité de l'urbanisme par l'exemple et favoriser les coopérations entre territoires
- Faire de l'inter-SCOT Ardèche méridionale/Centre Ardèche une plus-value pour le territoire
- Articuler projets d'aménagement (SCOT, Charte du Parc) avec projets de développement
- Renforcer les bassins de vie, comme espaces de proximité attractifs et solidaires
- Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire
- Préserver des espaces sous pression et reconquérir les espaces en déprise
- Garantir la préservation et la valorisation des ressources et des éco-systèmes

#### Objectifs stratégiques

- Préserver et optimiser nos ressources (paysagères, foncières, architecturales, naturelles)
- Repenser la manière d'habiter
- Favoriser la transition écologique
- Renforcer l'attractivité (activités économiques, lien social, accès aux services, mobilité)
- Accompagner le passage à l'action (du diagnostic aux actions opérationnelles)
- Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire
- Maintenir nos capacités productives agricoles et forestières

#### Effets attendus

##### Le GAL aura réussi si :

- Le territoire dispose d'un **cadre de référence** en matière d'urbanisme rural exemplaire : réalisations exemplaires, fonctionnelles et visibles par tous. Ces réalisations sont reconnues **à l'échelle nationale**.
- Les **deux SCOT**, les **documents d'urbanisme** et les **politiques de l'habitat** sont **exemplaires**,

**durables et appropriés**, car nourris par les dynamiques partenariales et les projets soutenus par LEADER (valeur d'exemplarité).

- Les **habitants** et les **professionnels** ont changé leurs comportements quant à leurs manières d'habiter ce territoire (de la maison provençale sur 2000 m<sup>2</sup> à la maison ardéchoise de demain ; diminution de la précarité énergétique dans l'habitat)
- Les acteurs concernés (élus, propriétaires, professionnels agricoles et forestiers) ont atteint des objectifs de **limitation de la consommation du foncier** tels que définis dans la Charte du Parc et les SCOT. Cette préservation sert les **capacités productives** et l'émergence d'un **habitat durable**.

### Descriptif des actions au regard des objectifs opérationnels

**1) Réseau d'acteurs de l'urbanisme** (animation, formation, voyage d'études, outils mutualisés)

=> *Objectif* : Accroître les compétences en faveur d'un urbanisme rural innovant

**2) Conception d'outils d'aide à la décision** (par exemple : plans-paysage, trames vertes et bleues, études architecturales, schémas intercommunaux d'aménagement et de gestion de l'espace...)

=> *Objectif* : Doter les élus d'outils pour favoriser un urbanisme durable

**3) Etudes pré-opérationnelles et investissements en faveur de nouvelles formes d'habiter/habitat exemplaires** (densification, reconquête centres bourgs, greffe, actions commerciales collectives et innovantes...)

=> *Objectif* : Accompagner et soutenir les nouvelles formes d'urbanisme rural exemplaires

**4) Actions d'accompagnement en faveur de l'urbanisme, des paysages et de l'habitat** (formation des élus, actions de sensibilisation et/ou démonstratives en direction des habitants, aide à la mise en place des politiques habitat diminuant la précarité énergétique, conception d'actions innovantes visant à imaginer et promouvoir les futurs modes d'habiter en 2022, actions en faveur de l'éco-mobilité)

=> *Objectif* : Accompagner le changement de comportements pour habiter autrement le territoire en 2022

**5) Etudes et actions opérationnelles de préservation et de reconquête agricole et forestière** (diagnostics agricoles et sylvicoles, études, actions opérationnelles sur des zones à enjeux (cf. diagnostics intercommunaux, PAEN,...), expérimentation en faveur de la mobilisation foncière, animation, reconquête châtaigneraie,...)

=> *Objectif* : Soutenir les actions de mobilisation foncière des collectivités locales sur des zones à enjeux

### Bénéficiaires

Collectivités territoriales

Syndicats ou réseaux professionnels

Associations

Etablissements publics...

### Dépenses éligibles

Etudes, animation, prestations externes d'accompagnement et de formation, communication, conception d'outils, frais de mission,

Investissements dans le cadre de l'action 4) en particulier

### Critères de sélection des projets

Mise en réseau des acteurs

Prise en compte des habitants (usagers et propriétaires de l'espace, évolutions des modes de vie, déplacements,...)

Aide à la décision et au passage à l'action

Caractère exemplaire et démonstratif

Solidarité territoriale entre zones rurales et zones urbaines

Équilibre entre les espaces en déprise et les espaces sous pression

Implication des professionnels (architectes et urbanistes, promoteurs et constructeurs immobiliers, agriculteurs, forestiers, commerçants,...)

### Plan de financement

1) Réseau d'acteurs de l'urbanisme : 50 000 €

2) Conception d'outils d'aides à la décision : 200 000 €

3) Etudes et investissements en faveur de nouvelles formes d'habiter/habitat exemplaires : 750 000 €					
4) Actions de sensibilisation des élus et des habitants en faveur de l'urbanisme, des paysages et de l'habitat : 250 000 €					
5) Etudes et actions opérationnelles de préservation et de reconquête agricole et forestière : 250 000 €					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement	
		FEADER	Contributions nationales		
en €	3 250 000	1 500 000	1 100 000	650 000	
en %	100	46	34	20	
Taux de cofinancement FEADER moyen :			58 %		
<i>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</i>			Taux maximum d'aides publiques : 100%		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>					
<b>Question évaluative</b> : Est-ce que le territoire est devenu exemplaire en matière d'urbanisme rural ?					
<b>Les indicateurs de réalisation</b> :					
Cadre de référence de l'urbanisme : 1					
Réalizations d'expérimentations d'envergure nationale : 2					
Réseau d'acteurs d'urbanisme organisé : 1					
Formations et outils de sensibilisation : 10					
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>					
Cette fiche-action contribue ainsi de manière transversale à la stratégie du GAL et au développement durable :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie : les actions visent à transformer les atouts du territoire en ressources territoriales, à inventer de nouveaux moteurs de développement</li> <li>• Environnement : préservation des ressources et changement de comportement (foncières, naturelles,...).</li> <li>• Social : responsabilité sociétale territoriale, renforcement des capacités locales, équité hommes-femmes</li> <li>• Gouvernance : coopération territoriale, jeunesse, partenariat public-privé</li> <li>• Validité : adossement à trois territoires de projets partenaires, outils de planification</li> </ul>					
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Des lignes de partage seront trouvées dans le PDR sur les problématiques foncières notamment sur les acquisitions.			
<b>Cofinancements mobilisables</b>		Région : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CDDRA Pays de l'Ardèche méridionale</li> <li>• CDDRA Centre Ardèche</li> <li>• PSADER Pays de l'Ardèche méridionale</li> <li>• PSADER Centre Ardèche</li> <li>• PSADER Monts d'Ardèche</li> <li>• Ligne Parc</li> <li>• Autres lignes directes</li> </ul> Conseil général de l'Ardèche (PANDA, ENS, ...) Etat Autofinancement publics des collectivités locales			
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>		Règlement européen n°1305/2013 : Art. 44 Futur décret national d'éligibilité des dépenses au titre du FEADER et DOMO FEADER			
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>		Règl. 1303 - Règlement commun : Art. 32, 33 et 34 <b>Priorités de l'UE pour le développement rural :</b> 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie 5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources 6. b) Promouvoir le développement local dans les zones rurales			

## Fiche-action 2 : Transformer les atouts du territoire en ressources territoriales

### Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Caractérisé par un modèle économique déséquilibré peu porteur de développement, une fragilité sociale croissante tout en gardant son attractivité, le territoire doit se mobiliser pour trouver des moteurs de développement lui permettant de tendre vers un modèle économique plus vertueux.

Le territoire dispose de nombreux atouts, vecteurs de développement. Certaines de ces ressources constituent déjà des ressources territoriales en tant que telles (spécifiques, identitaires, ...), comme la châtaigne par exemple. Elles méritent pour autant d'être maintenues comme telles, en tant que « pépites » territoriales. D'autres font déjà l'objet d'attentions mais les dynamiques doivent être poursuivies et accentuées. D'autres enfin ne sont qu'au stade de gisements, encore à révéler, à faire émerger.

Pour autant, l'ensemble de ces ressources en devenir ou existantes :

- font aujourd'hui l'objet d'un consensus (concentrer les efforts sur quelques ressources emblématiques, réparties sur l'ensemble du territoire afin de permettre à LEADER de jouer un réel effet levier) ;
- se répartissent en différentes catégories complémentaires :
  - ressources humaines : les hommes et les femmes de ce territoire ont des capacités qu'il faut révéler ;
  - ressources agricoles et forestières : productions emblématiques, bois,...
  - filières économiques spécifiques : métiers d'art, économie sociale et solidaire, industrie culturelle et créative, croissance verte, bistrot de pays,...
  - projets emblématiques : Dolce via (voie douce du Centre Ardèche), Géopark, parcours artistique « Partage des eaux »,...

### Enjeux :

- Equilibrer les moteurs de développement
- S'appuyer sur les hommes et les femmes de ce territoire, véritables forces vives
- Renforcer la territorialisation des activités agricoles et forestières
- Accompagner la reconquête productive non délocalisable (potentiel économique et d'emploi) tout en garantissant la préservation des ressources

### Objectifs stratégiques

- Passer d'un modèle économique à dominante résidentiel à une économie rurale équilibrée
- Renforcer notre compétitivité
- Favoriser une nouvelle économie rurale entreprenante
- Transformer les atouts en ressources territoriales
- Capter et transformer les flux présents et entrants en emplois
- Miser sur l'innovation sociale (renforcement des capacités)
- Renforcer la structuration des acteurs économiques, notamment agricoles et forestiers
- Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire
- Faire de la coopération un vecteur pour transformer les atouts du territoire en ressources territoriales

### Effets attendus :

#### Le GAL aura réussi si :

- L'économie du territoire est plus équilibrée et spécifique
- Les ressources territoriales ont été « révélées » et sont devenues des moteurs du développement vecteurs d'emplois et d'activités
- Des projets d'investissement valorisent ces ressources et sont reconnus à l'échelle nationale
- De nouvelles méthodes de renforcement des capacités locales ont été expérimentées et validées

### Descriptif des actions au regard des objectifs opérationnels

**1) Expérimentation de nouvelles méthodes de renforcement des capacités locales** (lancement d'un incubateur à idées, mobilisation de l'épargne locale en faveur des projets économiques, club jeunes entrepreneurs, ...)

=> *Objectif* : tester de nouvelles formes d'accompagnement de l'entrepreneuriat

**2) Développement de potentiels d'activités** (soutien à la construction d'offres d'activités)

=> *Objectif* : faire émerger de nouvelles activités

**3) Détection, structuration et consolidation des débouchés agricoles et forestiers** (ovin, petits fruits, vin, reconquête châtaigneraie, lait, viande bovine, miel, bois, ...)

=> *Objectif* : qualifier et spécifier les ressources agricoles et forestières (territorialisation et qualification)

**4) Soutien aux 8 projets stratégiques émergents :**

- Economie sociale et solidaire (pôle ressource ESS)
- Industries culturelles et créatives (métiers d'art, bijou, ...)
- Croissance verte dans le domaine de la rénovation de l'habitat
- Pierre sèche
- Dolce Via
- Géopark
- Parcours artistique « Partage des eaux »
- Bistrots de Pays©

(structuration et développement des filières : études, actions collectives et investissements)

=> *Objectif* : Cibler l'intervention de LEADER pour la concrétisation de 8 projets stratégiques

**Bénéficiaires**

Entreprises (dont SCOP, SCIC, ...)  
Syndicats ou groupements professionnels  
Associations  
Collectivités territoriales (Syndicats mixtes, EPCI, ...)  
Chambres consulaires  
Sites de proximité  
Etablissements publics  
...

**Dépenses éligibles**

Etudes, animation (salaires et frais liés), prestations externes d'accompagnement et de formation, communication, conception d'outils, investissements

**Critères de sélection des projets**

Mise en réseau des acteurs  
Effet levier sur les filières territoriales (structuration, reconnaissance, impact économique...)  
Création de richesses (emplois, activités, solidarités)  
Implication des professionnels concernés  
Prise en compte des habitants (capacités locales, consommateurs, propriétaires, évolutions des modes de vie, ...)  
Caractère exemplaire et démonstratif  
Méthodes innovantes mises en place  
Solidarité territoriale entre zones rurales et zones urbaines

**Plan de financement**

- 1) Expérimentation de nouvelles méthodes de renforcement des capacités locales : 150 000 €
- 2) Développement de potentiels d'activités : 150 000 €
- 3) Détection, structuration et consolidation des débouchés agricoles et forestiers : 500 000 €
- 4) Soutien aux 8 projets stratégiques émergents : 1 800 000 €

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement	
		FEADER	Contributions nationales		
en €	5 604 166	2 600 000	1 883 333	1 120 833	
en %	100	46	34	20	
Taux de cofinancement FEADER moyen :			58 %		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...			Taux maximum d'aides publiques : 100%		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>					
<p><b>Question évaluative :</b> Est-ce que le territoire a renforcé sa compétitivité grâce à la valorisation de ses ressources ?</p> <p><b>Indicateurs de réalisations :</b> Croissance de l'emploi de proximité Investissements structurants : 5</p>					
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>					
<p>Cette fiche-action contribue ainsi de manière transversale à la stratégie du GAL et au développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie : les actions visent à transformer les atouts du territoire en ressources territoriales, à inventer de nouveaux moteurs de développement</li> <li>• Environnement : préservation des ressources et changement de comportement (foncières, naturelles,...).</li> <li>• Social : responsabilité sociétale territoriale, renforcement des capacités locales, équité hommes-femmes</li> <li>• Gouvernance : coopération territoriale, jeunesse, partenariat public-privé</li> <li>• Validité : adossement à trois territoires de projets partenaires, outils de planification</li> </ul>					
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Des lignes de partage seront à trouver avec la mesure 16 « coopération » et les mesures relatives aux outils de productions agricoles et sylvicoles et aux actions agro-pastorales.			
<b>Cofinancements mobilisables</b>		Région : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CDDRA Pays de l'Ardèche méridionale</li> <li>• CDDRA Centre Ardèche</li> <li>• PSADER Pays de l'Ardèche méridionale</li> <li>• PSADER Centre Ardèche</li> <li>• PSADER Monts d'Ardèche</li> <li>• Ligne Parc</li> <li>• Autres lignes directes</li> </ul> Conseil général de l'Ardèche Etat (ADEME, appel à projets thématiques,...) Autofinancement publics des collectivités locales			
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>		Règlement européen n°1305/2013 : Art. 44 Futur décret national d'éligibilité des dépenses au titre du FEADER et DOMO FEADER			
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>		Règl. 1303 - Règlement commun : Art. 32, 33 et 34 <b>Priorités de l'UE pour le développement rural :</b> 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie 2. Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique			

### Fiche-action 3 : Inventer de nouveaux moteurs de développement

#### Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Si le territoire dispose d'atouts à développer pour spécifier, qualifier son modèle économique, il doit combiner à cette dynamique celle impulsée aujourd'hui par la **transition écologique**. Cette dernière offre en effet aux espaces ruraux de réels **potentiels d'activités économiques** que ce soit à travers **l'économie circulaire**, en passant par **l'économie de la fonctionnalité**, les **circuits courts**, jusqu'à **l'économie collaborative**.

Par ailleurs, **l'Université Territoriale d'Entreprises Ardèche** se déploie depuis juillet 2012 sur la partie Ardèche méridionale pour répondre aux enjeux « ressources humaines » renforcés par le Grand Projet La Caverne du Pont d'Arc. S'inscrivant dans une dynamique de « territoire apprenant », elle constitue une démarche territoriale fédératrice qui recherche des solutions innovantes et d'excellence : création d'une entreprise d'entraînement pédagogique, développement des stages dans le cadre du dispositif StaRTer, mise en place de relais interculturels,... La stratégie réside aujourd'hui dans **l'élargissement et l'amplification de cette dynamique de « territoire apprenant »** à l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire LEADER. Elle doit permettre de renforcer les capacités locales et accompagner la **recherche de nouveaux moteurs de développement à partir des ressources humaines**.

Enfin, l'émergence de nouveaux moteurs de développement suppose aussi le changement de pratiques de l'ensemble des forces vives du territoire : habitants, jeunes diplômés, acteurs publics et socio-professionnels : apprentissage, consommation, production, propriété, financement... LEADER accompagnera ce changement de comportements.

#### Enjeux :

- Soutenir des projets économiques vertueux (en termes de redistribution des richesses, d'emplois, d'implication des habitants, d'empreinte écologique,...)
- Accompagner le changement de pratiques (production, consommation, usages/partages, partenariats)
- Réguler les effets négatifs de l'économie résidentielle par de nouveaux moteurs de développement
- Faire de l'ensemble du territoire LEADER un « territoire apprenant » (liens territoire/universités/entreprises)
- Rechercher des solutions innovantes de mobilisation des ressources humaines du territoire
- Accompagner la co-responsabilité sociétale territoriale.

#### Objectifs stratégiques

- Favoriser l'innovation pour appuyer l'émergence de nouveaux moteurs de développement
- Favoriser une nouvelle économie rurale entreprenante
- Miser sur l'innovation sociale (renforcement des capacités)
- Accompagner les acteurs économiques, notamment agricoles et forestiers (valorisation locale), vers de nouveaux modèles économiques
- Renforcer les liens territoires, universités et entreprises
- Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire
- Faire de la coopération un vecteur pour appuyer l'émergence de nouveaux moteurs de développement

#### Effets attendus

##### Le GAL aura réussi si :

- Le territoire dispose en 2022 d'un cadre de référence témoignant de l'impact économique et social des nouveaux moteurs de développement
- De nouvelles méthodes de renforcement des capacités locales ont été expérimentées et validées
- Des projets d'investissement valorisent ces nouveaux moteurs de développement et sont reconnus à l'échelle nationale

#### Descriptif des actions au regard des objectifs opérationnels

##### 1) Soutien à l'émergence de nouveaux modèles économiques :

- Outils collaboratifs : fab-lab, école numérique, espaces mutualisés, partage,... ;
- Process innovants : nouveaux produits, biomasse...

- Usages et pratiques de consommation : usages partagés, mutualisation, consommation locale,...
- Partenariats : public/privé, professionnels/habitants, apprentissage, ...

(études, actions collectives et investissements)

=> **Objectif** : Favoriser de nouveaux modèles économiques (économie de la fonctionnalité, économie collaborative, circuits courts/valorisation locale, économie circulaire)

## 2) Déploiement de l'Université territoriale d'entreprises Ardèche et du dispositif « StaRTer » à l'échelle LEADER

=> **Objectif** : Faire émerger de nouveaux processus d'apprentissage collectif public/privé

### Bénéficiaires

Entreprises (dont SCOP, SCIC, ...)  
 Syndicats ou groupements professionnels  
 Associations  
 Collectivités territoriales (Syndicats mixtes, EPCI, ...)  
 Chambres consulaires  
 Sites de proximité, Maison de l'emploi et de la formation de l'Ardèche méridionale  
 Etablissements publics  
 ...

### Dépenses éligibles

Etudes, animation (salaires et frais liés), prestations externes d'accompagnement et de formation, communication, conception d'outils, investissements

### Critères de sélection des projets

Mise en réseau des acteurs et cohérence à l'échelle du périmètre LEADER  
 Effet levier sur les filières territoriales (structuration, reconnaissance, impact économique...)  
 Création de richesses (emplois, activités, solidarités)  
 Implication des professionnels  
 Prise en compte des habitants (capacités locales, consommateurs, évolutions des modes de vie,...)  
 Caractère exemplaire et démonstratif  
 Méthodes innovantes mises en place  
 Solidarité territoriale entre zones rurales et zones urbaines

### Plan de financement

1) Soutien à l'émergence de nouveaux modèles économiques : 1 500 000 €  
 2) Déploiement de l'Université territoriale d'entreprises Ardèche et du dispositif « StaRTer » à l'échelle LEADER : 200 000 €

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement	
		FEADER	Contributions nationales		
en €	3 604 166	1 700 000	1 183 333	720 833	
en %	100	47	33	20	
Taux de cofinancement FEADER moyen :			58 %		
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...			Taux maximum d'aides publiques : 100%		

### Questions évaluatives et indicateurs de réalisation

**Question évaluative** : Est-ce que le territoire est reconnu pour son innovation ?

**Indicateurs de réalisation** :

Nouveaux process inventés : 2  
 Initiatives collaboratives et collectives : 3  
 Partenariats publics/privés complexes initiés : 5

**Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités,**

environnement, social, gouvernance, validité)	
<p>Cette fiche-action contribue ainsi de manière transversale à la stratégie du GAL et au développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie : les actions visent à transformer les atouts du territoire en ressources territoriales, à inventer de nouveaux moteurs de développement</li> <li>• Environnement : préservation des ressources et changement de comportement (foncières, naturelles,...).</li> <li>• Social : responsabilité sociétale territoriale, renforcement des capacités locales, équité hommes-femmes</li> <li>• Gouvernance : coopération territoriale, jeunesse, partenariat public-privé</li> <li>• Validité : adossement à trois territoires de projets partenaires, outils de planification</li> </ul>	
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>	Des lignes de partage seront à trouver avec la mesure 16 « coopération » et les mesures du PDR relevant de la recherche développement.
<b>Cofinancements mobilisables</b>	<p>Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CDDRA Pays de l'Ardèche méridionale</li> <li>• CDDRA Centre Ardèche</li> <li>• PSADER Pays de l'Ardèche méridionale</li> <li>• PSADER Centre Ardèche</li> <li>• PSADER Monts d'Ardèche</li> <li>• Ligne Parc</li> <li>• Autres lignes directes</li> </ul> <p>Conseil général de l'Ardèche Etat (appel à projets thématiques,...) Autofinancement publics des collectivités locales</p>
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>	Règlement européen n°1305/2013 : Art. 44 Futur décret national d'éligibilité des dépenses au titre du FEADER et DOMO FEADER
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	<p>Règl. 1303 - Règlement commun : Art. 32, 33 et 34</p> <p><b>Priorités de l'UE pour le développement rural :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie</li> <li>2. Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture</li> <li>6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique</li> </ol>

## Fiche-action 4 : Vers un territoire responsable et responsabilisé

### Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Entre la prise de conscience de la finitude d'une partie de nos ressources et de la réalité du changement climatique, et la poursuite généralisée du modèle de croissance qui fait que l'empreinte écologique de l'homme est supérieure de 50 % à celle de la biocapacité mondiale (données 2008), l'heure est celle de la transition écologique.

C'est pourquoi, au-delà de ce qui pourra être soutenu par le GAL au titre de :

- la diminution de la précarité énergétique dans l'habitat,
- du développement de la croissance verte et des nouveaux modèles économiques favorisant les usages plus que la propriété matérielle, la réutilisation des biens et les circuits courts,

le GAL souhaite s'atteler au premier facteur limitant à **l'évolution de nos pratiques (élus, habitants, acteurs économiques...)** : **nos représentations et nos comportements**.

Par ailleurs, le GAL considère que la fragilité sociale de son territoire, l'indice de jeunesse faible et le peu d'ouverture des instances territoriales aux habitants, sont autant de déclencheurs pour faire du GAL et de la stratégie LEADER les outils d'une citoyenneté territoriale effective.

D'autre part, et de manière corrélée à ce qui précède, l'ouverture vers l'extérieur est essentielle, particulièrement pour un territoire où les jeunes s'ouvrent peu à la mobilité européenne, et dans un contexte de repli identitaire. Ainsi, la mobilité européenne, en particulier des jeunes, sera favorisée, en même temps que les coopérations avec d'autres territoires (cf. fiche-action 5).

Enfin, ce changement de pratiques vise aussi les acteurs institutionnels qui, alors que la réforme territoriale avance peu à peu, doivent repenser leurs modalités d'actions (financières, humaines) et de coopération au bénéfice du projet de territoire. Ainsi, le GAL – laboratoire par exemple de la coopération territoriale entre acteurs – s'empare de cet enjeu.

### Enjeux :

- Contribuer à la **transition écologique**
- Promouvoir le principe de la **coresponsabilité sociétale territoriale**. Chacun travaille ensemble pour poser les principes et les valeurs d'une responsabilité commune.

### Objectifs stratégiques

- Inciter aux changements de comportements
- Faire de nos patrimoines des leviers pour éduquer
- Accompagner la transition écologique
- Inventer l'ingénierie territoriale de demain
- Faire des jeunes des citoyens responsables
- Accompagner les acteurs économiques, notamment agricoles et forestiers, vers de nouvelles pratiques respectueuses des équilibres agro-sylvo-écologiques
- Favoriser l'ouverture à l'autre
- Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire
- Faire de la coopération un vecteur pour favoriser la coresponsabilité sociétale territoriale

### Effets attendus

#### Le GAL aura réussi si :

- L'éducation au territoire constitue une démarche organisée à l'échelle LEADER
- Les jeunes ont participé de manière effective à la gouvernance et à la stratégie LEADER
- Un panel de sondés (habitants, élus, professionnels) peut citer au moins une action exemplaire soutenue par LEADER qui a contribué aux changements de comportements.

### Descriptif des actions

#### 1) Structuration de l'offre d'éducation au territoire

Mise en réseau des professionnels, professionnalisation, création de nouveaux contenus et nouveaux produits, communication

=> *Objectif* : Soutenir une offre structurée d'éducation au territoire

## 2) Actions par et pour les jeunes

Actions soutenues par les jeunes (enveloppe dédiée et gérée par eux), actions mises en œuvre par les jeunes et actions pour les jeunes (Place aux jeunes, pépinière jeunes, ...)

=> *Objectif* : Mettre les jeunes au cœur de la citoyenneté territoriale

## 3) Accompagnement des projets de mobilité internationale

=> *Objectif* : Encourager la mobilité internationale des jeunes en particulier

## 4) Préservation et valorisation des ressources environnementales, agricoles et forestières par des pratiques professionnelles responsables

Développement de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie ; outils/actions de gestion durable des ressources (eau, forêt,...) ; actions démonstratives ou de sensibilisation,... ; actions et animation PAEC...

=> *Objectif* : Encourager des pratiques responsables auprès des professionnels

## 5) Actions innovantes favorisant les pratiques responsables des citoyens (gestion des déchets verts, inventaires participatifs, éco-mobilité, consommation locale...)

=> *Objectif* : Encourager des pratiques responsables auprès des citoyens

## 6) Ingénierie mutualisée entre structures à l'échelle supra-communautaire

=> *Objectif* : Doter les axes stratégiques du programme de moyens pour agir

### Bénéficiaires

Entreprises (dont SCOP, SCIC,...)  
Syndicats ou groupements professionnels  
Associations  
Collectivités territoriales (Syndicats mixtes, EPCI,...)  
Chambres consulaires  
Etablissements publics...

### Dépenses éligibles

Etudes, animation (salaires et frais liés), prestations externes d'accompagnement et de formation, communication, conception d'outils, petits investissements

### Critères de sélection des projets

Mise en réseau des acteurs et cohérence à l'échelle du périmètre LEADER  
Qualité du message véhiculé  
Implication des professionnels  
Prise en compte et implication des habitants (capacités locales, consommateurs, évolutions des comportements,...)  
Mutualisation  
Caractère exemplaire et démonstratif  
Solidarité territoriale entre zones rurales et zones urbaines

### Plan de financement

1) Structuration de l'offre d'éducation au territoire : 200 000 €  
2) Actions par et pour les jeunes : 400 000 €  
3) Accompagnement des projets de mobilité internationale : 100 000 €  
4) Préservation des ressources environnementales, agricoles et forestières par des pratiques professionnelles responsables : 250 000 €  
5) Actions innovantes favorisant les pratiques responsables des citoyens : 150 000 €  
6) Ingénierie mutualisée entre structures à l'échelle supra-communautaire : 400 000 €

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement	
		FEADER	Contributions nationales		
en €	3 250 000	1 500 000	1 100 000	650 000	
en %	100	46	34	20	
Taux de cofinancement FEADER moyen :			58 %		

Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...	Taux maximum d'aides publiques : 100%
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>	
<p><b>Question évaluative</b> : Est-ce que la co-responsabilité sociétale est en marche sur notre territoire ?</p> <p><b>Indicateurs de réalisations</b> :</p> <p>Jeunes impliqués dans la stratégie LEADER et la gouvernance : 50  Agriculteurs contractualisant sur des MAE et AB : + 300  Jeunes engagés dans le programme ERASMUS +  Actions innovantes engagées sur les pratiques responsables : 5  Nombre de postes supra-communautaires : 10</p>	
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>	
<p>Cette fiche-action contribue ainsi de manière transversale à la stratégie du GAL et au développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie : les actions visent à transformer les atouts du territoire en ressources territoriales, à inventer de nouveaux moteurs de développement</li> <li>• Environnement : préservation des ressources et changement de comportement (foncières, naturelles,...).</li> <li>• Social : responsabilité sociétale territoriale, renforcement des capacités locales, équité hommes-femmes</li> <li>• Gouvernance : coopération territoriale, jeunesse, partenariat public-privé</li> <li>• Validité : adossement à trois territoires de projets partenaires, outils de planification</li> </ul>	
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>	Des lignes de partage seront à trouver avec les mesures agro-environnementales du FEADER, et la mesure 16 « coopération ».
<b>Cofinancements mobilisables</b>	Région : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CDDRA Pays de l'Ardèche méridionale</li> <li>• CDDRA Centre Ardèche</li> <li>• PSADER Pays de l'Ardèche méridionale</li> <li>• PSADER Centre Ardèche</li> <li>• PSADER Monts d'Ardèche</li> <li>• Ligne Parc</li> <li>• Autres lignes directes</li> </ul> Conseil général de l'Ardèche Etat (ADEME, appel à projets thématiques,...) Autofinancement publics des collectivités locales
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER,FSE</b>	Règlement européen n°1305/2013 : Art. 44 Futur décret national d'éligibilité des dépenses au titre du FEADER et DOMO FEADER
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	Règl. 1303 - Règlement commun : Art. 32, 33 et 34 <b>Priorités de l'UE pour le développement rural :</b> 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie 5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique b) Promouvoir le développement local dans les zones rurales

## Fiche-action 5 : Développer la stratégie du GAL par des actions de coopération avec d'autres territoires

### Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

L'évaluation finale du GAL des Monts d'Ardèche 2009-2014 pointe que des marges de progrès existent en matière de coopération transnationale. Le programme LEADER 2014-2020 se fixe donc comme ambition de devenir exemplaire en matière de coopération, et ce d'autant plus au moment où sa dimension internationale voire universelle s'affirme : inscription de la Caverne du Pont d'Arc au patrimoine mondial de l'humanité, labellisation Géoapark,...

Afin de mettre la coopération au cœur de la stratégie locale de développement, et non pas à côté, la coopération a donc été intégrée de manière transversale dans la stratégie du GAL. Elle vient ainsi nourrir les quatre axes stratégiques du programme de manière spécifique.

De plus, la coopération ne doit pas être « hors sol ». C'est pourquoi le GAL devra mobiliser les forces vives qu'il réunit en son sein (contacts avec d'autres territoires, maîtrise des langues étrangères,...) et veiller à impliquer les autres acteurs du territoire (acteurs économiques et institutionnels, forces vives associatives, jeunes, habitants,...) tout au long du processus.

#### Enjeux :

- Faire de la coopération un support de la stratégie locale de développement
- Impliquer les acteurs du territoire
- Se doter de moyens humains à la hauteur de l'ambition
- Impulser une politique ambitieuse de coopération internationale

### Objectifs stratégiques et opérationnels

#### Objectifs stratégiques :

- Conforter la stratégie locale de développement
- Ouvrir le territoire vers l'extérieur
- Créer des synergies entre acteurs de différents territoires
- Faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire seul
- Apporter des éclairages nouveaux à la stratégie locale de développement

#### Objectifs opérationnels:

- Mener plusieurs projets de coopération au cours du programme
- Conduire les projets de coopération dès la première année
- Associer des partenaires publics et privés locaux, des habitants aux projets de coopération (recherche de partenaires, co-construction des actions, conduite des actions, et valorisation finale)
- Générer des échanges entre acteurs, y compris des échanges commerciaux

### Effets attendus

#### Le GAL aura réussi si :

La coopération améliore les projets.

Des liens sont consolidés avec des territoires européens, au-delà de LEADER.

Le réflexe « découvrir ailleurs, c'est grandir » est conforté chez nombre de jeunes (et d'adultes) du territoire.

### Descriptif des actions

Les actions de coopération dépendent par nature des projets de coopération eux-mêmes.

Au stade de la candidature, on peut distinguer trois types d'actions :

- Les **actions préalables** permettant de co-construire le projet avant sa transcription dans un accord de partenariat (échanges, voyages, traduction, ...)
- Les **actions communes** de coopération : études, communication (édition, site internet, film), productions communes (événementiel, formation, élaboration de nouveaux supports ou nouveaux produits, ...), échanges de personnel,...

- Les **actions locales**, c'est-à-dire celles qui sont liées à l'action commune mais se déclinent de manière spécifique à l'échelle de chaque GAL

Les actions de coopération du GAL contribueront prioritairement aux objectifs stratégiques suivants :

- Expérimenter de nouvelles formes d'urbanisme rural
- Transformer nos atouts en ressources territoriales (Géopark, Bistrot de pays, pierre sèche, châtaigne, parcours artistiques,...)
- Accompagner le changement de pratiques (jeunes, habitants, valeurs universelles)

### Bénéficiaires

Entreprises (dont SCOP, SCIC,...)  
 Syndicats ou groupements professionnels  
 Associations  
 Collectivités territoriales (Syndicats mixtes, EPCI,...)  
 Établissements publics  
 ...

### Dépenses éligibles

- Coûts de la préparation technique pour les projets de coopération (réunions, transport, logement, frais d'interprétariat et de traduction, études de faisabilité, frais de consultants, coûts de personnel)
- Coûts des projets de coopération (actions communes, animation, actions de renforcement des capacités, publications communes, échanges de personnel, petits investissements, ...)

### Critères de sélection des projets

Le Comité de programmation devra s'assurer que les projets de coopération concourent bien à la stratégie du GAL

### Plan de financement

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement	
		FEADER	Contributions nationales		
en €	431 250	200 000	145 000	86 250	
en %	100	46	34	20	
Taux de cofinancement FEADER moyen :			58 %		
<i>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</i>			Taux maximum d'aides publiques : 100%		

### Questions évaluatives et indicateurs de réalisation

**Question évaluative :** La coopération a-t-elle permis de renforcer la stratégie locale de développement du GAL ?

#### Indicateurs de réalisation :

- Projets de coopération transnationaux conduits : 4
- Territoires européens partenaires : 6
- Acteurs publics/privés locaux impliqués par projet : 5

### Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)

Le GAL fait de la coopération un vecteur de mise en œuvre de sa stratégie. Cette fiche-action contribue ainsi de manière transversale à la stratégie du GAL et au développement durable :

- Économie : les actions visent à transformer les atouts du territoire en ressources territoriales, à inventer de nouveaux moteurs de développement
- Environnement : préservation des ressources et changement de comportement (foncières, naturelles,...).
- Social : responsabilité sociétale territoriale, renforcement des capacités locales, équité hommes-femmes
- Gouvernance : coopération territoriale, jeunesse, partenariat public-privé
- Validité : adossement à trois territoires de projets partenaires, outils de planification

<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>	Des lignes de partage seront à trouver avec les autres programmes de coopération transnationale, notamment Erasmus+, INTERREG.
<b>Cofinancements mobilisables</b>	Région (lignes territoriales : Parc, CDDRA, PSADER ; stratégie coopération de la Région) Etat : coopération décentralisée
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>	Règlement européen n°1305/2013 : Art. 35 et 44 Futur décret national d'éligibilité des dépenses au titre du FEADER et DOMO FEADER
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	Règl. 1303 - Règlement commun : Art. 32, 33 et 34 Priorité 6b) de l'UE pour le développement rural : promouvoir le développement local dans les zones rurales

## Fiche-action 6 : Animer et mettre en œuvre la stratégie et les fondamentaux LEADER

### Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Les trois territoires de projets associés dans le cadre de cette candidature gèrent des procédures territoriales et sont organisés, au niveau leurs ressources humaines pour cela : ligne Parc, CDDRA, PSADER, PPT, GPRA... **L'ingénierie LEADER** nécessite des missions spécifiques (animation du partenariat public-privé, coopération, transfert d'expériences,..) ainsi que d'autres types de tâches non couvertes par la gestion des autres procédures : élaboration de plans de financement complexes, engagement juridique, demande et mise en paiement, certificat de service fait (soit un accompagnement très important des bénéficiaires et un lien étroit aux co-financeurs).

En ce sens, l'ingénierie LEADER doit être « dédiée » LEADER compte tenu de sa spécificité et de sa nécessaire complémentarité animation/gestion. Pour autant, elle doit être, à l'image du programme LEADER lui-même, « intégrée », en s'articulant avec l'ingénierie existante sur le territoire au service de la stratégie.

L'ingénierie LEADER envisagée pour 2014-2020 résulte ainsi de ce qui précède autant que des **préconisations issues de l'évaluation finale du programme LEADER des Monts d'Ardèche 2009-2014**.

### Enjeux :

- Cap sur les fondamentaux LEADER
- Cap sur la stratégie
- Cap sur la bonne gestion et l'optimisation des financements publics
- Cap sur une exécution efficace

### Objectifs stratégiques et opérationnels

#### Objectifs stratégiques :

- Garantir l'atteinte des objectifs stratégiques et la mise en œuvre des fondamentaux LEADER
- Passer d'une ingénierie de procédure à une ingénierie LEADER « intégrée »
- Disposer d'une ingénierie « dédiée » LEADER en lien avec une ingénierie « mobilisée » LEADER
- Assurer la délégation de gestion et de paiement par une gestion compétente et optimale du programme
- Rendre compte de la bonne utilisation des fonds européens (cohérence stratégique et règlementaire)

#### Objectifs opérationnels:

- Coordonner et piloter le programme et la stratégie, en lien avec le Président du GAL, les membres du GAL, les partenaires publics-privés, les trois territoires de projet (Parc, Pays et SMEOV)
- Animer les thématiques "phares" du programme
- Communiquer auprès des publics cibles, des bénéficiaires, du grand public, des membres du GAL sur le programme
- Accompagner et suivre les porteurs de projets, en coordination avec les chargés de mission territoriaux Parc/Pays/SMEOV
- Mettre en œuvre la stratégie coopération du GAL et les projets qui en découleront
- Evaluer la démarche pour analyser les choix de développement retenus, mesurer l'efficacité des actions et la mise en œuvre du programme et effectuer les ajustements nécessaires
- Capitaliser l'expérience LEADER sur le territoire et contribuer au transfert d'expériences, notamment en participant au réseau rural régional, national et européen
- Gérer administrativement, juridiquement et financièrement le programme et les dossiers
- Faire de LEADER la cellule Ingénierie financière / Culture de la ressource
- Suivre financièrement le programme
- Assurer le secrétariat du Comité de programmation
- Garantir la cohérence entre I
- Préciser ceux en lien avec le volet rural-urbain

### Effets attendus

#### Le GAL aura réussi si :

Les fondamentaux LEADER et la stratégie ont été respectés.

Optimisation, simplification et efficacité des politiques de développement rural

## Descriptif des actions

### 1) Financement de quatre postes LEADER, répartis comme suit :

- Chef de projet LEADER - 1 ETP sur 7 ans
- Chargé de mission "thématiques-phares" - 1 ETP dès conventionnement (6 ans)
- Responsable administratif, juridique et financier LEADER - 1 ETP (7 ans)"
- Gestionnaire LEADER - 1 ETP à partir de 2017 (6 ans)

*Y compris frais de déplacement et de mission*

### 2) Outils et actions de communication sur le programme LEADER (charte graphique, plaquette, identité numérique (site internet, réseaux sociaux), campagnes de communication, points presse et dossiers de presse

### 3) Développement d'outils d'animation du partenariat public-privé (outils à distance - visio, outils de partage de l'information, outils pour mettre les jeunes au cœur de la citoyenneté territoriale)

### 4) Evaluation du programme à mi-parcours et évaluation finale

### 5) Prise en charges de frais de fonctionnement liés au programme LEADER (frais de bouche des Comités de programmation et du GAL, papier à en-tête, affranchissement, abonnements revues, adhésions associations, ...)

### 6) Etudes-actions et recherches sur les thématiques du programme

## Bénéficiaires

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale

Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux

## Dépenses éligibles

- Salaires et charges des postes LEADER
- Frais de déplacements et de mission, d'hébergements et de restauration rattachés aux postes LEADER
- Frais de participation aux réseaux, y compris pour les membres du GAL
- Frais de formation des personnes participant à la mise en œuvre de la stratégie de développement locale du GAL
- Frais de communication (édition, organisation d'événementiels, prestations de services ...)
- Prestations de services (évaluations, études, recherches, développement informatique)
- Frais de réception
- Frais de fonctionnement liés au programme LEADER (affranchissement, papier à en-tête, abonnements revues, adhésions associations,...)
- Petits investissements (matériel, logiciels,...)

## Critères de sélection des projets

Innovation en matière de gouvernance territoriale

Cohérence avec la stratégie et les fondamentaux LEADER

## Plan de financement

- 1) Financement de quatre postes LEADER (voir annexe « postes ») : 1 125 000 €
- 2) Outils et actions de communication sur le programme LEADER : 31 250 €
- 3) Développement d'outils d'animation du partenariat public-privé : 31 250 €
- 4) Evaluation du programme à mi-parcours et évaluation finale : 37 500 €
- 5) Prise en charges de frais de fonctionnement liés au programme LEADER : 12 500 €
- 6) Etudes-actions et recherches sur les thématiques du programme : 12 500 €

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement	
		FEADER	Contributions nationales		
en €	1 250 000	1 000 000	250 000		
en %	100	80	20		
<b>Taux de cofinancement FEADER moyen :</b>			80 %		

<b>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</b>	Pas de modalités spécifiques de financements. Taux maximum d'aides publiques : 100 %
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>	
<b>Question évaluative</b> : est ce que la stratégie LEADER a répondu à la stratégie ? <b>Indicateurs d'évaluation</b> : 250 dossiers soutenus 100 maitres d'ouvrages concernés Enveloppe consommée : 100 % Répartition investissement/fonctionnement : 50 % / 50 %	
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>	
La fiche-action concourt de par sa spécificité en particulier aux piliers gouvernance et validité.	
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>	Mesure 16 du FEADER : Coopération Mesure 10 du FEADER : PAEC
<b>Cofinancements mobilisables</b>	Autofinancement public des maîtres d'ouvrage Région : ligne Parc, CDDRA, PSADER
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>	Règlement européen n°1305/2013 - Titre VII - Art. 67 Futur décret national d'éligibilité des dépenses au titre du FEADER et DOMO FEADER
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	Règl. 1303 - Règlement commun : Art. 32, 33 et 34 Priorité 6b) de l'UE pour le développement rural : « promouvoir le développement local dans les zones rurales »



## La maquette financière

GAL Ardèche 3

Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir

Projet de maquette financière

Sous mesure LEADER	Fiches actions	Intitulé	CONTRIBUTIONS PUBLIQUES NATIONALES										FEADER				CONTRIBUTIONS PRIVÉES		COUT TOTAL DES PROJETS									
			Etat		Autres fonds publics (ADEME, ARS, Agence de l'Eau...)		Région		Département		Communes et EPCI		Autofinancement du maître d'ouvrage public		Total contributions publiques nationales		Montant FEADER (LEADER)	Dépense publique totale (le montant des contributions publiques nationales + montant de FEADER)	Part de FEADER dans la dépense publique totale	Part de FEADER par rapport à la dotation FEADER globale	Participations privées / Autofinancement du maître d'ouvrage public	Montant global	Taux moyen d'aides publiques					
			montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif
	Fiche 1	Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural	80 000 €	Appel à projets...	50 000 €	ADEME...	600 000 €	CODRA, PSADER, Parc lignes directes	40 000 €	ENS PANDIA...	30 000 €	EPCI	300 000 €	EPCI	1 100 000 €	1 500 000 €	2 600 000 €	58%	18%	650 000 €	3 250 000 €	80%						
	Fiche 2	Transformer les atouts du territoire en ressources territoriales	200 000 €	Appels à projets, DRAC...	133 333 €	ADEME...	1 000 000 €	CODRA, PSADER, Parc lignes directes	200 000 €	Ligne Parc, Papiers, ESS...	100 000 €	EPCI	250 000 €	EPCI	1 883 333 €	2 000 000 €	4 483 333 €	58%	31%	1 120 833 €	5 624 166 €	80%						
	Fiches 3	Appuyer l'émergence de nouveaux moteurs de développement	150 000 €	Appels à projets...	50 000 €	ADEME...	700 000 €	CODRA, PSADER, Parc lignes directes	33 333 €	Ligne Parc, Papiers, ESS...	50 000 €	EPCI	200 000 €	EPCI	1 183 333 €	1 700 000 €	2 883 333 €	58%	20%	720 833 €	3 604 166 €	80%						
	Fiche 4	Vertir un territoire responsable et renouvelable	80 000 €	Appels à projets...	80 000 €	CAF...	600 000 €	CODRA, PSADER, Parc lignes directes	40 000 €	Ligne Parc, ENS...	100 000 €	EPCI	200 000 €	EPCI	1 100 000 €	1 500 000 €	2 600 000 €	58%	18%	650 000 €	3 250 000 €	80%						
	<b>Total sous-mesure 19.2</b>		<b>510 000 €</b>		<b>313 333 €</b>		<b>2 900 000 €</b>		<b>313 333 €</b>		<b>260 000 €</b>		<b>950 000 €</b>		<b>7 300 000 €</b>		<b>12 566 666 €</b>	<b>58%</b>										
19.3 Coopération	Fiche coopération	Développer la stratégie par des actions de coopération avec d'autres territoires	0 €		0 €		100 000 €	CODRA, PSADER, Parc, coopération	20 000 €	Ligne Parc...	25 000 €	EPCI			145 000 €	200 000 €	345 000 €	58%	2%	86 250 €	437 250 €	80%						
19.4 animation et fonctionnement	Fiche animation, fonctionnement	Animer et mettre en œuvre la stratégie et les fondements LEADER	0 €		0 €		50 000 €	CODRA, PSADER, Parc	0 €		133 000 €	Pays et SINECV	87 000 €		250 000 €	1 000 000 €	1 250 000 €	80%	12%	0 €	1 250 000 €	100%						
	<b>TOTAL PROGRAMME</b>		<b>510 000 €</b>		<b>313 333 €</b>		<b>3 050 000 €</b>		<b>333 333 €</b>		<b>438 000 €</b>		<b>1 017 000 €</b>		<b>8 500 000 €</b>		<b>14 161 666 €</b>	<b>60%</b>		<b>3 227 916 €</b>	<b>17 389 582 €</b>	<b>81%</b>						

## Pilotage et évaluation

### 1. L'approche « intégrée » LEADER : une ingénierie « dédiée » LEADER en lien avec une ingénierie « mobilisée » LEADER

Les trois territoires de projets associés dans le cadre de cette candidature gèrent des procédures territoriales et sont organisés, au niveau leurs ressources humaines pour cela : ligne Parc, CDDRA, PSADER, PPT, GPRA... **L'ingénierie LEADER** nécessite des missions spécifiques (animation du partenariat public-privé, coopération, transfert d'expériences,..) ainsi que d'autres types de tâches non couvertes par la gestion des autres procédures : élaboration de plans de financement complexes, engagement juridique, demande et mise en paiement, certificat de service fait (soit un accompagnement très important des bénéficiaires et un lien étroit aux co-financeurs).

En ce sens, l'ingénierie LEADER doit être « dédiée » LEADER compte tenu de sa spécificité et de sa nécessaire complémentarité animation/gestion. Pour autant, elle doit être, à l'image du programme LEADER lui-même, « intégrée ». L'ingénierie LEADER envisagée pour 2014-2020 résulte ainsi de ce qui précède autant que des **préconisations issues de l'évaluation finale du programme LEADER 2009-2014** et présentées ci-après.

#### Les préconisations issues de l'évaluation finale LEADER et leur traduction dans la candidature

Préconisations issues de l'évaluation finale LEADER <i>(pour plus de détails, se reporter au rapport d'évaluation complet)</i>	Traduction opérationnelle au niveau de l'ingénierie LEADER 2014-2020
<i>Amplifier, plus encore, la complémentarité entre le programme Leader et tous les autres dispositifs financiers du territoire en lien avec la nouvelle Charte du Parc</i>	Rechercher avec les partenaires financiers des <b>solutions d'ingénierie financière</b> facilitées et efficaces pour les porteurs de projets (tendre vers le dossier unique pour tous les financeurs) Faire de l'instruction LEADER <b>l'instruction unique</b> au titre des co-financements, notamment PSADER (éviter les doublons) Faire des comités techniques existants déjà pour des procédures territoriales (CDDRA, PNR,...) et des principaux financeurs (Région, Département, Etat), des <b>outils d'articulation entre dispositifs financiers</b>
<i>Traduire les priorités stratégiques du programme dans les modalités pratiques de gestion technique du programme</i>	Sur les <b>thématiques « phares » (cf. infra)</b> , réserver du <b>temps d'animation</b> pour faire émerger des projets « en réseau » et « en synergies » en développant le fil conducteur retenu. Consacrer davantage de temps d'animation pour faire émerger des <b>dossiers d'investissement</b> pour permettre de dégager du temps sur l'animation.
<i>Maintenir une « équipe d'animation Leader », performante et lisible, mais renforcer son articulation avec l'ingénierie du Parc et des Communautés de Communes</i>	Une <b>équipe d'animation et de gestion 100% LEADER (savoir-faire spécifique)</b> des montages LEADER, garante de la <b>stratégie LEADER</b> non fongible dans les autres dispositifs et <b>de proximité</b> ), articulée avec les ingénieries Parc, Pays, SMEOV et Communautés de communes. Renforcer l'intégration de la stratégie LEADER au sein des démarches d'animation territoriale => passer <b>d'une démarche « au cas par cas » à une démarche « intégrée » LEADER.</b> <b>Formaliser davantage la répartition des rôles</b> au sien de l'équipe LEADER et

	avec les autres équipes, en amont du montage du dossier administratif et financier (1er contact, appui à la construction du projet en cohérence avec les stratégies retenues) et une fois le projet réalisé (bilan, effets et valorisation) Renforcer le <b>lien avec les Communautés de communes</b> , acteurs relais essentiels pour leur territoire et opérateurs privilégiés.
<i>Innover sur des modalités « pratiques » de gouvernance du programme tant sur le plan interne, qu'externe</i>	L'échelle du territoire Leader, l'implication des trois territoires de projets nécessitent de <b>renforcer les coordinations techniques</b> , ce qui suppose de la part du chef de projet une mission de coordination importante : - animation d'une équipe projet <b>LEADER</b> par visio-conférence (Parc/Pays/SMEOV, Région, Département) pour éviter la surenchère de réunions tout en permettant la régularité des échanges ; réunions mensuelles - développement des <b>relais locaux</b> : au sein des Communautés de communes, au sein du GAL, au sein des autres instances de coordination techniques
<i>Innover sur le plan organisationnel et financier afin de simplifier la gestion administrative des dossiers</i>	Dès lors qu'un projet est cofinancé par LEADER, <b>instruction unique du GAL</b> (demande et préparation de la demande de paiement, optimisation du montage financier) afin d'éviter les doublons et les incompatibilités => gain de temps et d'efficacité pour tous.
<i>Faire du Comité de programmation Leader un lieu d'expérimentation du Parc en matière de gouvernance participative</i>	Avec la volonté d'impliquer plus les membres du GAL dans la mise en œuvre du programme et de mettre les jeunes au cœur de la citoyenneté territoriale, <b>d'autres manières de travailler</b> sont à développer et un temps d'animation et de coordination conséquent est à réserver pour obtenir des résultats à la hauteur des objectifs.

### **La démarche LEADER « intégrée » en matière d'ingénierie, c'est donc...**

- Une **équipe projet LEADER** composé de : équipe LEADER (employée par le Parc), référents LEADER du Pays et du SMEOV, référent Région, référent Département ;
- Des **équipes Parc, Pays et SMEOV mobilisées** en faveur de la stratégie LEADER : LEADER ne vient pas faire doublon là où de l'ingénierie en lien avec la stratégie adoptée est déjà présente. LEADER offre au contraire, grâce à la recherche constante de valeur ajoutée et grâce à l'effet levier financier apporté, une contribution significative aux objectifs stratégiques fixés aux missions déjà à l'œuvre sur les thématiques concernées.
  - 1<sup>ère</sup> information auprès des porteurs de projets sur LEADER ;
  - Conduite d'actions au service de la stratégie LEADER (par exemple, sur l'axe « Urbanisme rural exemplaire » : constitution et animation du réseau des acteurs de l'urbanisme rural, lancement et animation de l'appel à projets « Soutenir des formes d'urbanisme rural exemplaire »,...).
  - Accompagnement des porteurs de projets pour les projets co-financés CDDRA, PSADER, ... en lien avec le chargé de mission LEADER « Accompagnement des porteurs de projets » ;
  - Des relations de travail étroites avec le responsable administratif, juridique et financier LEADER (RAJF), qui assure l'instruction au titre de tous les co-financeurs.
- Des relations étroites avec les **Communautés de communes** (en particulier via les **comités techniques existants**, mais aussi via les **plans de coopération** Parc/Communautés de communes généralisés en 2014-2015 qui permettent d'identifier les projets à 3 ans ; la **conférence annuelle des EPCI** du Parc constituera aussi un temps fort politique en lien avec LEADER ; enfin, **un tour des conseils communautaires** sera proposé dès 2015 pour présenter le programme et faire des Communautés de communes tant des bénéficiaires que des relais du programme sur leur propre territoire ; il sera renouvelé en 2018 à mi-parcours et à la demande)
- Des **relations étroites avec les co-financeurs** : passer d'une logique de porte à porte pour les porteurs de projets à une **recherche de financements facilitée et coordonnée** dès l'amont ;
- Des **relations étroites avec le partenariat public-privé** :
  - **GAL** : les membres actifs du GAL et notamment l'exécutif du Comité de programmation apporte du temps, de l'expertise et de l'ingénierie au service de la stratégie ; tout ne repose pas sur l'équipe technique ;
  - **Partenaires publics-privés** thématiques qui agissent en faveur de la stratégie.

**La répartition des moyens humains au service de la stratégie : une équipe LEADER renforcée, à la hauteur des ambitions :**

- En matière de **gouvernance territoriale** : LEADER, outil de coopération territoriale (entre les partenaires publics et privés, entre les territoires de projets, entre les dynamiques, entre les acteurs, avec la société civile,...) et de proximité (pour les porteurs de projets, pour les bénéficiaires finaux)
- En matière de **responsabilité** et de **bonne utilisation des fonds publics**
- En matière de **coopération**
- En matière **stratégique**, avec l'identification de thématiques « phares » au sein de la stratégie qui nécessitent des moyens d'animation spécifique.

**Ces thématiques « phares »**, qui se situent au niveau des objectifs opérationnels, seront identifiées au sein du Comité de programmation, en cohérence avec le travail de repérage des compétences disponibles sur le territoire pour les animer qui sera conduit dès la fin 2014.

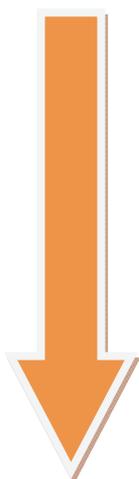
**Cette équipe de 4 équivalents temps plein se répartit comme suit** (voir projets de fiche de poste en *annexe*) :

- Chef de projet LEADER => Cap sur les fondamentaux LEADER (partenariat public-privé, coopération, transfert d'expérience, expérimentation)
- Chargé de mission « thématiques phares » => Cap sur la stratégie
- Responsable administratif, juridique et financier LEADER => Cap sur la bonne gestion et l'optimisation des financements publics
- Gestionnaire LEADER => Cap sur une exécution efficace

Au stade de la candidature, le Parc, le Pays et le SMEOV vont réfléchir au cours des prochains mois sur la manière de répartir les compétences disponibles au sein de leurs trois équipes pour mettre en œuvre le poste de « chargé de mission – thématiques phares ». Ces 4 postes seront placés sous l'autorité du Président du GAL et sous la coordination du chef de projet.

**Les temps spécifiques de l'ingénierie LEADER tout au long du programme (au-delà des temps récurrents et au stade de la candidature)**

De la validation de la candidature...



...au solde du programme

<b>2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution du GAL et du Comité de programmation (via appel à candidatures)</li> <li>• Etat des lieux de l'ingénierie territoriale et structuration de la méthode pour la réinventer de 2016 à 2022 (y compris travail sur les compétences mobilisables au sein de l'équipe LEADER)</li> <li>• Lancement de la dynamique "jeunes" : consolider les modalités d'implication des jeunes dans le programme</li> <li>• Conventionnement GAL/structure porteuse/Région/ASP</li> <li>• Elaboration des outils avec le Comité de programmation : questions évaluatives, grille d'analyse des dossiers, outils à distance....</li> <li>• Lancement du réseau des acteurs de l'urbanisme</li> <li>• Elaboration des outils de communication</li> <li>• Tour des conseils communautaires</li> <li>• Formalisation des premiers projets de coopération</li> <li>• Démarrage du partenariat avec le CESAER (programme de recherche européen TRUSTEE sur la gouvernance territoriale comparée entre territoires LEADER)</li> </ul>
<b>2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des projets de coopération</li> <li>• Une thématique-phare priorisée pour deux ans</li> </ul>
<b>2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début de la mission « gestionnaire LEADER »</li> </ul>
<b>2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour des conseils communautaires</li> <li>• Evaluation à mi-parcours, valorisation des résultats</li> <li>• Une thématique-phare priorisée pour deux ans</li> </ul>
<b>2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une thématique-phare priorisée pour deux ans</li> </ul>
<b>2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation finale et mise en perspectives ; valorisation des résultats</li> </ul>
<b>2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solde du programme</li> </ul>

## 2. Suivi

Les enseignements tirés de la précédente programmation LEADER nous invitent, en termes de dispositif de suivi, à :

- Identifier, dès la première année, et en lien avec le dispositif d'évaluation, les **données** qui seront recueillies pour chaque opération soutenue et qui alimenteront au fil de l'eau le tableau de bord de suivi du programme (typologie de maître d'ouvrage, localisation de l'opération, etc...) ;
- Etablir un **tableau de bord du programme**, si possible intégrant le suivi d'autres dispositifs lorsqu'ils sont fortement liés au programme LEADER (cf. infra) ; ce tableau de bord est à lier aux outils OSIRIS et CONTRANET, mais au stade de la candidature, il ne peut être précisé de quelle manière ;
- Mieux **articuler le suivi des outils financiers contribuant à la stratégie LEADER** (LEADER, PSADER, CDDRA,...), d'où le rôle central du responsable administratif, juridique et financier qui centralise toutes ces données pour permettre de mieux suivre les outils et ainsi éviter les doublons et les pertes d'informations ; cette articulation concernera également
- Produire un **rapport d'activité annuel**, faisant état des données quantitatives du programme, accompagné de données qualitatives (cartes de localisation des maîtres d'ouvrage et des opérations, zoom sur des opérations en cours, principales activités réalisées, ...). Ce rapport est présenté et partagé au cours de la rencontre annuelle du GAL. Il permet de vérifier la cohérence entre les actions soutenues, les moyens mis en place et la stratégie. Il joue un rôle de partage (partager l'avancement du programme et ses résultats), de veille (vis-à-vis de la stratégie) et d'orientation (actions à engager, évolutions à apporter, ...) ;
- **Simplifier les outils de présentation et de suivi** des projets. Les fiches-opération LEADER 2009-2014 ont souvent été décrites par les membres du Comité de programmation comme trop détaillées et trop complexes (plans de financement en particulier). En s'appuyant sur les outils de gestion des projets déjà existants (outil EVA au niveau du Parc par exemple), le GAL veillera à améliorer la présentation et la clarté de ses documents sans toutefois multiplier les outils différents, dans l'objectif de faciliter l'appropriation du programme et la prise de connaissance des projets.

## 3. Évaluation

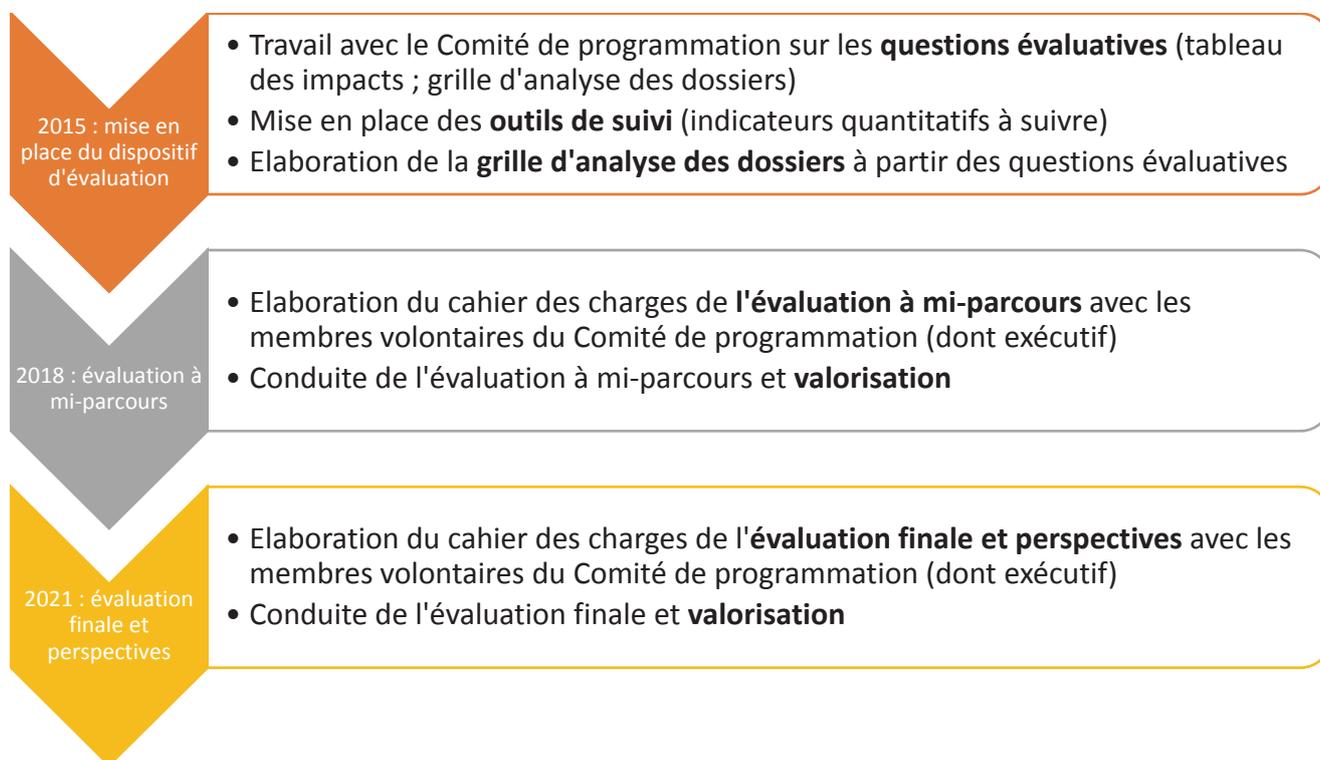
Les trois territoires de projets investis dans la présente candidature disposent aujourd'hui une culture de l'évaluation, même si l'évaluation se met en œuvre de façon distincte au sein de chaque structure : évaluation finale du CDRA ValDAC externalisée, démarche d'amélioration continue du CDDRA du Pays de l'Ardèche méridionale, outil de suivi Géoweb du CDDRA du Pays de l'Ardèche méridionale, évaluations LEADER/PSADER des Monts d'Ardèche, dispositif d'évaluation en continue de la Charte du Parc : outil EVA (outil de gestion de projets et d'évaluation des Chartes de Parc),... De ces expériences conduites avec les acteurs territoriaux, il ressort les propositions suivantes dans le cadre de la candidature LEADER 2014-2020.

- Le **regard extérieur** apporté par l'évaluateur externe et le **croisement de regards** entre GAL sont essentiels : ils apportent des regards neufs (prise de recul, neutralité), obligent à prendre « le temps de » et la possibilité de comparer (entre GAL dans une logique d'amélioration) et de progresser (bonnes idées à transférer). Ainsi, des rencontres régulières seront proposées avec d'autres GAL.
- L'évaluation prend du **temps**, mais ce temps s'avère nécessaire pour que l'évaluation ne se limite pas à un exercice imposé et apporte une réelle contribution à la stratégie. Ce temps sera notamment pris au cours de l'année 1 pour travailler sur les questions évaluatives.
- Il est parfois plus chronophage de sous-traiter l'évaluation en intégralité (temps de mise à niveau important du prestataire). Une **combinaison entre apports extérieurs (prestataire) et traitement en interne des données quantitatives** a été la clé de réussite de l'évaluation finale 2009-2014 du GAL des Monts d'Ardèche ; elle a en effet permis de mobiliser tant l'expertise extérieure que l'expertise existante au sein du GAL. Cette combinaison sera maintenue sur la durée du programme 2014-2020.
- **L'exercice évaluatif** est plus facile lorsqu'il est « utile » : il faut qu'il serve à quelque chose pour mobiliser les membres du GAL et se positionne **aux moments clés du programme** (à mi-parcours pour une demande

éventuelle de dotation complémentaire et si besoin le réajustement de la stratégie, en fin de programmation pour une nouvelle candidature).

- Les questions évaluatives ne peuvent pas être le seul fait du trinôme Président/chef de projet/responsable administratif, juridique et financier. Elles doivent être appropriées et faire sens pour l'ensemble des membres du GAL. Elles contribuent à la **culture commune LEADER** qui ne se décrète pas mais est à construire au fil des premiers mois du programme, et qui est aussi à rappeler tout au long de celui-ci. D'où l'enjeu à ce que les **questions évaluatives** soient **co-construites au démarrage du programme** au sein du Comité de programmation et **rappelées par les membres du GAL eux-mêmes**. Le travail sur les questions évaluatives dès la première année permet donc de favoriser l'appropriation de la stratégie et d'établir avec les membres du GAL une **grille d'analyse des dossiers** qui servira le programme au fil des années.
- L'efficacité de l'évaluation, au-delà de la positionner aux moments-clés du programme, réside aussi dans la capacité du GAL à **partager les résultats** de sa stratégie, et à **montrer concrètement l'implication de l'Europe sur son territoire**. La valorisation des résultats de l'évaluation est ainsi fortement à lier à la stratégie de communication du GAL, présentée dans le chapitre suivant.
- Le partage des résultats de la stratégie LEADER se fera de **manière articulée avec les autres évaluations territoriales** comme cela a été le cas entre LEADER et PSADER des Monts d'Ardèche pour 2009-2014. Au-delà des économies d'échelle, ces évaluations croisées permettent de replacer les différents dispositifs et leurs articulations au regard du projet de développement et non pas l'inverse. S'il s'agit bien à chaque fois d'évaluer une procédure, il est toujours plus pertinent de l'évaluer aussi au regard des autres programmes, les uns et les autres étant au service du développement rural de ce territoire.
- Enfin, chaque **porteur de projet** contribuera à **nourrir la démarche d'évaluation**, en renseignant des indicateurs communs et faisant sens à l'échelle d'un axe du programme : rendre compte de son projet en rendant compte de sa contribution à la stratégie LEADER.

### **Les temps spécifiques de l'évaluation LEADER tout au long du programme (au-delà des bilans annuels et du suivi régulier)**



## 4. Communication et diffusion

### La stratégie de communication du GAL ciblera plusieurs publics :

- Les **membres du GAL** (partenaires privés et publics concernés par la stratégie ; les jeunes) ;
- Les **porteurs de projets ciblés par la stratégie** qui se décomposent comme suit (non exhaustif) :
  - Axe 1 : professionnels de l'urbanisme, de l'architecture et de l'énergie (acteurs institutionnels et acteurs économiques), élus et habitants ;
  - Axe 2 : partenaires publics-privés de l'économie (dont acteurs culturels) et habitants ;
  - Axe 3 : professionnels de l'éducation au territoire, de l'environnement et de l'agriculture/forêt, jeunes, communautés de communes ;
- Les **élus du territoire LEADER** (3 territoires de projets, communautés de communes, communes,...) ;
- Le **grand public** pour l'impliquer sur les thématiques « phares » du programme et promouvoir le rôle de l'Europe sur le territoire (« L'Europe près de chez vous »).

### Les actions de communication envisagées sont les suivantes :

- **Appel à candidatures** pour la constitution du GAL et du Comité de programmation (2015) : le lancement de ce dernier sera le 1<sup>er</sup> temps fort de la communication LEADER après obtention de la candidature (réseaux socioprofessionnels, réseaux sociaux, habitants via presse locale, ...)
- Elaboration d'une **charte graphique** et d'un **document de présentation du GAL** (au-delà de l'information qu'il permet de diffuser largement, il constitue également un outil d'animation lors de l'accompagnement des porteurs de projet) ;
- Développement de l'**identité numérique du GAL** : développement d'un site internet, de pages dédiés sur les réseaux sociaux, en lien avec ceux des trois territoires de projet. Lors des précisions qui seront apportées courant 2015 sur les modalités d'implication des jeunes dans le GAL, un rôle central pourrait leur être donné sur ce volet en particulier, compte tenu de leur aptitude à utiliser ce type d'outils. Au final, il s'agit bien de créer une « communauté LEADER » pouvant suivre les avancées du programme et contribuer au fil des mois ;
- **Points presse** réguliers, lors en particulier de la rencontre annuelle du GAL, des visites d'expériences en amont des Comités de programmation et des évaluations (« L'Europe près de chez vous ») ;
- « **Campagnes** » de **communication** spécifiques sur les thématiques « phares » du programme, en cohérence avec la nécessité de faire émerger des projets et/ou de les mettre en réseau, en synergie. Ces campagnes seront réfléchies au sein du Comité de programmation.

### Modalités de diffusion des expériences du GAL :

- **Rencontre annuelle du GAL** : lieu de valorisation des projets soutenus ;
- Le **Comité de programmation** : visite d'une expérience en cours ou réalisée avant chaque Comité ;
- Les porteurs de projets auditionnés lors d'un Comité de programmation sont invités à **participer à l'ensemble du Comité** s'ils le souhaitent et ainsi **découvrir d'autres projets que le leur** ;
- **Site internet et réseaux sociaux** : outils de diffusion par excellence des projets du GAL.

### Liens au réseau rural :

Le GAL sera particulièrement attentif à tous les outils du réseau rural qui lui permettront concrètement d'améliorer la mise en œuvre de ses fondamentaux LEADER lors de mises en commun plutôt que sous une forme « distante » : échanges de pratiques entre GAL, ateliers collectifs réflexifs,... Il recherchera également des **apports méthodologiques** et des **expériences réussies** sur ses **thématiques « phares »** : ingénierie territoriale, nouvelles formes d'urbanisme rural exemplaires, nouveaux modèles économiques, implication des jeunes et des habitants,... Enfin, il sera particulièrement attentif à la valorisation des **apports de la recherche**.

A l'inverse, il sera **contributeur** au niveau du réseau rural sur **ses réussites en matière de fondamentaux LEADER** et sur ses **thématiques « phares »**. Enfin, de part les modalités de sélection de ses membres, il envisage la possibilité de **faire participer ses membres, y compris privés, au réseau rural** (et non pas simplement les équipes techniques LEADER, Parc, Pays et SMEOV).



## Annexes

Compte tenu de la spécificité de cette candidature entre trois territoires de projet, 16 pages d'annexes contiennent uniquement les délibérations des trois Syndicats Mixtes et les comptes-rendus des Comités de pilotage des deux CDDRA. En accord avec l'interlocuteur technique de la Région, le nombre de pages d'annexes est donc dépassé, afin d'intégrer tous les éléments annexes nécessaire à l'examen de ce dossier, et en particulier la synthèse de l'évaluation finale du GAL des Monts d'Ardèche 2009-2014.

### Liste des annexes :

1. Liste des communes du périmètre LEADER
2. Composition du GAL
3. Cohérence de la stratégie du GAL au regard des enjeux régionaux et européens
4. Fiches de poste LEADER
5. Courriers relatifs à des projets de coopération (GAL Raia Historica – Portugal ; Geopark Terras de Cavaleiros – Portugal ; ELIPS – Ecole Locale Itinérante de la Pierre Sèche)
6. Délibérations
7. Synthèse de l'évaluation finale du GAL des Monts d'Ardèche

# 1/ Liste des communes du périmètre LEADER

Les communes figurant en vert ci-après font partie des 23 communes composant l'unité urbaine d'Aubenas (39 902 habitants).

N°	Code INSEE		Nom de la commune
1	07	001	Accons
2	07	002	Ailhon
3	07	003	Aizac
4	07	004	Ajoux
5	07	006	Albon-d'Ardèche
6	07	008	Alissas
7	07	011	Antraigues-sur-Volane
8	07	012	Arcens
9	07	016	Asperjoc
10	07	018	Astet
11	07	019	Aubenas
12	07	023	Balazuc
13	07	024	Banne
14	07	025	Barnas
15	07	027	Beauchastel
16	07	028	Beaulieu
17	07	029	Beaumont
18	07	030	Beauvène
19	07	031	Berrias-et-Casteljau
20	07	032	Berzème
21	07	033	Bessas
22	07	037	Borée
23	07	038	Borne
24	07	045	Burzet
25	07	047	Cellier-du-Luc
26	07	048	Chalencon
27	07	050	Chambonas
28	07	053	Chandolas
29	07	054	Chanéac
30	07	058	Chassiers
31	07	060	Châteauneuf-de-Vernoux
32	07	061	Chauzon
33	07	062	Chazeaux
34	07	065	Chirols
35	07	066	Chomérac
36	07	071	Coucouron
37	07	072	Coux
38	07	074	Creysseilles

N°	Code INSEE		Nom de la commune
39	07	075	Cros-de-Géorand
40	07	077	Darbres
41	07	079	Désaignes
42	07	080	Devesset
43	07	081	Dompnac
44	07	082	Dornas
45	07	083	Dunière-sur-Eyrieux
46	07	349	Empurany
47	07	087	Fabras
48	07	088	Faugères
49	07	090	Flaviac
50	07	091	Fons
51	07	092	Freyssenet
52	07	093	Genestelle
53	07	094	Gilhac-et-Bruzac
54	07	349	Gilhac-sur-Ormèze
55	07	096	Gluiras
56	07	098	Gourdon
57	07	100	Gravières
58	07	101	Grospierres
59	07	103	Intres
60	07	104	Issamoulenc
61	07	105	Issanlas
62	07	106	Issarlès
63	07	107	Jaujac
64	07	108	Jaunac
65	07	109	Joannas
66	07	110	Joyeuse
67	07	111	Juvinas
68	07	195	La Rochette
69	07	315	La Souche
70	07	349	La Voulte-sur-Rhône
71	07	113	Labastide-de-Virac
72	07	112	Labastide-sur-Bésorgues
73	07	349	Labatie d'Andaure
74	07	115	Labeaume
75	07	116	Labégude
76	07	117	Lablachère

N°	Code INSEE		Nom de la commune
77	07	118	Laboule
78	07	120	Lachamp-Raphaël
79	07	121	Lachapelle-Grailhouse
80	07	122	Lachapelle-sous-Aubenas
81	07	123	Lachapelle-sous-Chanéac
82	07	124	Lafarre
83	07	126	Lagorce
84	07	127	Lalevade-d'Ardèche
85	07	129	Lamastre
86	07	130	Lanarce
87	07	131	Lanas
88	07	132	Largentière
89	07	134	Laurac-en-Vivaraïs
90	07	135	Laval-d'Aurelle
91	07	136	Laveyrune
92	07	137	Lavillatte
93	07	138	Lavilledieu
94	07	139	Laviolle
95	07	026	Le Béage
96	07	049	Le Chambon
97	07	064	Le Cheylard
98	07	349	Le Crestet
99	07	119	Le Lac-d'Issarlès
100	07	175	Le Plagnal
101	07	181	Le Pouzin
102	07	200	Le Roux
103	07	141	Lentillères
104	07	017	Les Assions
105	07	167	Les Ollières-sur-Eyrieux
106	07	305	Les Salelles
107	07	334	Les Vans
108	07	142	Lespéron
109	07	144	Loubaresse
110	07	145	Lussas
111	07	146	Lyas
112	07	147	Malarce-sur-la-Thines
113	07	148	Malbosc
114	07	149	Marcols-les-Eaux
115	07	150	Mariac
116	07	151	Mars

N°	Code INSEE		Nom de la commune
117	07	153	Mayres
118	07	154	Mazan-l'Abbaye
119	07	155	Mercuer
120	07	156	Meyras
121	07	158	Mézilhac
122	07	159	Mirabel
123	07	161	Montpezat-sous-Bauzon
124	07	162	Montréal
125	07	163	Montselgues
126	07	165	Nonières
127	07	166	Nozières
128	07	168	Orgnac-l'Aven
129	07	171	Payzac
130	07	173	Péreyres
131	07	176	Planzolles
132	07	178	Pont-de-Labeaume
133	07	179	Pourchères
134	07	182	Prades
135	07	183	Pradons
136	07	184	Pranles
137	07	186	Privas
138	07	187	Prunet
139	07	189	Ribes
140	07	190	Rochecolombe
141	07	192	Rochepeule
142	07	193	Rocher
143	07	194	Rochessauve
144	07	196	Rocles
145	07	198	Rompon
146	07	199	Rosières
147	07	201	Ruoms
148	07	202	Sablères
149	07	203	Sagnes-et-Goudoulet
150	07	204	Saint-Agrève
151	07	207	Saint-Alban-Auriolles
152	07	206	Saint-Alban-en-Montagne
153	07	208	Saint-Andéol-de-Berg
154	07	209	Saint-Andéol-de-Fourchades
155	07	210	Saint-Andéol-de-Vals
156	07	211	Saint-André-de-Cruzières

N°	Code INSEE		Nom de la commune
157	07	212	Saint-André-en-Vivarais
158	07	213	Saint-André-Lachamp
159	07	214	Saint-Apollinaire-de-Rias
160	07	349	Saint-Barthélémy-Grozon
161	07	215	Saint-Barthélemy-le-Meil
162	07	218	Saint-Basile
163	07	220	Saint-Christol
164	07	221	Saint-Cierge-la-Serre
165	07	222	Saint-Cierge-sous-le-Cheylard
166	07	223	Saint-Cirgues-de-Prades
167	07	224	Saint-Cirgues-en-Montagne
168	07	226	Saint-Clément
169	07	229	Saint-Didier-sous-Aubenas
170	07	235	Sainte-Eulalie
171	07	266	Sainte-Marguerite-Lafigère
172	07	230	Saint-Étienne-de-Boulogne
173	07	231	Saint-Étienne-de-Fontbellon
174	07	232	Saint-Étienne-de-Lugdarès
175	07	233	Saint-Étienne-de-Serre
176	07	237	Saint-Fortunat-sur-Eyrieux
177	07	238	Saint-Genest-de-Beauzon
178	07	239	Saint-Genest-Lachamp
179	07	241	Saint-Germain
180	07	242	Saint-Gineis-en-Coiron
181	07	244	Saint-Jean-Chambre
182	07	247	Saint-Jean-le-Centenier
183	07	248	Saint-Jean-Roure
184	07	249	Saint-Jeure-d'Andaure
185	07	251	Saint-Joseph-des-Bancs
186	07	252	Saint-Julien-Boutières
187	07	253	Saint-Julien-du-Gua
188	07	254	Saint-Julien-du-Serre
189	07	255	Saint-Julien-en-Saint-Alban
190	07	256	Saint-Julien-Labrousse
191	07	257	Saint-Julien-le-Roux
192	07	261	Saint-Laurent-du-Pape
193	07	262	Saint-Laurent-les-Bains
194	07	263	Saint-Laurent-sous-Coiron
195	07	267	Saint-Martial
196	07	269	Saint-Martin-de-Valamas

N°	Code INSEE		Nom de la commune
197	07	272	Saint-Maurice-d'Ardèche
198	07	273	Saint-Maurice-d'Ibie
199	07	274	Saint-Maurice-en-Chalencon
200	07	275	Saint-Mélany
201	07	276	Saint-Michel-d'Aurance
202	07	277	Saint-Michel-de-Boulogne
203	07	278	Saint-Michel-de-Chabrilanoux
204	07	280	Saint-Paul-le-Jeune
205	07	282	Saint-Pierre-de-Colombier
206	07	284	Saint-Pierre-Saint-Jean
207	07	286	Saint-Pierreville
208	07	287	Saint-Pons
209	07	288	Saint-Priest
210	07	289	Saint-Privat
211	07	290	Saint-Prix
212	07	291	Saint-Remèze
213	07	295	Saint-Sauveur-de-Montagut
214	07	296	Saint-Sernin
215	07	303	Saint-Vincent-de-Durfort
216	07	304	Salavas
217	07	306	Sampzon
218	07	307	Sanilhac
219	07	311	Sceautres
220	07	314	Silhac
221	07	318	Tauriers
222	07	322	Thueyts
223	07	325	Ucel
224	07	326	Usclades-et-Rieutord
225	07	327	Uzer
226	07	328	Vagnas
227	07	329	Valgorge
228	07	330	Vallon-Pont-d'Arc
229	07	331	Vals-les-Bains
230	07	336	Vernon
231	07	338	Vernoux-en-Vivarais
232	07	339	Vesseaux
233	07	340	Veyras
234	07	341	Villeneuve-de-Berg
235	07	343	Vinezac
236	07	348	Vogüé

## 2/ Composition du GAL

Comme précisé dans le chapitre « Gouvernance », le GAL sera composé d'un ensemble de membres volontaires, mobilisés au sein des dynamiques territoriales et des acteurs qui concourent directement ou indirectement à la stratégie LEADER. La liste ci-après, non exhaustive, s'appuie sur le diagnostic de territoire.

- PSADER Parc des Monts d'Ardèche, Pays de l'Ardèche méridionale et Centre Ardèche
- Plan pastoral Territorial des Monts d'Ardèche
- Plan Climat Energie Territorial des Monts d'Ardèche 2013-2017
- Projet Agro-Environnemental et Climatique « Pentes et montagnes ardéchoises » 2015-2021
- 4 AOP et 2 PIDA
- Comités locaux à l'installation
- D'Ardèche et de saison
- Centre de développement agroalimentaire
- Comité de pilotage « Reconquête de la châtaigneraie traditionnelle »
- Grand Projet Rhône-Alpes « Caverne du Pont d'Arc » et classement UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité
- SCOT Ardèche méridionale et Centre Ardèche
- Conseils locaux de développement Ardèche méridionale et Centre Ardèche
- Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Ardèche et Contrats de rivière
- Créafil Ardèche méridionale et Centre Ardèche
- Maison de l'emploi et de la Formation de l'Ardèche méridionale
- Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTF) Ardèche méridionale et Centre Ardèche
- Plates-formes d'initiative
- Pépinières d'activités
- Réseau des acteurs culturels Centre Ardèche
- Réseaux des partenaires de la jeunesse Ardèche méridionale et Centre Ardèche
- Chambre consulaires
- Réseau d'Initiatives Territoriales de l'Economie Sociale et Solidaire (ITESS)
- Charte Européenne du Tourisme Durable
- Université territoriale d'Entreprises 07
- Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) Sud Ardèche
- Comité d'itinéraire de la Dolce Via
- Réseau des Sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles et Réserves nationales, régionales et biologiques
- Géopark
- Conseil scientifique du Parc
- Passerelles Patrimoine Ardèche, le réseau de médiation des patrimoines naturels et culturels de l'Ardèche méridionale
- Réseau Pétales 07
- Réseaux : Jardins en partage de l'Ardèche méridionale, restauration collective et pépinière d'installation agricole
- Bistrots de pays
- Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)
- Familles à énergie positive
- Familles à alimentation positive
- Les 15 Communautés de communes et d'agglomération du périmètre LEADER
- Acteurs jeunesse
- CRPF
- SAFER
- ONF
- Fibois
- Chambres consulaires
- Syndicats de filières : châtaigne, picodon, Fin gras, viticulture, ..
- Agribio Ardèche
- Sites de proximité
- Agence de Développement de l'Ardèche
- Ordre des architectes
- Chambre de notaires
- Banques
- Conservatoire des Espaces naturels
- FRAPNA
- LPO
- CAUE
- Coopératives d'activités
- Acteurs de l'eau
- Acteurs des déchets
- Syndicat mixte de la Montagne ardéchoise
- Conseil général de l'Ardèche
- Direction départementale des Territoires de l'Ardèche
- Pôle Emploi
- ...

### 3/ Cohérence de la stratégie du GAL au regard des enjeux régionaux et européens

Stratégie du GAL	Objectifs UE 2020	Priorités de l'Union pour le développement rural (Règlement UE n°1305/2013)	Schéma Régional de Cohérence Ecologique	Contribution aux enjeux régionaux de l'AMI Leader
<i>Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural</i>	<b>Changement climatique et énergies durables :</b> Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique	4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie 5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources	Préservation SCOT	Changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources
<i>Transformer les atouts du territoire en ressources territoriales</i>	<b>Emploi :</b> Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie 2. Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture 6.a. Faciliter la diversification la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois		Territorialisation des économies rurales
<i>Appuyer l'émergence de nouveaux moteurs de développement</i>	<b>Emploi :</b> Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	6.a. Faciliter la diversification la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois 6.b. Promouvoir le développement local dans les zones rurales		Territorialisation des économies rurales
<i>Vers un territoire responsable et responsabilisé</i>	<b>Éducation :</b> Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans <b>Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</b> Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique	Préservation	Changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources
<i>Développer la stratégie par des actions de coopération avec d'autres territoires</i>		6.b. Promouvoir le développement local dans les zones rurales		Changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources Territorialisation des économies rurales

## 4/ Fiches de poste LEADER

<b>Chef de projet LEADER</b> <i>Cap sur les fondamentaux LEADER</i> 1 ETP sur 7 ans	<b>Chargé de mission "thématiques-phares"</b> <i>Cap sur la stratégie</i> 1 ETP dès conventionnement (6 ans)
<b>Coordination et pilotage du programme et de la stratégie</b>	<b>Animation du programme sur les thématiques "phares"</b>
Etre référent de l'Autorité de gestion et des co-financeurs sur les fondamentaux LEADER et la stratégie	Faire émerger des projets (animation du partenariat, mise en place d'actions, appels à projets, concours, défis,...)
Animer l'équipe projet LEADER (exécutif LEADER, agents LEADER et agents hors LEADER)	Accompagner les porteurs de projets sur les thématiques "phares"
Animer le partenariat public-privé (GAL, Comité de programmation, exécutif LEADER, dynamique jeunes, articulation entre les instances)	Mettre en réseau les acteurs et les projets pour plus de synergies sur les thématiques phares
Doter le GAL de ses outils de pilotage et les animer dans la durée	Valoriser les projets exemplaires
Procéder aux évolutions nécessaires à l'ajustement de la stratégie (règlements, avenants, ...)	Suivre les réseaux thématiques concernés
<b>Animation du programme sur la thématique "phare" : ingénierie supra-communautaire</b>	Etre impliqué dans des programmes de recherche en lien avec la stratégie
Faire émerger des projets (animation du partenariat, mise en place d'actions, appels à projets, concours, défis,...)	<b>Accompagnement et suivi des porteurs de projets (non déjà accompagnés par les équipes Parc, Pays, SMEOV en place)</b>
Accompagner les porteurs de projets	Informers les porteurs de projets sur le programme LEADER au regard de leur projet
Mettre en réseau les acteurs et les projets pour plus de synergies	Accompagner les porteurs de projets dans la formalisation de leur projet (faisabilité, rédaction du descriptif du projet)
Etre impliqué dans des programmes de recherche en lien avec la stratégie	S'articuler avec les partenaires impliqués sur le projet (contenu)
Valoriser les projets exemplaires	Analyser les projets au regard de la stratégie LEADER
<b>Communication</b>	Mobiliser l'expertise du RAJF pour l'éligibilité réglementaire et financière du projet, le montage du plan de financement et du dossier administratif
Mettre en place et animer les outils numériques du GAL	Suivre les projets soutenus tout au long (Comités de pilotage, inaugurations, bilans,...) en lien avec le RAJF
Construire des campagnes de communication, en lien avec la presse	<b>Communication</b>
Proposer régulièrement des visites d'expériences	Alimenter les outils numériques du GAL sur les thématiques phares
Capitaliser au fil de l'eau l'expérience LEADER sur les outils numériques	Construire des campagnes de communication sur les thématiques phares
<b>Coopération</b>	
Emergence de projets de coopération	<b>Evaluation</b>
Construction et animation du partenariat	Contribuer à l'évaluation
Conduite et suivi des actions opérationnelles	
<b>Evaluation</b>	
Suivre au fil de l'eau de l'état d'avancement du programme	
Mettre en place et animer le dispositif évaluatif	
<b>Participation au réseau rural</b>	
Rechercher des expériences, des méthodes innovantes, des partenaires potentiels et contribuer	

<b>Responsable administratif, juridique et financier LEADER</b> <i>Cap sur la bonne gestion et l'optimisation des financements publics</i> 1 ETP (7 ans)	<b>Gestionnaire LEADER</b> <i>Cap sur une exécution efficace</i> 1 ETP à partir de 2017 (6 ans)
<b>Coordination administrative, juridique et financière et contribution au pilotage du programme</b>  Etre référent de l'Autorité de gestion sur les volets administratif, juridique et financier  Animer les relations avec les co-financeurs (instruction unique, assiettes communes, délais, paiement, comités techniques co-financeurs...)  Co-animer les Comités techniques et comités de programmation  Rédiger les relevés de décisions en lien avec le chef de projet	<b>Secrétariat du Comité de programmation</b>  Préparer les dossiers de séance du Comité de programmation  Envoi des convocations  Relance des membres du Comité de programmation  Notification de l'avis d'opportunité  Notification de la décision
<b>Gestion administrative, juridique et financière des dossiers</b>  Etre l'interlocuteur unique des bénéficiaires sur le volet gestion, de la demande de subvention jusqu'au paiement et au contrôle, et les accompagner à chacune de ces étapes  Produire l'analyse règlementaire et financière de chaque projet, le montage du plan de financement et la rédaction des formulaires (demande, acompte, paiement)  Instruire les demandes de subvention et de paiement  Coordonner l'intervention entre les co-financeurs, voire instruire pour le compte de ces derniers <i>Tâches du gestionnaire en 2016 avant son arrivée en 2017</i>  Saisir les autorisations de paiement  Produire le certificat de service fait  Suivre les contrôles	<b>Traitement des dossiers</b>  Instruire les demandes de subvention et de paiement  Elaborer les conventions et gérer les signatures  Saisir les dossiers sous CONTRANET, OSIRIS, GEOWEB, EVA...  Assurer l'achivage des dossiers  <b>Appui logistique</b>  A la préparation des Comités de Programmation et GAL  A la préparation des visites de terrain
<b>Ingénierie financière / Culture de la ressource</b> Apporter une expertise aux porteurs de projets et partenaires sur la mobilisation des financements publics et privés Rechercher des alternatives efficaces pour faciliter l'accès aux financements (épargne locale, banques, fonds de concours, ...) 	
<b>Evaluation</b>  Alimentation des outils de suivi  Elaboration du rapport d'activités annuel Co-animation sur la conduite des évaluations Production de l'analyse quantitative de l'évaluation	
<b>Communication</b>  Contribuer à la réflexion sur la stratégie de communication Alimenter les outils de communication	
<b>Suivi financier du programme</b>  Assurer le suivi de la programmation financière (opportunité, engagement et paiement) et en rendre compte Alerter si besoin	
<b>Participation aux réseaux</b> Réseau des gestionnaires et réseau rural	

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche  
Madame Lorraine CHENOT, Présidente  
Domaine de Rochemure  
07 380 JAUJAC  
FRANCE

Sua Referência: Sua Comunicação de: N/ referência: 149/14 Trancoso, 14/10/2014

Madame la Présidente,

Au cours de l'année 2014, nous avons eu le plaisir de vous rencontrer avec vos partenaires au sujet de la châtaigne et des plantes aromatiques. Au cours de ces deux jours passés sur le territoire ardéchois, nous avons pu vérifier avec les acteurs rencontrés (Christophe Sabaton des Ets Sabaton, Christiane Brioude – restauratrice, Sébastien Debellut du Comité interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche, Alexandre Romeyer – castanéiculteur-transformateur,...) l'intérêt de poursuivre ces échanges au-delà de cette première visite : transformation et valorisation de la châtaigne, arrivée du cynips, relations aux propriétaires récoltants et aux acheteurs (châtaigne fraîche et produits transformés), développement territorial à partir d'une ressource emblématique.

Nous avons alors acté notre volonté conjointe de poursuivre ces échanges au cours des prochains mois. Nous vous accueillerons ainsi début 2015 avec des castanéiculteurs ardéchois pour vous présenter notre territoire et affiner ensemble les actions de coopération sur lesquelles s'engager dès fin 2015 ensemble.

A cette occasion, nous rencontrerons également le GAL DESTIQUE (qui se situe plus au nord), territoire castanéicole lui-aussi et intéressé pour coopérer sur ce sujet. D'autant plus qu'il bénéficie comme vous depuis septembre 2014 du label mondial Geopark, soutenu par l'UNESCO (Geopark



Av. 1º de Dezembro, 10  
6420-011 TRANCOSO  
T. +351 271 829 040  
F. +351 271 829 047  
M. geral@raiahistorica.org  
www.raiahistorica.org

Nous souhaitons donc vivement pouvoir concrétiser des projets de coopération avec vous et vos partenaires dès que nos nouvelles candidatures LEADER 2014-2020 seront opérationnelles. D'ici là, nous souhaitons comme vous mettre à profit l'année 2015 pour formaliser le projet de coopération qui nous permettra de passer des premiers échanges à des actions opérationnelles de coopération.

Dans l'attente de ces prochaines coopérations dès 2015, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de Raia Historica – GAL Castelos do Côa



RAIA  
HISTÓRICA  
Amílcar José Nunes Salvador



MINISTÉRIO DA AGRICULTURA,  
DO MAR, DO AMBIENTE  
E DO ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO



UNIÃO EUROPEIA  
Fundo Europeu Agrícola de  
Desenvolvimento Rural  
A Europa investe nas zonas rurais

Parc naturel régional des Monts  
d'Ardèche  
Madame Lorraine CHENOT, Présidente  
Domaine de Rochemure  
07 380 JAUJAC  
FRANCE

Madame la Présidente,

Nous avons eu le plaisir de nous rencontrer dans la cadre de nos candidatures respectives au label mondial Geopark, soutenu par l'UNESCO. A cette occasion, nous avons pu nous rendre compte qu'au-delà de la géologie, nous disposions également comme fruit emblématique de nos deux territoires la châtaigne.

Comme convenu ensemble, nous aimerions vous accueillir sur le Geopark Terras de Cavaleiros les 30 et 31 janvier 2015, à l'occasion de la rencontre des Forums Nationaux des Geoparks de l'Europe que nous organisons avec la Commission Nationale Portugaise de l'UNESCO. Les inscriptions pour cette rencontre devront être faites par le Forum de chaque pays avec notre Commission Nationale, qui donnera au Forum National Français toutes les informations nécessaires.

Nous pourrions également rencontrer votre homologue, le GAL DESTEQUE, qui couvre notre territoire, mais aussi les acteurs socio-économiques travaillant sur la châtaigne.

Forts de ces deux thématiques partagées (la géologie et la châtaigne), nous souhaitons vivement pouvoir concrétiser des projets de coopération avec vous et vos partenaires dès 2015. Votre venue en janvier 2015 nous permettra de préciser les actions de coopération que nous pourrions envisager et ainsi préparer les projets de coopération correspondants.

Dans l'attente de ces prochaines coopérations, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Coordinatrice Exécutive du Geopark Terras de Cavaleiros

*Silvia Marcos*

ASSOCIAÇÃO GEOPARQUE  
TERRAS DE CAVALEIROS  
NIF: 510411339



E L I P S  
École Locale et Itinérante de la Pierre Sèche  
elipspierreseche@free.fr

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche  
Madame Lorraine CHENOT, Présidente  
Domaine de Rochemure  
07 380 JAUJAC  
FRANCE

Madame la Présidente,

En 2012, suite à la demande du Parc naturel des Monts d'Ardèche d'intervention sur des ouvrages en pierre sèche, Yvan Delahaye, murailleur caladeur décide de créer une structure associative située en Ardèche et regroupant des professionnels de la pierre sèche.

En 2014, constatant une demande croissante de formations provenant de publics diversifiés, il décide, en collaboration avec d'autres professionnels de la pierre sèche, de créer l'École Locale et Itinérante de la Pierre Sèche, l' E L I P S.

Les actions de restauration des terrasses d'Ardèche, dans le cadre des « Coups de pouce » du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ont permis de tester la viabilité d'une école de la pierre sèche sur le territoire du Parc et en région Rhône Alpes. Cette évolution marque l'intérêt politique porté à cette technique de construction d'avenir et à la formation des futurs murailleurs.

Une étude nationale de marché commandée par la FFPPS, (Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche, 2014) confirme une évolution positive des marchés en « niches » « multi niches », un programme national de recherches scientifiques (PEDRA 2011 - 2014) sur l'étude des comportements des murs de soutènement routiers en pierre sèche montre l'intérêt des ministères pour ce secteur de la construction.

Les prises de conscience locales par les élus, maîtres d'ouvrages, des qualités transverses des constructions en pierre sèche, des points de vues scientifique, environnemental, agricole, paysager, architectural, patrimonial, écologique, touristique, ouvrent des perspectives économiques locales.

La dynamisation de ce secteur économique passe par la formation et la professionnalisation, notamment des publics les plus jeunes. L'école locale et itinérante de la pierre sèche implantée sur le territoire du PNR des Monts d'Ardèche et Rhône-Alpes s'est donc imposée comme une évidence.

En effet, la demande de formations à la technique pierre sèche a fortement augmenté ces deux dernières années c'est pourquoi deux de nos axes principaux sont la formation des publics de jeunes adultes et la coopération transnationale qui correspondent aux objectifs du compagnonnage des murailleurs que nous avons co-fondé avec les écoles de pierre sèche des autres régions (Languedoc Roussillon, Auvergne, Provence Alpes Côte d'Azur, Bourgogne).

L'ELIPS est ainsi forte d'un réseau inter - régional de professionnels de la pierre sèche constituée depuis une vingtaine d'années.

Nos actions pour la pierre sèche nous ont amenées à intervenir dans les congrès internationaux de la SPS (société pluridisciplinaire de la pierre sèche) pour créer et renforcer nos liens avec les

praticiens de l'Aragon (Espagne), des Pouilles (Italie), Suisse (Valais), du Royaume-Uni (Ambleside - Cumbria Parc), de Sardaigne, d'El jadida ( Maroc), de Catalogne Pyrénéenne et de l'île de Mallorca aux Baléares.

Des rencontres ont eu lieu tel le « Symposium-training international de Majorque » en 2010, rencontres de professionnels sur les techniques des savoirs et des savoir faire. Ces rencontres ont eu pour effet un réel impact technique et économique sur les pratiques professionnelles des muraillers venus apprendre la technique majorquine (exemple : les américains du nord ne connaissaient pas cette technique particulière « polygonal clavé», avaient donc peu d'amplitude esthétique pour la création de murs en pierre sèche). Nous avons également participé à la formation des formateurs- par un échange technique entre formateurs- avec le conseil et l'École de Mallorca dans le cadre du programme européen interregl II B – Méditerranée Occidentale 2004.

Nous avons établi, d'autre part, des échanges sous formes de diagnostics, de conseils et de formations avec différents Parcs Naturels Régionaux et Parcs Nationaux et réalisé des projets d'architectes paysagistes – par des assistances à la maîtrise d'œuvre (Faïsses du Pont du Diable à Thueyts 07, restauration des jardins historiques d'Olivier de Serre, Pradel 07- Les calades de Chassiers 07 - la formation des personnels en insertion par l'économie et l'aide à la maîtrise d'œuvre pour la création des jardins publics urbains du Fort Saint Jean de Marseille (Jardin des migrations – Mucem Marseille capitale européenne de la culture 2013).

Nourris de ces expériences et de ces échanges, il nous semble que la coopération transnationale pour être pertinente, doit avoir un impact bilatérale sur la transmission des savoirs : Impact technique (sous forme d'échanges interculturels), Impact technologique (recherche innovante) Impact économique et social (la plus value qu'apporte l'apprentissage de nouvelles techniques sur les pratiques locales), impact écologique (préservation des milieux spécifiques) .

La pierre sèche est présente dans le monde (en France, 2/3 du territoire est concerné), elle en a façonné les paysages, les pratiques, les savoir-faire et sans doute les savoir être.

Dans le cadre d'une coopération transnationale, différences et points communs seront ainsi envisagés sous la forme d'une co-construction (publications, compagnonnage, recherches scientifiques, insertion, promotion des produits cultivés sur terrasses en pierre sèche) qui permettra par le biais de cette technique ancienne et contemporaine de dynamiser les territoires par des échange internationaux.

Le choix de la Vallée du Douro, dans un premier temps, nous semble approprié dans la mesure où grand terroir de terrasses viticoles, castaneicoles à l'instar de l'Ardèche, les praticiens de la vallée du Douro doivent répondre aux mêmes problématiques que nous. Il paraît alors pertinent de concrétiser des projets de coopération avec vous et vos partenaires dans le cadre d'une candidature LEADER 2014-2020.

En espérant mettre à profit l'année 2015 pour concrétiser le projet de coopération qui nous permettra de passer des premiers échanges à des actions opérationnelles de coopération, nous vous prions d'agréer Madame la présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Anne-Lise Blaise

Administratrice de l'ELIPS, École Locale et Itinérante de la Pierre Sèche

Yvan Delahaye

Compagnon murailler caladeur, Formateur - Référent technique à pierre sèche -

Marc Adeline-Bourgarel

Compagnon murailler, compagnon du devoir Tailleur de pierre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 16 octobre 2014

N° BS Oct 2014 1

Objet :

*Candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêt LEADER 2014-2020*

En deux mille quatorze, le seize octobre, à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence par délégation, de Franck Jouffre.

<p>Nombre de voix en exercice : 40 Nombre de voix présentes et représentées :28 Nombre de suffrages exprimés :28</p> <p>VOTES : Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date de convocation : 9 octobre 2014</p>	<p><u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u></p> <p>Transmis par ACTE le : 23/10/14 AR N° : 007-250702388- BS 16/10 2014 01</p>
--	---

Présents : Gustave ALIROL, Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Gérard BROUILLARD, Bernard CROS, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET, Franck JOUFFRE, Eric LESPINASSE, Raoul L'HERMINIER, Briec MEVEL, Denise NURY, Jacques Henry POINTEAU, Véronique ROUSSELLE, René SOULELIAC, Pierre TISSIER,

Excusés représentés : Lorraine CHENOT, Christian KANDOUCCI, Julie MALLON,

Excusés : Bernard BONIN, Alain FEOUGIER, Sabine BUIS,

Absents : Jacques ALEXANDRE, François JACQUART, André NICOLAS.

La candidature LEADER 2014-2020 se prépare depuis mi-2013 au sein de la Commission mixte d'articulation entre le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux.

Après une phase de mobilisation et de consultation du partenariat public/privé au cours des mois de juillet et septembre, la Commission mixte a abouti fin septembre à un projet de candidature partagé dont les principaux éléments figurent en annexe ci-dessous.

Il convient maintenant, en vue du dépôt de la réponse à cet Appel à Manifestation d'Intérêt avant le 31 octobre 2014, que les trois structures délibèrent sur les fondamentaux de cette candidature commune.

Le Bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- DE VALIDER le projet de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020, à savoir :

Le projet de périmètre tel que figurant dans la carte ci-jointe ;

La stratégie et la gouvernance proposées ;

Une demande d'enveloppe de FEADER à hauteur de 8 500 000 € ;

- D'AUTORISER le Parc à assurer le portage du GAL,

- DE DELEGUER à la Présidente du Parc la finalisation du dossier de candidature.

Fait à Jaujac, le 16 octobre 2014,  
Pour extrait conforme

Par Délégation

Franck LOUFFRE



# Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020

## 1. Périmètre LEADER

Construit à partir d'un axe stratégique commun : *l'urbanisme rural*, le périmètre proposé est celui du territoire du Parc des Monts d'Ardèche (prise en compte des Communautés de communes en totalité, à l'exception de la Communauté de communes du Pays du Mézenc et de la Loire sauvage), élargi au périmètre des deux SCOT Ardèche méridionale et Centre Ardèche.

Il s'agit ainsi d'une candidature d'union entre trois territoires de projet : le Parc des Monts d'Ardèche au titre de sa Charte 2014-2026, le Pays de l'Ardèche méridionale au titre du CDDRA Ardèche méridionale et du Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux au titre du CDDRA Centre Ardèche.

Le périmètre LEADER compte 236 communes et 160 497 habitants.

Conformément à la phase de construction de la candidature entre les trois territoires de projet, la gouvernance du Groupe d'Action Local (GAL) LEADER sera partagée entre les trois structures, qui disposeront chacune de trois sièges au sein du collège public du Comité de programmation.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche en assurera le portage et le chef de filat, par délégation du Pays de l'Ardèche méridionale et du Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux. A ce titre, il assurera la Présidence du GAL.

## 2. Stratégie, gouvernance et maquette prévisionnelle

La **stratégie LEADER 2014-2020** s'organise autour de cinq axes stratégiques :

- Devenir un territoire exemplaire en matière d'**urbanisme rural** ;
- D'un modèle économique à dominante résidentiel à une **économie rurale équilibrée** ;
- D'un territoire remarquable à un **territoire responsable et responsabilisé** ;
- Mettre les **jeunes** au cœur de la citoyenneté territoriale ;
- La **coopération** interterritoriale et transnationale au service de la stratégie.

Elle concourt ainsi fortement aux deux enjeux régionaux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020 :

- **Changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources** ;
- **Territorialisation des économies rurales.**

Pour mettre en œuvre cette stratégie, une **enveloppe de FEADER de 8 500 000 €** est demandée.

Enfin, pour accompagner cette stratégie, la **gouvernance du GAL proposée** témoigne d'une volonté d'innover en matière de dynamique publique/privée et de prise de décisions :

- En renouvelant les modalités de **sélection des membres privés du GAL** et du Comité de programmation via un appel à candidatures. Cette méthode permettra d'aller rechercher de nouvelles personnes ressources pour le territoire, en capacité de s'investir sur la durée, et en cohérence avec la stratégie LEADER ;
- En confiant aux **jeunes** du territoire un rôle dans la gouvernance et la stratégie du programme.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2014

*L'an deux mille quatorze, le quinze octobre à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente de Ruoms sous la Présidence de Monsieur Georges FANGIER.*

**DCS14039 :**

**Validation de la candidature  
conjointe au programme  
« Leader 2014 - 2020 »**

Présents : 51 Nb de voix : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

### Présents :

#### Collège « Sud » :

Mesdames Mairesse, Lemesre, Allefresde

Messieurs Constant, Marc, Ozil, Rieu, Lepoitevin, Mahey, Walschmidt, Zminka, Deleuse, Monnier, Vielfaure, Fournier, Nicault, Simonnet

Suppléants : M. Ventalon représentant M. Guigon ; M. Gibert représentant M. Pical

#### Collège « Ouest » :

Mesdames Forbin, Durand, Eyraud, Gilly, Marty

Messieurs Chiraussel, Constant, Fargier, Lacoste, Lavialle, Meiss, Chaze, Lardy, Manent, Audigier, Caddet, Roux, Chapuis, Pontier, Valette, Pradier, Champel

Suppléants : M. Chauwin représentant Mme Louis ; M. Dalverny représentant M. Chambon ; M. Fargier représentant M. Bellot

Pouvoir de M. Jouffre à M. Lardy

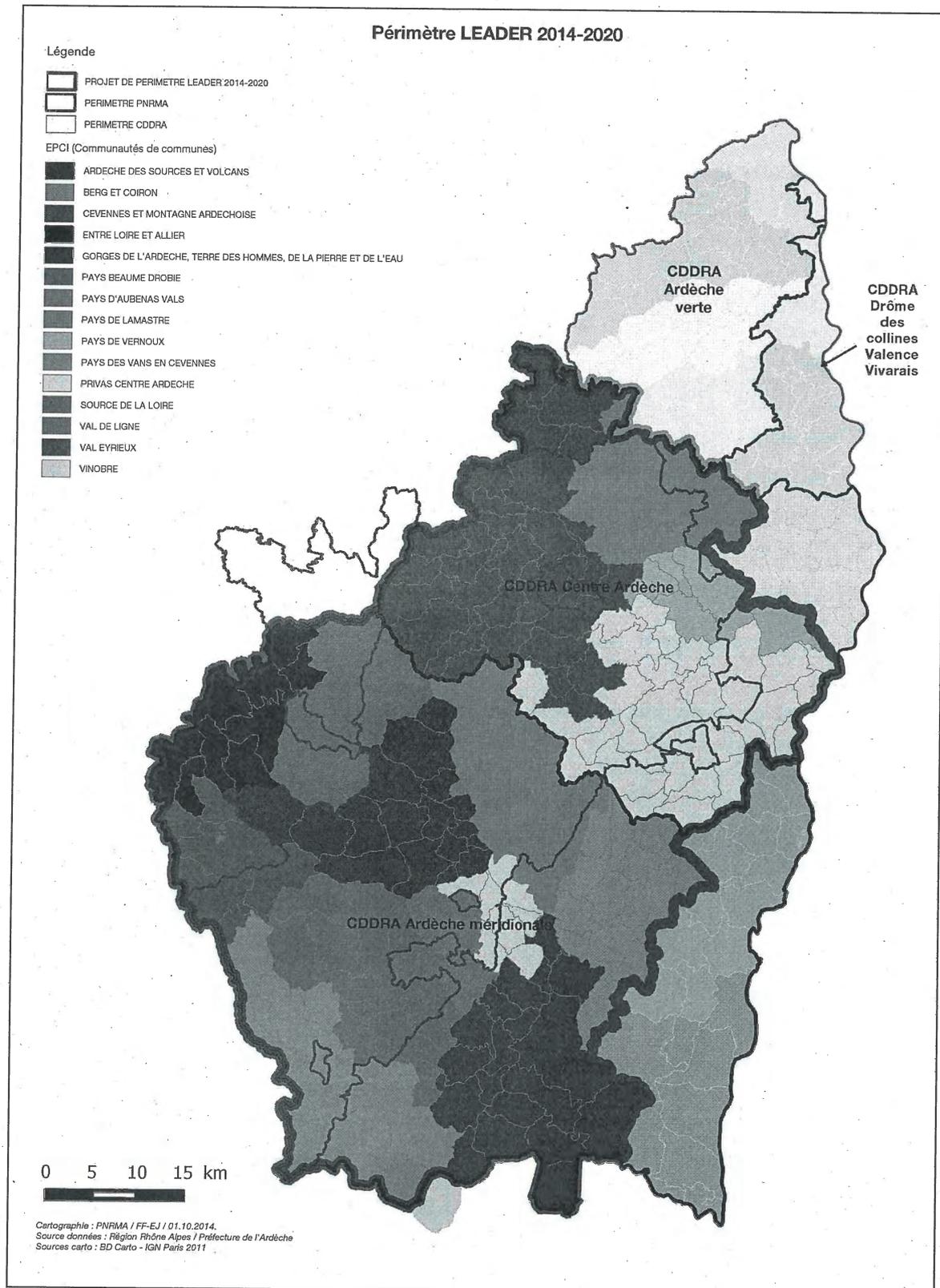
#### Collège « Est » :

Mesdames Landraud, Malfoy

Messieurs Coat, Boyer, Lebrat, Noel, Villard

Pouvoir de Mme Pollard Boulogne à M. Boyer

Exposé : Monsieur le Président rappelle aux délégués présents que Leader est un programme européen dédié aux territoires ruraux. Financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), il doit être mise en œuvre selon 5 grands principes « immuables » : une approche ascendante, une stratégie ciblée et multisectorielle, une vocation expérimentale et innovante, un transfert d'expériences, un partenariat public-privé et une coopération avec d'autres territoires. Pour la programmation européenne « 2014 – 2020 », c'est la Région Rhône-Alpes qui en assure la gestion. A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des territoires « organisés » (PNR ou CDDRA) le 17/04 dernier, pour une date limite de dépôt des candidatures au 31/10 prochain. La sélection finale, prévue début 2015, devrait concerner environ 25 « Groupes d'Actions Locales » (GAL), pour une dotation globale de 57 millions d'euros. C'est dans ce cadre qu'une candidature conjointe a été élaboré par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux. Couvrant 236 communes et totalisant 160 000 habitants, le territoire considéré est celui du PNR (déjà porteur d'un programme Leader sur la génération actuelle), élargi au périmètre des deux SCOT « Ardèche méridionale » et « Centre Ardèche ». Pour le Pays de l'Ardèche Méridionale, les communautés de communes « Rhône-Helvie », « Barrès-Coiron » et « Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche » ne sont donc pas concernées (Cf. périmètre ci-dessous).



Parmi les 5 enjeux prioritaires par la Région, deux ont guidé les travaux : la territorialisation des économies rurales (au travers du développement de l'économie de proximité) et le changement de pratiques (notamment en matière d'urbanisme rural). Considérant à la fois son expérience « Leader », la primauté de sa charte sur les CDDRA et son positionnement géographique central, le PNR a été désigné comme chef de file de la candidature. Fruit de ce travail collaboratif, un programme stratégique décliné en 5 axes a été défini, pour une sollicitation « FEADER » de 8,5 millions d'euros.

Or, pour officialiser le dépôt de cette candidature auprès de la Région Rhône-Alpes, une délibération concordante des 3 syndicats partie prenante est nécessaire.

**Décision : Sur la base de l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :**

- **Valide le projet de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « LEADER 2014-2020 », à savoir :**
  - **Le projet de périmètre tel que figurant dans la carte ci-dessus ;**
  - **La stratégie et la gouvernance proposées ;**
  - **Une demande d'enveloppe de FEADER à hauteur de 8 500 000 € ;**
- **Autorise le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche à assurer le portage du Groupe d'Action Locale ;**
- **Délègue le portage du Groupe d'Action Locale au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ;**
- **Délègue à la Présidente du Parc Naturel des Monts d'Ardèche la finalisation du dossier de candidature.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

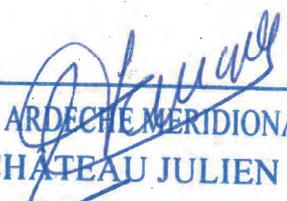
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Vinezac, le 27 octobre 2014.

Le Président,  
Georges FANGIER

Reçu à la Sous-Préfecture  
de LARGENTIÈRE



**28 OCT. 2014**

  
PAYS ARDÈCHE MÉRIDIONALE  
CHÂTEAU JULIEN  
07110 VINEZAC

DEPARTEMENT de l'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT de PRIVAS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'EYRIEUX-  
DE L'OUVEZE- ET DU PLATEAU DE VERNOUX**  
Château du Bousquet – 07800 ST LAURENT DU PAPE

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 14 octobre 2014**

L'an deux mille quatorze, le quatorze du mois d'octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des vallées de l'Eyrieux, de l'Ouvéze et du plateau de Vernoux, dûment convoqué par le président, s'est réuni à 18H15 sous la présidence du Dr Jacques Chabal, en session ordinaire.

**Objet: Validation de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020**

Nombre de délégués en exercice: 70

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoir : 2

**pour: 40**

abstention: 0

contre: 0

Etaient présents :

CHABAL Jacques, ALONZO Estelle, ARNAUD Pierre, BAPTISTE Hélène, BERNAY Daniel, BORDIGONI Eliane, BRUN Gérard, CAILLARD Jean-Albert, CHEVALIER Francis, CIMAZ Michel, CROS Christian, CROS Christiane, DELARBRE Michel, DEVIDAL Jean-Paul, DORP Daniel, ESCLEINE Gilles, FAURE Catherine, FAYARD Raymond, FEROUSSIER Christian, FINIELS Martine, FREYDIER Nicolas, HELMSTETTER Ernest, JULIEN René, LORIVAL Françoise, LOUCHE Alain, MERCHANT Jacques, MONTEIL Laurent, NURY Denise, PETITJEAN Cyriaque, PIZETTE Jean-Claude, QUATREMERRE Gilles, RIOU Bernard, RIOU Emmanuelle, SABY Christophe, SALLIER Alain, TRESCOL Françoise, VEYREINC François, VIGNAL Christophe.

Présents mais ne participant pas au vote :

DALLARD Guy, DONY Patricia, SAGNES Danielle, SOULLIER Alain.

Pouvoirs :

ARSAC François, LOULIER Sabine

Etaient excusés :

CIVIALE Micheline, ESTEOULLE Claude, GIROT Thierry, IMBERT Martine

**Objet :**

**Validation de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020**

La candidature LEADER 2014-2020 se prépare depuis mi-2013 au sein de la Commission mixte d'articulation entre le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux.

Après une phase de mobilisation et de consultation du partenariat public/privé au cours des mois de juillet et septembre, la Commission mixte a abouti fin septembre à un projet de candidature partagé dont les principaux éléments figurent ci-après.

Il convient maintenant, en vue du dépôt de la réponse à cet Appel à Manifestation d'Intérêt avant le 31 octobre 2014, que les trois structures délibèrent sur les fondamentaux de cette candidature commune.

**1. Périmètre LEADER**

Construit à partir d'un axe stratégique commun : *l'urbanisme rural*, le périmètre proposé est celui du territoire du Parc des Monts d'Ardèche (prise en compte des Communautés de communes en totalité, à l'exception de la Communauté de communes du Pays du Mézenc et de la Loire sauvage), élargi au périmètre des deux SCOT Ardèche méridionale et Centre Ardèche.

Il s'agit ainsi d'une candidature d'union entre trois territoires de projet : le Parc des Monts d'Ardèche au titre de sa Charte 2014-2026, le Pays de l'Ardèche méridionale au titre du CDDRA Ardèche méridionale et du Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux au titre du CDDRA Centre Ardèche.

Le périmètre LEADER compte 236 communes et 160 497 habitants.

# Périmètre LEADER 2014-2020

## Légende

-  PROJET DE PERIMETRE LEADER 2014-2020
-  PERIMETRE PNRMA
-  PERIMETRE CDDRA

### EPCI (Communautés de communes)

-  ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS
-  BERG ET COIRON
-  CEVENNES ET MONTAGNE ARDECHOISE
-  ENTRE LOIRE ET ALLIER
-  GORGES DE L'ARDECHE, TERRE DES HOMMES, DE LA PIERRE ET DE L'EAU
-  PAYS BEAUME DROBIE
-  PAYS D'AUBENAS VALS
-  PAYS DE LAMASTRE
-  PAYS DE VERNOUX
-  PAYS DES VANS EN CEVENNES
-  PRIVAS CENTRE ARDECHE
-  SOURCE DE LA LOIRE
-  VAL DE LIGNE
-  VAL EYRIEUX
-  VIMDRE



## 2. Portage

Conformément à la phase de construction de la candidature entre les trois territoires de projet, la gouvernance du Groupe d'Action Local (GAL) LEADER sera partagée entre les trois structures, qui disposeront chacune de trois sièges au sein du collège public du Comité de programmation.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche en assurera le portage et le chef de file, par délégation du Pays de l'Ardèche méridionale et du Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux. A ce titre, il assurera la Présidence du GAL.

## 3. Stratégie, gouvernance et maquette prévisionnelle

La **stratégie LEADER 2014-2020** s'organise autour de cinq axes stratégiques :

- Devenir un territoire exemplaire en matière d'**urbanisme rural**
- D'un modèle économique à dominante résidentiel à une **économie rurale équilibrée**
- D'un territoire remarquable à un **territoire responsable et responsabilisé**
- Mettre les **jeunes** au cœur de la citoyenneté territoriale
- La **coopération** interterritoriale et transnationale au service de la stratégie

Elle concourt ainsi fortement aux deux enjeux régionaux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020 :

- **Changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources ;**
- **Territorialisation des économies rurales.**

Pour mettre en œuvre cette stratégie, une **enveloppe de FEADER de 8 500 000 €** est demandée.

Enfin, pour accompagner cette stratégie, la **gouvernance du GAL proposée** témoigne d'une volonté d'innover en matière de dynamique publique/privée et de prise de décisions :

- En renouvelant les modalités de **sélection des membres privés du GAL** et du Comité de programmation via un appel à candidatures. Cette méthode permettra d'aller rechercher de nouvelles personnes ressources pour le territoire, en capacité de s'investir sur la durée, et en cohérence avec la stratégie LEADER ;
- En confiant aux **jeunes** du territoire un rôle dans la gouvernance et la stratégie du programme.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **Valide le projet de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020, à savoir :**
  - Le projet de **périmètre** tel que figurant dans la carte ci-dessus ;
  - La **stratégie** et la **gouvernance** proposées ;
  - Une demande d'enveloppe de **FEADER** à hauteur de **8 500 000 €** ;
- **Autorise** le Parc à assurer le **portage** du GAL ;
- **Délègue** le portage du GAL au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ;
- **Délègue** à la Présidente du Parc la finalisation du dossier de candidature.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Dr Jacques Chabal  
Le Président

**SYNDICAT MIXTE**  
**EYRIEUX - CUVÈZE - VERNOUX**  
Château du Bousquet  
07800 ST LAURENT DU PAYS



REÇU A  
LA PREFECTURE LE

23 OCT. 2014

**Valence Drôme Ardèche Centre**  
**Compte-rendu du Comité de pilotage du mardi 23 septembre 2014**  
**Médiathèque – LAMASTRE**

**Etaient présents :**

Jacques MERCHAT	Chef de projet local du CDDRA
Véronique ROUSSELLE	Conseillère Régionale, Chef de projet régional du CDDRA
Jacques CHABAL	Président du SMEOV, Maire du Cheylard Mandataire du CDDRA
Daniel BLACHE	Délégué CDC Rhône Crussol
Michel CIMAZ	Maire de St Apollinaire de Rias Délégué SMEOV
Jacky CHOSSON	Délégué CDC du Pays de Lamastre. Adjoint au maire de Lamastre.
Jacques DUBAY	Maire de St Péray Délégué CDC Rhône Crussol
Christian FEROUSSIER	Maire de St Fortunat sur Eyrieux Délégué SMEOV
Thierry GIROT	Maire d'Arcens Délégué SMEOV
Marcel HUDELOT	Conseil Local de Développement ValDAC
Alain GARAYT	Représentant du Conseil Local de Développement ValDAC
Olivier KELLER	Conseiller Régional Rhône Alpes
Frédéric MAGRANER	Référent CDDRA à la DDT Région Rhône-Alpes
Alain SALLIER	Maire de Chalencon Délégué SMEOV
Jean-Paul VALLON	Maire de Lamastre Délégué CDC Pays de Lamastre
François VEYREINC	Maire de Lyas Délégué SMEOV

**Etaient excusés :**

Christian AUDEMARD	Délégué CDC Rhône Crussol
Lorraine CHENOT	Présidente du P.N.R.
Patrick LABAUNE	Délégué Région Rhône-Alpes
Hélène LE GARDEUR	Conseillère Régionale Rhône-Alpes

**Ont assisté la réunion :**

Antoine BARANNE	Chargé de mission urbanisme, ecomobilité habitat
Agnès BONNIN	Chargée de mission Culture/Patrimoine/SAP
Florence DODET	Chargée de mission Développement rural, PSADER
Béatrice FRASSON-MARIN	Chargée de mission Tourisme
Séverine LEON	Chargée de communication et du CLD
Christine MAISONNEUVE	Gestion, comptabilité et assistance administrative
Isabelle MILLET	Chargé de mission volet Economie
Amélie RAVEL	Directrice du SMEOV, Coordinatrice CDDRA

- **Courrier envoyé aux partenaires culturels**

Un courrier a été envoyé, à destinations des partenaires et associations culturelles, afin de leur indiquer le report de l'appel à projet Culture au regard de la reconfiguration territoriale.

- **Candidature LEADER (présentation faite par Alain SALLIER)**

Cf note détaillée sur la candidature

Les membres du Comité de pilotage accueillent favorablement l'ensemble des éléments portés à leur connaissance : orientations opérationnelles, axes stratégiques, actions pressenties, gouvernance et organisation et enfin la maquette budgétaire.

- **Information sur les rencontres nationales des élus et professionnels de la jeunesse à Vichy (octobre 2014)**

- **Rencontre entre le Syndicat Mixte Eyrieux Clair et le SMEOV (présentation faite par Alain SALLIER)**

Une rencontre a eu lieu le 12 septembre entre des élus du Syndicat mixte Eyrieux Clair (SMEC) et des élus du SMEOV pour faire le point sur les actions respectives portant sur les volets agriculture, biodiversité et eau. A cette occasion, les actions du PSADER, du contrat de rivière Eyrieux Clair et du site Natura 2000 Eyrieux ont été recensées et articulées. Ces dispositifs permettent certes d'enclencher des financements et de l'ingénierie mais les Mesures agro-environnementales sont également des leviers à ne pas négliger pour accompagner des agriculteurs dans une dynamique de changement de pratiques. Or la nouvelle génération des MAE est désormais pilotée par la Région et doit désormais s'adosser à un Projet de Territoire (PAEC). Un appel à candidature pour se positionner sur un PAEC est en cours pour une réponse au 15 octobre prochain. Le PNR candidate sur son périmètre avec des MAE orientées agro-pastoralisme. Ces MAE vont concerner une grande partie de notre territoire mais les agriculteurs situés hors du PNR ne pourront pas émarger. L'appel à candidature devrait être renouvelé en 2016 voire 2017, il semble donc opportun de poursuivre le travail technique que nous avons entamé ces derniers mois au côté du SMEC et de faire savoir par courrier à la Région et à la DDT notre volonté de ne pas écarter des MAE une partie des agriculteurs.

**COMITE DE PILOTAGE  
« 13<sup>EME</sup> PROGRAMMATION CDDRA »  
DU 20/10/2014 A 18 H  
A LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS (L'ESPELIDOU)**

**- EXTRAIT DU RELEVÉ DE DÉCISIONS RELATIF A LA CANDIDATURE « LEADER » -**

**Etaient présents avec voix délibératives :**

**Pour le SYMPAM :** René BALDIT ; Michel CADDET ; Thierry CHAMPEL ; Jean-Pierre CONSTANT ; Pierre-Yves CUNY ; Georges FANGIER ; Edmond FARGIER ; Jean-Paul LARDY ; Patrick LAVIALLE ; Jacques LEBRAT ; Hubert LEPOITEVIN ; Christian LEVEQUE ; Gérard MARRON ; Yves RIEU ; Alain VALETTE ; Serge VILLARD

**Pour la Région Rhône-Alpes :** Sabine BUIS ; Marie-Christine GIT

**Etaient présents avec voix consultatives :** Bernard HUSTACHE ; Alain GIBERT ; Frédéric MAGRANER (DPT) ; Yan CHAUWIN

**Etaient excusés :** Laurence ALLEFRESDE ; Pierre CHAPUIS ; Bernard CHAZAUT ; Joël FOURNIER ; Michelle GILLY ; Christine MALFOY ; Jean-Paul MANIFACIER (Conseil Général) ; Véronique ROUSSELLE (Conseil Régional)

- 1) **Validation du compte-rendu du comité de pilotage « 12<sup>ème</sup> programmation CDDRA » du 18/07/2014 à Lachapelle-sous-Aubenas**
- 2) **Suivi des programmations précédentes : modification administrative de 2 dossiers**
- 3) **Examen des dossiers positionnés au titre de la 13<sup>ème</sup> programmation « CDDRA » et formulation d'une décision de programmation**
  - 3.1 Pour les dossiers ne soulevant pas d'interrogations particulières (validation en bloc)
  - 3.2 Pour les dossiers nécessitant un débat et / ou un éclaircissement (validation dossier par dossier)
- 4) **Validation du volet « évaluation et développement durable » de l'avenant n°1 au CDDRA**
- 5) **Enoncé du calendrier de mise en œuvre de l'avenant**

6) **Porter à connaissance de la candidature conjointe Leader (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale et Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux)**

Madame Sabine BUIS et Monsieur Georges FANGIER, respectivement Chef de projet régional et Chef de projet local du CDDRA, précisent tout d'abord que même si la décision d'approbation de la candidature relève de l'organe délibérant du SYMPAM, le Comité de pilotage doit se prononcer quant à lui sur la bonne articulation entre les deux programmes.

En préambule, il est rappelé aux membres du Comité de pilotage « CDDRA » que Leader est un programme européen dédié aux territoires ruraux. Financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), il doit être mise en œuvre selon 5 grands principes « immuables » : une approche ascendante, une stratégie ciblée et multisectorielle, une vocation expérimentale et innovante, un transfert d'expériences, un partenariat public-privé et une coopération avec d'autres territoires. Pour la programmation européenne « 2014 – 2020 », c'est la Région Rhône-Alpes qui en assure la gestion. A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des territoires « organisés » (PNR ou CDDRA) le 17/04 dernier, pour une date limite de dépôt des candidatures au 31/10 prochain. La sélection finale, prévue début 2015, devrait concerner environ 25 « Groupes d'Actions Locale » (GAL), pour une dotation globale de 57 millions d'euros.

Partant de ce cadre, il est ensuite indiqué qu'une candidature conjointe a été élaborée par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux. Couvrant 236 communes et totalisant 160 000 habitants, le territoire considéré est celui du PNR (déjà porteur d'un programme Leader sur la génération actuelle), élargi au périmètre des deux SCOT « Ardèche méridionale » et « Centre Ardèche ». Pour le Pays de l'Ardèche Méridionale, les communautés de communes « Rhône-Helvie », « Barrès-Coiron » et « Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche » ne sont donc pas concernées. Parmi les 5 enjeux prioritaires par la Région, deux ont guidé les travaux : la territorialisation des économies rurales (au travers du développement de l'économie de proximité) et le changement de pratiques (notamment en matière d'urbanisme rural). Considérant à la fois son expérience « Leader », la primauté de sa charte sur les CDDRA et son positionnement géographique central, le PNR a été désigné comme chef de file de la candidature. Fruit de ce travail collaboratif, un programme stratégique décliné en 5 axes a été défini, pour une sollicitation « FEADER » de 8,5 millions d'euros.

Cette présentation appelle les réactions suivantes :

- ☞ **Les membres du comité de pilotage se félicitent de cette candidature conjointe, laquelle consacre plusieurs années de travail en commun entre le PNR et les deux CDDRA concernés. Georges FANGIER rappelle à cet égard que la commission mixte « PNR / Pays de l'Ardèche Méridionale / VALDAC », associant les élus des trois territoires de projet et traitant des dossiers d'intérêt commun, a été un véritable creuset partenarial ;**
- ☞ **Le périmètre retenu, celui des deux SCOT (« Ardèche Méridionale » et « Centre Ardèche ») en préparation, semble justifié puisqu'il concerne la partie la plus rurale du CDDRA, permet d'intégrer l'ensemble des communautés de communes adhérentes au PNR (hors Haute-Loire) et prend appui sur une maille territoriale structurante, le tout sans créer de périmètre d'action publique supplémentaire ;**
- ☞ **Le chef de file « PNR » apparaît complètement logique, eu égard à son expérience « Leader » et à sa configuration géographique ;**

- ☞ Les deux entrées stratégiques retenues localement ainsi que la place donnée à la jeunesse font complètement écho aux nouvelles orientations du CDDRA post « clause de revoyure » ;
- ☞ Concernant la maquette financière, l'inscription du volet agricole et forestier à hauteur d'un million d'euros de FEADER traduit bien l'importance de ces questions pour l'économie rurale du territoire ;
- ☞ Considérant que 3 communautés de communes parties prenantes du CDDRA (celles de la façade rhôdanienne) se trouvent hors territoire candidat, les membres du Comité insistent néanmoins pour que les dynamiques fédératives à l'échelle du Pays (Bistrots de Pays, pépinières d'entreprises, métiers d'art, Maison de l'Emploi et de la Formation, Initiative Ardèche Méridionale, ...) puissent continuer à vivre ;
- ☞ En termes de gouvernance, notamment pour le PSADER, les membres du comité de pilotage soulignent le besoin de simplification des procédures et des instances ;
- ☞ Une mise en garde est également formulée contre la complexité de la gestion administrative et financière de ce type de programme européen, laquelle peut accaparer une énergie significative au détriment de l'animation du projet lui-même.

**En conclusion de ce point, le Comité de pilotage émet un avis favorable sans réserve sur le projet de candidature conjointe « Leader 2014 - 2020 ».**

## 7) Interface avec le Conseil Local de Développement



**Georges FANGIER,**  
Chef de projet local

**Sabine BUIS,**  
Chef de projet régional

---

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE**  
Syndicat mixte  
Pays de l'Ardèche Méridionale  
Château Julien - Rue du Puits - 07110 VINEZAC  
T. 04 75 38 08 03  
contact@pays-ardeche-meridionale.net



**Vivre et créer** dans  
les  
**Monts d'Ardèche**

Programme européen Leader

# Synthèse de l'évaluation finale et perspectives du programme Leader des Monts d'Ardèche 2009-2014

Rhône-Alpes



## Le programme Leader des Monts d'Ardèche 2009-2014, c'est ...

**4,9 M€ investis sur le territoire** en faveur de l'accueil et du maintien des actifs  
**120 projets** réalisés, portés par **70 maîtres d'ouvrages** différents (31 privés)  
**1,9 M€ de FEADER** (effet levier financier de 2,96)  
**1,6 M€ de subventions publiques** (Etat, Région, Département)  
**600 K€ d'autofinancement des collectivités locales**  
**¾ de projets de fonctionnement** (études, animations, évènementiels, ...)  
**12 000 € de FEADER moyen / dossier**  
**2 070 € de coût moyen d'animation/gestion par dossier**  
**23 € FEADER par habitants**

### Une intervention multisectorielle dans 4 domaines d'activités

<b>1- Soutien aux activités et emplois</b>	<b>2- Développement des services à la population</b>	<b>3- Valorisation des patrimoines</b>	<b>4- Expérimenter de nouveaux outils</b>
<b>380 K€ - 26 projets</b>	<b>250 K€ - 23 projets</b>	<b>600 K€ - 40 projets</b>	<b>305 K€ - 21 projets</b>

3 réalisations emblématiques de chaque ambition ...

**Développement d'une e-coopérative**  
(SCOP Eclectic)

**Création d'emplois ayant pour support la valorisation d'un patrimoine industriel** (Communauté de communes des Boutières)

**Création d'une ressourcerie à Vernoux** - (Association « Tremplin Horizon et CdC du Pays du Vernoux »)

**Programme de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle**  
(Parc, Chambre d'agriculture et CRPF)

**Candidature au label Géoparc** (Parc)

**SIAGE** (Communauté de communes du Pays de Vernoux)

**Equipements culturels de proximité : pôle Neyrac-Meyras**  
(Commune de Meyras)

**Etude de besoins pour la mise en place de services de transports pérennes** dans la Haute Cévenne  
(Cdc Porte des Hautes Cévennes Ardéchoises)

**Films documentaires pour débattre de la consommation locale avec les citoyens**  
(Pays de l'Ardèche méridionale - CLD)

**Ingénierie territoriale dans les Communautés de communes**  
(6 Communautés de communes concernées)

**Centrales villageoises du Val d'Eyrieux** -  
(Association Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux)

**Nous sommes tous des enfants de migrants**  
(Pollen-Scop)



Quelques réalisations emblématiques

### La réponse aux fondamentaux de la candidature

#### **Un soutien déterminant et innovant en faveur de la structuration des communautés de communes**

Formalisé à travers des Plans de Coopération « Parc – Communauté de Communes », le soutien du programme Leader aux Communautés de Communes a été déterminant : **création d'ingénierie territoriale**, dite « de projet », dans différents domaines (tourisme, agriculture, culture, ...), diagnostic foncier, locaux d'activités, aménagement d'une micro-crèche, prise de compétences nouvelles (culture, enfance, jeunesse) ...



Micro crèche -  
CDC des Grands Serres

**47 dossiers sur 157 (30% du programme Leader) ont été au bénéfice des communautés de communes pour une enveloppe FEADER de 521 905 € (soit 27% du volume financier total)**

Un tel soutien a donné une véritable impulsion aux politiques communautaires. Il a apporté de la lisibilité et de la cohérence aux projets communautaires soutenus financièrement par Leader et le PSADER « Monts d'Ardèche ». Il a également donné une nouvelle légitimité au Parc.

#### **Une gouvernance locale performante (fonctionnement du GAL, réseau d'acteurs, ...)**

Le fonctionnement du Comité de programmation a été satisfaisant, tant sur le plan du fonctionnement global (implication forte du Président, qualité des débats, prise de parole partagée, audition des porteurs de projet...), qu'en matière d'expression du **partenariat « public-privé »**.

L'animation du programme a été performante et reconnue pour le montage financier et le suivi des projets, l'information et la pédagogie auprès des porteurs de projets mais aussi l'animation et la médiation avec le réseau des partenaires locaux.



Café Leader

#### **Une contribution équilibrée aux différents piliers du Développement Durable**

Les réalisations soutenues par le programme Leader ont été équilibrées entre les ambitions du programme, qui contribuaient, chacune, préférentiellement, à un des piliers du développement durable (économie, social, environnement, ...). Cet équilibre se retrouve tant sur le nombre de projets que sur les volumes financiers, même si l'ambition n°3, dédiée à la valorisation des patrimoines a été plus importante (ce qui n'est pas choquant pour un programme Leader sur un territoire de PNR !). **La pré-instruction technique des projets a évalué systématiquement leur contribution aux 5 piliers du Développement Durable.**



Chantier d'insertion valorisation du patrimoine - Montpezat sous Bauzon

#### **Une bonne complémentarité et un effet levier positif entre Leader et les autres dispositifs financiers (PSADER, CDDRA, ...), tout particulièrement avec le PSADER Monts d'Ardèche (adosé à Leader)**

La complémentarité entre le programme Leader et les outils financiers régionaux a été réussie (PSADER, CDDRA, PPT, ...). Elle s'est traduite notamment par des co-financements facilités, un effet levier en terme d'innovation, une richesse des échanges générée par le passage des dossiers devant les différentes instances, ...

**Cette complémentarité et cet effet levier ont été particulièrement forts grâce à l'adossement du PSADER « Monts d'Ardèche » au Leader** : tant sur le plan de la stratégie (cohérence), de la gestion administrative et financière (simplification), que de la dynamique territoriale. L'effet levier s'est ressenti tout particulièrement dans 3 domaines : la rénovation de la châtaigneraie, le développement de l'ingénierie « de projet » des Communautés de Communes et la gestion de l'espace.

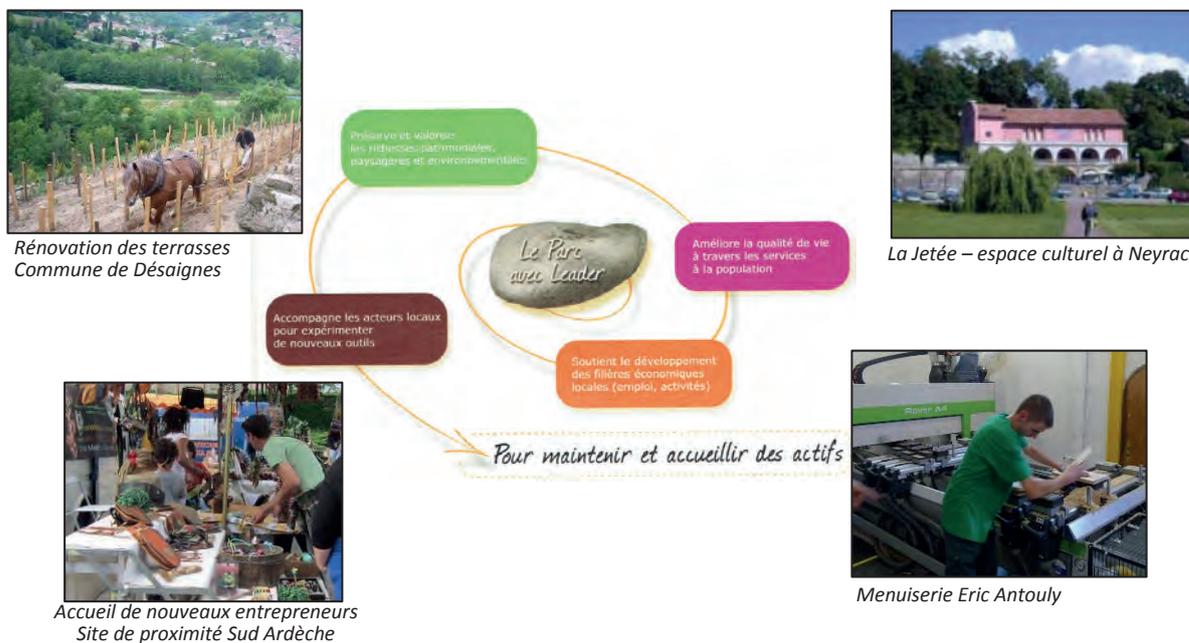
**28 dossiers** cofinancés Leader/PSADER :  
Pour **1€ de FEADER** investi,  
**1€ de PSADER** mobilisé



## Le respect des fondamentaux Leader

### **Une priorité ciblée et une approche ascendante et multi-sectorielle**

La stratégie ciblée et multisectorielle « Accueil et maintien d'actifs » a été respectée avec des réalisations qui ont concerné l'ensemble des thématiques et sous-thématiques envisagées dans le programme initial (pas de secteur oublié, de nombreux projets dans tous les domaines, ...).



### **Une vocation expérimentale et innovante**

Des actions innovantes ont été soutenues dans chacune des ambitions à travers des actions comme le soutien à une e-coopérative ou à une centrale villageoise photovoltaïque, la création d'une ressourcerie ou d'une crèche inter-entreprise, l'élaboration de SIAGE (Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'espace), ...

### **Un transfert d'expériences**

De nombreuses actions de valorisation des réalisations ont été réalisées pendant toute la durée du programme (ex : journée Leader, vidéos, mémentos, rencontres avec les intercommunalités, ...).

### **Un partenariat public-privé**

Le partenariat « public-privé » du GAL des Monts d'Ardèche a été effectif : la représentation des acteurs privés a été respectée, les membres privés ont « trouvé toute leur place », ... Il a même eu des effets positifs sur la prise de décision du Comité de programmation (meilleure prise en compte du contexte local et des préoccupations des porteurs de projet, obtention de consensus facilité, ...).

Ce partenariat « public-privé » au sein du GAL des Monts d'Ardèche a également contribué à sensibiliser les élus du Parc, et plus largement tous les élus du collège « public », sur l'intérêt d'associer des acteurs privés à la mise en œuvre de politiques publiques.



Journée éco-hameau

### **La coopération avec d'autres territoires**

Même si le volet « coopération » du programme n'a mobilisé que 60% des moyens disponibles, un nouveau cap a été franchi dans les démarches de coopérations avec d'autres territoires : des échanges « vécus » par les membres du GAL et de nouveaux liens à l'international qui préfigurent des projets plus structurés à l'avenir.

## **Les marges de progrès ... à prendre en compte à l'avenir**

### ***Un « fil conducteur » entre les projets soutenus à renforcer***

La réalisation de ce nouveau programme Leader s'est caractérisé par un foisonnement de projets soutenus : 120 projets au total, plus de 30 « petits » projets à moins de 5 000 € de subvention FEADER, +60% des projets à moins de 10 000 € de subvention FEADER, ...

Cette dynamique, voulue et cohérente avec la stratégie retenue, constitue une réussite du programme. Mais ces très nombreux projets, parfois assez semblables (comme des festivals, des créations artistiques par exemple) ont manqué, pour certains, de cadre commun et surtout de mise en synergie.

### ***Un degré d'innovation des projets soutenus à relever***

Sur les 120 projets soutenus, de nombreux projets sont relativement « classiques » : étude d'extension urbaine, création d'un point de vente collectif, acquisition de matériels pour une salle de spectacle, ... L'analyse du degré d'innovation des projets soutenus, partagées par plusieurs acteurs, a montré les différences de perception dans ce domaine. La réalisation d'un projet a pu être perçue localement comme innovante, compte-tenu du contexte social et économique, alors qu'il s'agissait d'un projet « classique » à l'échelle départementale ou régionale.



Point de vente collectif  
"Aux fermes des Rayols"

### ***La complexité et la longueur des délais d'instruction des dossiers à repenser***

Même si des améliorations ont été apportées, au fil du temps, la complexité administrative de l'instruction des dossiers constitue une réelle difficulté dans la mise en œuvre du programme Leader. Cette dernière a été renforcée du fait de la multiplication des instances de décisions liées à l'instruction des dossiers (GAL, CDDRA, Région...). Des pistes d'innovations (juridiques et techniques) méritent sans doute d'être explorées dans ce domaine.

### ***Un meilleur « calibrage » des moyens d'animation avec la stratégie retenue***

La stratégie multi-sectorielle arrêtée et le choix de soutenir de nombreux projets d'animation (y compris des « petits » projets) ont généré un important temps de gestion administrative du programme. Les moyens d'animation disponibles n'ont, de ce fait, pas permis de dégager suffisamment de temps sur l'animation générale du programme : émergence et développement des actions de coopération, animation renforcée dans certains thématiques, mise en réseau des projets, ....

### ***Un volet « coopération » à mettre en œuvre dès la 1ère année***

Même si les actions de coopérations engagées sur la période 2009-2014 ont permis aux acteurs du territoire de franchir un nouveau cap dans ce domaine, le volet « coopération » a manqué de souffle : le groupe de travail « coopération » mis en place au début du programme n'a pas vraiment fonctionné, des moyens d'animation suffisants n'ont pu être dégagés qu'en 2ème partie de programme, ...



De Bruxelles à la Lorraine en passant par la Grèce et la vallée de l'Eyrieux

## Les 5 défis ... à relever à l'avenir

### ① Faire davantage de choix stratégiques, en identifiant des thématiques « phares », et en traduisant ces choix en modalités pratiques de mise en œuvre technique du programme

Sans renoncer à la stratégie ciblée et multisectorielle, qui est cohérente avec la réalité territoriale des Monts d'Ardèche, il semble indispensable à l'avenir d'identifier des thématiques « phares ». Au sein d'un programme global, ces thématiques bénéficieraient d'un diagnostic précis préalable afin d'orienter l'émergence des projets et les inscrire dans un projet territorial cohérent. Du temps de l'équipe d'animation serait fléché pour faciliter l'émergence de projets et leur mise en réseau.

Ces priorités stratégiques devront se retrouver dans les modalités pratiques de gestion technique du programme : viser un nombre total de projets cohérent avec les moyens d'animation obtenus, augmenter le seuil de financement FEADER afin de limiter le nombre de « petits projets », réserver du temps d'animation pour faire émerger des projets « en réseau » et développer des synergies.

### ② Amplifier, encore, la complémentarité entre le programme Leader et tous les autres dispositifs financiers du territoire, et conserver le principe d'adossement du PSADER « Parc »

Il s'agit tout d'abord de renforcer les liens entre les différents programmes existants (y compris ceux qui ne sont pas portés par le Parc) et la stratégie formalisée dans la nouvelle Charte du Parc. Fort de l'effet levier constaté, il semble important de maintenir l'adossement du PSADER « Monts d'Ardèche » au programme Leader (tant sur le plan de la stratégie, des financements, que de la gouvernance).

Cette complémentarité devra se traduire également dans le cadre d'une gouvernance simple et efficace, tant sur le plan politique que technique. Sur un périmètre élargi, la mutualisation des moyens à l'échelle du territoire devra être recherchée afin de maintenir une animation « de proximité ».

### ③ Innover et expérimenter de nouvelles modalités « pratiques » de gouvernance participative du programme Leader tant sur le plan interne, qu'externe

Il s'agit d'inventer de nouvelles formes d'échanges entre les membres du GAL et ses partenaires (notamment en mobilisant des moyens techniques informatiques comme la visio-conférence) mais également de « structurer » le fonctionnement interne du GAL : mise en place d'un Bureau du GAL composé de quelques membres publics et privés, afin d'épauler le Président dans sa mission par exemple.

### ④ Poursuivre le soutien à l'ingénierie « de projets » des intercommunalités et inventer l'ingénierie territoriale « de demain »

L'accompagnement de l'ingénierie « de projets » des intercommunalités mérite d'être poursuivi (sur des projets précis en lien avec la Charte). Un nouveau cap pourrait être franchi à travers le soutien d'initiatives de mutualisation supra-communautaires et la recherche de fonctionnements partagés entre Syndicats Mixtes (du Parc, de Pays) et Communautés de Communes. Dans ce cadre, une réflexion collective sur l'évolution et le partage de l'ingénierie publique du territoire est à mener.

### ⑤ Positionner plus clairement le Parc, dans le nouveau schéma de gouvernance des programmes financiers du territoire, tant sur le plan politique que technique

Fort de la plus-value constatée, il est nécessaire de maintenir le pilotage du Leader et du PSADER « Monts d'Ardèche » par le Parc. Dans ce cadre, il sera important de préciser le rôle des instances du Syndicat Mixte du Parc vis à vis des instances décisionnelles des autres programmes du territoire. Sur le plan de la gouvernance il sera important de connecter davantage, à ces instances, les outils de coordination politique existants (ex : la Conférence des EPCI, la commission mixte Parc/Pays).

Il semble également important de structurer davantage l'implication de l'équipe technique du Parc dans la coordination des différents programmes financiers du territoire, aux côtés de l'équipe d'animation Leader (sur l'exemple des thématiques agricoles et forestières abordées dans le PSADER du Parc).

# Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir

Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt du

**GAL Ardèche** <sup>3</sup> Centre  
Monts  
Méditerranéenne  
2014-2020



## Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Domaine de Rochemure – 07 380 JAUJAC  
ejaffrennou@pnrma.fr  
04.75.36.38.60



## Pays de l'Ardèche méridionale

Château Julien, Rue du Puits - 07110 VINEZAC  
guy.trembley@pays-ardeche-meridionale.net  
04.75.38.08.03



## Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux

Le château du Bousquet – 07 800 ST LAURENT DU PAPE  
smeov.coordination@wanadoo.fr  
04.75.60.77.80

